

## Les enseignants des écoles communales de la ville de Liège et l'Ordre nouveau (1940-19

**Auteur** : Tonnoir, Gauthier

**Promoteur(s)** : Lanneau, Catherine

**Faculté** : Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme** : Master en histoire, à finalité didactique

**Année académique** : 2021-2022

**URI/URL** : <http://hdl.handle.net/2268.2/16089>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

**LES ENSEIGNANTS DES ECOLES COMMUNALES DE LA  
VILLE DE LIEGE ET L'ORDRE NOUVEAU (1940-1944)**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire

Par Gauthier Tonnoir

Sous la direction de Catherine Lanneau

Année académique 2021-2022



## RESUME

Du 18 mai 1940 à septembre 1944, la Belgique est occupée par l'Allemagne d'Hitler qui tente de construire un nouvel ordre européen nazi. Les études sur l'enseignement belge durant cette période ont montré que celui-ci avait été profondément bouleversé dans son organisation par la guerre et que les politiques scolaires allemandes avaient été mises en échec par les acteurs de l'enseignement. Ce travail s'intéresse à la manière dont les enseignants des écoles communales de la ville de Liège se sont positionnés par rapport à la mise en œuvre du projet de société autoritaire de l'administration militaire allemande en Belgique et des mouvements collaborateurs d'Ordre nouveau. Il repose essentiellement sur l'analyse de témoignages produits dans le cadre de procédures d'épuration ou de reconnaissance à un statut de résistant. Cette étude montre que les enseignants des écoles organisées par la ville de Liège se sont, dans leur ensemble, montrés hostiles à la réalisation de l'Ordre nouveau. Les enseignants soupçonnés d'adhérer à ce projet sont marginalisés par leurs collègues. Ceux qui prennent part à la résistance mobilisent le capital social dont ils bénéficient grâce à leur profession pour organiser et entretenir l'opposition à l'Ordre nouveau dans l'enseignement.

**Mots-clés :** Seconde Guerre mondiale ; Occupation ; Enseignement.

## **REMERCIEMENTS**

Nous souhaitons tout d'abord remercier madame Catherine Lanneau pour sa patience, sa disponibilité et ses précieux conseils, sans lesquels ce travail n'aurait pas vu le jour. Nous désirons également adresser notre reconnaissance aux lecteurs de cette étude, messieurs Eric Geerkens et Christoph Brüll, pour nous avoir aidé à en préciser l'approche et en établir le plan. Nous tenons aussi à remercier messieurs Eddy De Bruyne et Francis Balace qui nous ont fait profiter de leur expertise pour identifier les sources sur lesquelles s'appuie notre recherche. Nous souhaitons également remercier Françoise Jeuris, responsable du Service des Archives de la Ville de Liège, Johannes Van De Walle, archiviste aux Archives générales du Royaume 2 (dépôt Joseph Cuvelier), Alexandra Matagne du Service des Archives des Victimes de la Guerre, Fabrice Maerten, responsable de la valorisation des collections du Centre d'Étude Guerre et Société et Christel Mawet, bibliothécaire-documentaliste de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale qui nous ont aidés à localiser ces documents. Nous voulons enfin témoigner toute notre gratitude à nos proches, Margaux et notre mère pour leur soutien tout au long de la rédaction de ce travail.

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES ABREVIATIONS</b>	<b>7</b>
<b>LISTES DES TABLEAUX</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>10</b>
ÉTAT DE LA LITTÉRATURE	13
PROBLÉMATIQUE	17
CORPUS DE SOURCES	18
<i>Panorama général du parcours heuristique</i>	19
<i>Les conditions de travail des enseignants</i>	20
<i>La mise en œuvre des politiques allemandes</i>	23
<i>L'attitude des enseignants</i>	27
<i>Les sources multithématiques</i>	35
<b>CHAPITRE 1 : L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL FACE A LA GUERRE (1939-1945)</b>	<b>38</b>
L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE LA VILLE DE LIEGE	39
LA MOBILISATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT (AOUT-NOVEMBRE 1939)	43
L'ORGANISATION DE LA VIE ET DU TRAVAIL SCOLAIRE (MAI 1940 - MAI 1945)	45
<i>L'invasion allemande</i>	45
<i>Les enseignants détachés</i>	46
<i>Les enseignants prisonniers de guerre</i>	46
<i>L'occupation des bâtiments scolaires par l'armée allemande</i>	48
<i>Le manque de chauffage</i>	50
<i>Les bombardements aériens</i>	51
<i>La répression des sabotages</i>	52
<i>La sous-nutrition des élèves</i>	53
<i>La pénurie de matières premières</i>	56
LA LIBÉRATION DE LA VILLE DE LIEGE PAR L'ARMÉE AMÉRICAINE ET SON BOMBARDEMENT PAR LES ALLEMANDS (MAI 1944 - AVRIL 1945)	57
<b>CHAPITRE 2 : L'OPPOSITION AUX POLITIQUES ALLEMANDES DANS L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL</b>	<b>61</b>
LES POLITIQUES ALLEMANDES ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	62

LE POSITIONNEMENT DE MARCEL NYNS	66
LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ALLEMANDES DANS L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL	67
<i>L'apprentissage obligatoire de l'allemand</i>	68
<i>L'action disciplinaire contre les enseignants ayant abandonné leur poste</i>	68
<i>Les nominations d'enseignants favorables à l'Ordre nouveau</i>	69
<i>L'interdiction des manifestations patriotiques</i>	71
<i>La révision des manuels scolaires</i>	73
<i>L'exclusion des juifs des écoles communales</i>	74
<i>Le travail obligatoire</i>	75
<b>CHAPITRE 3 : LES ECOLES COMMUNALES FACE A LA PROPAGANDE</b>	<b>81</b>
LES ENSEIGNANTS ET L'ECOLE DANS LA SOCIETE NOUVELLE	82
LES ENSEIGNANTS ET LES ORGANISATIONS D'ORDRE NOUVEAU	85
LA PROPAGANDE A L'ECOLE	92
<b>CHAPITRE 4 : LES ENSEIGNANTS DANS LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE</b>	<b>99</b>
L'ADHESION DES ENSEIGNANTS AUX MOUVEMENTS DE RESISTANCE	100
LA RESISTANCE SYNDICALE	107
LES RESEAUX DE PRESSE CLANDESTINE	113
L'AIDE AUX ILLEGAUX	120
<b>CONCLUSION</b>	<b>125</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>130</b>
SOURCES	130
<i>Archives inédites</i>	130
<i>Ouvrages</i>	134
<i>Presse</i>	135
<i>Sources officielles</i>	135
INSTRUMENTS DE TRAVAIL	136
TRAVAUX	137
<b>ANNEXES</b>	<b>145</b>

## TABLE DES ABREVIATIONS

ABR	Armée belge reconstituée
AEL	Archives de l'État à Liège
AGR	Archives générales du Royaume
AGRA	Amis du Grand Reich allemand
AJB	Association des Juifs de Belgique
ARA	Agent de renseignements et d'actions
AS	Armée secrète
AVLg	Archives de la Ville de Liège
CCW	Communauté culturelle wallonne
CEGES	Centre d'Étude et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines
CegeSoma	Centre d'Études Guerre et Société
CLS	Comité de lutte syndicale
CNE	Corporation nationale de l'enseignement
CNEE	Corporation nationale de l'enseignement et de l'Éducation
CREHSGM	Centre d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
CVIA	Comité de vigilance des intellectuels antifascistes
DA	<i>Deutsche Akademie</i>
DP	Défense du peuple
FI	Front de l'indépendance
FW	Front wallon
IHOES	Institut d'histoire ouvrière économique et sociale
LB	Légion belge
LBR	<i>La Libre Belgique ressuscitée en 1940</i>



MNB	Mouvement national belge
MV	<i>Militärverwaltung</i>
OFK	<i>Oberfeldkommandantur</i>
PA	Partisans armés
PCB	Parti communiste belge
PV	Procès-verbal
SAVG	Service des Archives des victimes de guerre
TO	Travail obligatoire
UTMI	Union des travailleurs manuels et intellectuels
WL	<i>La Wallonie libre</i>

## LISTES DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Le système scolaire belge durant la période 1914-1953</i>	40
<i>Tableau 2 : Nombre d'élèves inscrits dans les différents types d'enseignement organisés par la ville de Liège au 31 décembre 1939</i>	43
<i>Tableau 3 : La mobilisation des enseignants nommés des écoles moyennes en septembre-novembre 1939</i>	44
<i>Tableau 4 : Année de rentrée en fonctions des enseignants nommés des écoles primaires et moyennes prisonniers de guerre en Allemagne (1941-1944)</i>	48
<i>Tableau 5 : Heures d'entrée et de sortie des écoles communales à partir de 1941</i>	51
<i>Tableau 6 : Incapacité des écoles communales à se consacrer à l'enseignement suite aux dégâts causés par les combats pour la libération de la ville et l'occupation par les troupes américaines (septembre 1944)</i>	58
<i>Tableau 7 : Adhésion des enseignants aux organisations d'Ordre nouveau</i>	85
<i>Tableau 8 : Adhésion des enseignants aux mouvements de résistance</i>	101

## INTRODUCTION

Dès le milieu des années vingt, Hitler croit qu'il est nécessaire de conquérir un espace vital (*Lebensraum*) à l'Est pour disposer des ressources nécessaires à la croissance démographique du peuple allemand, gage de la survie de la race<sup>1</sup>. Le *Lebensraum* doit aussi réunir les peuples germaniques dispersés en Europe que les nazis considèrent comme menacés d'extinction à cause de leur séparation avec l'Allemagne<sup>2</sup>. Dans l'esprit d'Hitler, la réunion des Allemands de Dantzig en Pologne, d'Autriche et de la région des Sudètes en Tchécoslovaquie à l'Allemagne doit d'ailleurs précéder l'extension à l'Est<sup>3</sup>. Ensuite, le Reich, fort de ce nouvel espace vital, doit créer un nouvel ordre européen sous sa domination puis, à plus long terme, imposer celle-ci au monde<sup>4</sup>.

Conscient que cela se fera par la guerre, Hitler s'attache à y préparer l'Allemagne dès qu'il en devient le chancelier le 30 janvier 1933<sup>5</sup>. Entre 1936 et 1938, il s'attache ensuite à remilitariser la Rhénanie, réunir l'Autriche à l'Allemagne pour créer la Grande-Allemagne et régler le démembrement de la Tchécoslovaquie pour annexer la région germanophone des Sudètes. Le 23 août 1939, l'Allemagne signe un pacte de non-agression avec l'Union soviétique pour préparer l'invasion de la Pologne dont la sécurité est garantie par

---

<sup>1</sup> BAECHLER C., *Guerre et exterminations à l'Est : Hitler et la conquête de l'espace vital, 1933-1945*, Paris, Tallandier, 2012, p. 50.

<sup>2</sup> KERSHAW I., *Hitler (1889-1936) : Hubris*, Paris, le Grand livre du mois, 1999, p. 366.

<sup>3</sup> BAECHLER C., *Guerre et exterminations à l'Est*, *op. cit.*, p. 73-74 ; CHAPOUTOT J., *La révolution culturelle nazie*, Paris, Gallimard, 2017, p. 235.

<sup>4</sup> EVANS R. J., HOCHSTEDT B. et CHEMLA P., *Le Troisième Reich : 1933-1939*, t. 2, Paris, Flammarion, 2009, p. 692.

<sup>5</sup> *Ibid.*

l'Angleterre et la France. Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, les troupes allemandes passent la frontière polonaise. L'Angleterre et la France déclarent la guerre à l'Allemagne deux jours plus tard<sup>6</sup>. Le 9 avril 1940, l'Allemagne débute l'invasion du Danemark et de la Norvège. Le Danemark capitule le jour même et la Norvège rend les armes le 10 juin. Entretemps, Hitler lance une offensive à l'ouest contre les Pays-Bas, la Belgique et la France, le 10 mai. Les Néerlandais capitulent le 14 mai. Le 28 mai, Léopold III, qui refuse de suivre le gouvernement belge en exil, fait de même sans consulter ses alliés britanniques et français. En France, le général Pétain, tout juste arrivé au pouvoir, appelle ses hommes à cesser de se battre le 17 juin et signe un armistice avec l'Allemagne le 22 juin 1940. L'Allemagne domine alors l'Europe de l'Ouest et tourne son regard à l'Est pour y poursuivre la conquête de son *Lebensraum*. Le 22 juin 1941, elle lance une offensive contre l'URSS (l'opération Barbarossa) et progresse jusqu'à la ville de Stalingrad (aujourd'hui Volgograd) sur la rive gauche de la Volga avant d'être repoussée par les Soviétiques à partir de l'été 1943. Ces derniers poursuivent ensuite leur offensive jusqu'en Allemagne. Avec le débarquement des Alliés du 6 juin 1944, le *Reich* doit combattre sur deux fronts et s'effondre peu à peu. Berlin est prise par les Soviétiques le 2 mai 1945 et l'Allemagne capitule six jours plus tard<sup>7</sup>.

Sans plan précis pour les pays de l'Europe de l'Ouest, l'Allemagne y installe des militaires de la *Wehrmacht* ou des fonctionnaires du parti nazi pour exploiter leurs économies à son profit<sup>8</sup>. Ces régimes lui permettent aussi d'exporter son projet autoritaire et raciste, notamment la suppression des instances démocratiques et la persécution des populations juives<sup>9</sup>. Le nouvel ordre européen nazi comporte aussi une dimension culturelle. Juste après la capitulation de la France, Joseph Goebbels, le responsable de la propagande du *Reich*, entreprend de centraliser la production cinématographique à Berlin pour en faire un instrument de la domination allemande en Europe<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> *Id.*, p. 715-790.

<sup>7</sup> EVANS R. J., *Le Troisième Reich (1939-1945)*, t. 3, Paris, Flammarion, 2009, p. 148-854.

<sup>8</sup> DURAND Y., *Le nouvel ordre européen nazi : la collaboration dans l'Europe allemande (1938-1945)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1990, p. 114.

<sup>9</sup> MAZOWER M., *Hitler's Empire : How the Nazis Ruled Europe*, New York, Penguin Books, 2009, p. 557-558.

<sup>10</sup> MARTIN B. G., *The Nazi-Fascist New Order for European Culture*, Londres, Harvard University Press, 2016, p. 180-182.

En Belgique, l'armée allemande décide donc que la Belgique doit être dirigée par une administration militaire (*Militärverwaltung*, MV)<sup>11</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1940, Alexander von Falkenhausen est désigné par le haut commandement de la *Wehrmacht* pour prendre la direction de l'Administration militaire de la Belgique et du nord de la France (*Militärverwaltung in Belgien und Nordfrankreich*) qui administre un territoire comprenant la Belgique et deux départements français jouxtant sa frontière ouest : le Nord et le Pas-de-Calais<sup>12</sup>. Pour mobiliser le moins de personnel allemand possible, la MV confie l'essentiel de l'administration de ce territoire aux autorités locales<sup>13</sup>. Elle se contente de contrôler leurs activités et de maintenir l'ordre afin de permettre l'exploitation des territoires qui lui sont confiés au profit de l'effort de guerre allemand<sup>14</sup>. Au niveau régional, l'autorité de la MV qui siège à Bruxelles est relayée par les *Oberfeldkommandanturen* (OFK)<sup>15</sup>. Les provinces de Liège et du Luxembourg dépendent de l'OFK 589 installée dans une partie du Palais des princes-évêques de Liège<sup>16</sup>. En juillet 1944, Alexander von Falkenhausen, dont la politique sécuritaire est jugée trop laxiste par Hitler, est démis de ses fonctions et la MV est remplacée par un gouvernement civil aux mains de la SS, la branche armée du parti nazi allemand<sup>17</sup>.

Comme le gouvernement belge a quitté le pays le 16 mai 1940, les autorités allemandes en Belgique ont pour interlocuteur un comité composé des secrétaires généraux des différents ministères qui reprennent les compétences de leurs ministres en exil conformément à la loi du 10 mai 1940. Cette dernière stipule que si le contact avec une autorité supérieure est rompu ou que celle-ci ne peut fonctionner normalement, c'est l'autorité qui lui est immédiatement subordonnée qui en reprend les compétences. De plus, les secrétaires généraux, comme tous les autres fonctionnaires, sont obligés de rester en poste et de coopérer

---

<sup>11</sup> MAJERUS B., « Administration militaire allemande », in ARON P. et GOTOVITCH (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 7-8.

<sup>12</sup> VERHOEYEN E., *La Belgique occupée : de l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, p. 53 ; MAJERUS B., « Administration militaire allemande », *op. cit.*, p. 8.

<sup>13</sup> RODEN D., « Administration militaire allemande (*Militärverwaltung*) », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/administration-militaire-allemande-militarverwaltung.html>.

(Page consultée le 16/03/2022, dernière mise à jour : inconnue), §. 2.

<sup>14</sup> *Ibid.* ; MAJERUS B., « Administration militaire allemande », *op. cit.*, p. 9.

<sup>15</sup> MAJERUS B., « Administration militaire allemande », *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>16</sup> MAERTEN F., *La Wallonie sous l'occupation, 1940-1945*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2012, p. 33.

<sup>17</sup> RODEN D., « Administration militaire allemande (*Militärverwaltung*) », *op. cit.*, §. 7 ; MAJERUS B., « Administration militaire allemande », *op. cit.*, p. 13.

avec l'autorité occupante par la loi sur les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre du 5 mars 1935<sup>18</sup>. Cette loi n'autorise les fonctionnaires à quitter leur poste que si l'occupant leur donne des ordres allant à l'encontre de leur « devoir patriotique ». Très rapidement, la MV tente d'introduire dans le Comité des secrétaires généraux des fonctionnaires favorables à l'Ordre nouveau<sup>19</sup>. Ces personnes sont issues de mouvements nés dans les milieux conservateurs catholiques durant les années vingt. En Belgique, la notion d'Ordre nouveau renvoie à la volonté de remplacer la démocratie parlementaire par un régime autoritaire corporatiste sous la direction de Léopold III. À la veille de l'invasion allemande, cette tendance est incarnée politiquement par Rex et le *Vlaams Nationaal Verbond* (VNV)<sup>20</sup>. La victoire de l'Allemagne sur les démocraties européennes de l'Ouest donne aux partisans de l'Ordre nouveau la perspective de voir leur projet autoritaire se réaliser<sup>21</sup>. Dès le début de l'Occupation, les membres de Rex et du VNV sont ainsi nombreux à se mettre à disposition de la MV pour collaborer avec elle à l'administration de la Belgique<sup>22</sup>. Après la libération du pays en septembre 1944, ces personnes ainsi que toutes celles qui collaborent avec l'Occupant sont victimes d'une répression visant à épurer le corps social de ces mauvais éléments, communément appelée l'épuration<sup>23</sup>. Ce processus long et complexe ne prend fin qu'au début de l'année 1950<sup>24</sup>.

## ÉTAT DE LA LITTÉRATURE

L'occupation de la Belgique par l'Allemagne suscite rapidement un intérêt dans le monde scientifique belge après la fin de la guerre. Dès la seconde moitié des années quarante, des

---

<sup>18</sup> Loi concernant les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre du 5 mars 1935, in *Moniteur belge*, 15 mars 1935, p. 1586.

<sup>19</sup> WOUTERS N., *De Führerstaat : overheid en collaboratie in België (1940-1944)*, Tielt, Lannoo, 2006, p. 19-21.

<sup>20</sup> DE WEVER B., « Ordre nouveau », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/ordre-nouveau.html>. (Page consultée le 7/01/2022, dernière mise à jour : inconnue), §. 1-2.

<sup>21</sup> LUYTEN D., « Ordre nouveau », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 307.

<sup>22</sup> GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *L'an 40 : la Belgique occupée*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), 1971, p. 211.

<sup>23</sup> AERTS K., LUYTEN D., WILLEMS B., DROSSENS P. et LAGROU P., *Papy était-il un nazi ? : Sur les traces d'un passé de guerre*, Bruxelles, Racine, 2017, p. 27-32.

<sup>24</sup> HUYSE L. et DHONDT S., *La répression des collaborations, 1942-1952 : un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1991, p. 31.

ouvrages paraissent à ce sujet. Jusque dans la seconde moitié des années soixante, les thèmes de recherches principaux sont essentiellement de nature économique et sociale avant d'être supplantés par des questionnements plus politiques<sup>25</sup>. L'historiographie de l'enseignement durant cette période de la Belgique naît plus tardivement à l'initiative du Centre d'Étude Guerre et Société (CegeSoma) anciennement appelé Centre d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale (CREHSGM) jusqu'en 1997 puis Centre d'Étude et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) jusqu'en 2016. Créé en 1967, le CegeSoma conserve des documents et réalise ou soutient des recherches liées à la Première et à la Seconde Guerre mondiale<sup>26</sup>.

En 1988, le CegeSoma supervise une recherche réalisée par des étudiants et anciens étudiants de la faculté d'histoire de Saint-Aloysius qui s'intéresse à la manière dont la guerre et l'occupation modifient les conditions de vie de la jeunesse belge<sup>27</sup>. Dans l'un des chapitres de cet ouvrage, Christel Desmedt s'attache à décrire les conséquences de la guerre sur la vie scolaire des élèves dans les athénées royaux de l'enseignement public et les collèges de l'enseignement catholique, des écoles appartenant aux deux grands réseaux d'enseignement de Belgique. Pour cela, elle s'est consacrée à l'étude de périodiques dédiés aux enseignants de l'enseignement secondaire. Desmedt montre que les conditions matérielles résultant de la guerre et de l'occupation perturbent l'apprentissage des élèves et que des conflits opposent les enseignants pro-allemands à certains de leurs collègues<sup>28</sup>.

Il faut attendre Werner Warmbrunn et son ouvrage consacré à l'efficacité des politiques menées par la MV pour que les politiques scolaires allemandes soient identifiées. Sur base de l'étude des rapports annuels de la MV, Warmbrunn indique que l'intention principale de l'Occupant est d'exclure les enseignants et les manuels scolaires anti-allemands des écoles pour les remplacer par d'autres qui leur sont plus favorables. La MV souhaite aussi faire de

---

<sup>25</sup> LUYTEN D., « Bibliographic essay on occupied Belgium », in *CegeSoma*, [en ligne], <https://www.cegesoma.be/en/publication/bibliographic-essay-occupied-belgium-2004>, 2004, p. 1.

<sup>26</sup> « Le CegeSoma », in CEGESOMA, [www.cegesoma.be](http://www.cegesoma.be), [en ligne], <https://www.cegesoma.be/fr/le-cegesoma>. (Page consultée le 16/07/2022, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>27</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., *Schoollopen in oorlogstijd: het dagelijkse leven van middelbare scholieren tijdens de Duitse bezetting (1940-1944)*, Bruxelles, Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius, 1988, p. 8.

<sup>28</sup> DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », in VAN DEN WIJNGAERT M. (dir.), *Schoollopen in oorlogstijd: het dagelijkse leven van middelbare scholieren tijdens de Duitse bezetting (1940-1944)*, Bruxelles, Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius, 1988, p. 17-22.

l'allemand la première langue étrangère dans l'enseignement secondaire en augmentant le nombre d'heures consacrées à son apprentissage. Pour Warmbrunn, la mise en œuvre de ces mesures est un échec grâce à l'opposition des membres du corps enseignant et de leurs directeurs<sup>29</sup>.

En 1997, Marc Depaepe et Dirk Martin éditent les actes du colloque *La Seconde Guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement* organisé en 1995 par le CegeSoma. L'ouvrage réunit des études exploratoires mettant l'accent sur différentes thématiques (la résistance, l'histoire d'institution d'enseignement durant la Seconde Guerre mondiale et les politiques d'enseignement)<sup>30</sup>. C'est dans ce livre que se trouve la seule étude s'intéressant aux enseignants dans les mouvements de résistance. Fabrice Maerten s'y intéresse aux formes que prennent les activités de résistance à l'occupant des enseignants de la province du Hainaut. Pour ce faire, il croise une liste des enseignants de la province avec celles des principaux mouvements qui y sont actifs<sup>31</sup>. Grâce à cela, il montre que les enseignants du Hainaut privilégient des formes de résistance non violente (particulièrement la réalisation et la diffusion de la presse clandestine ainsi que l'aide aux illégaux)<sup>32</sup>.

En 2008, le CegeSoma initie un projet de recherche pour déterminer si le système éducatif belge a été utilisé par l'occupant allemand comme un outil lui permettant de faire accepter le régime d'occupation à la population<sup>33</sup>. Pour apporter une réponse à cette question, deux chercheurs, Sarah Van Ruyskensvelde et Mathieu Roeges, sont respectivement chargés de s'intéresser à l'enseignement catholique et à l'enseignement public. Malheureusement, les recherches réalisées par Mathieu Roeges n'aboutissent pas. Celles de Sarah Van Ruyskensvelde donnent lieu à une thèse éditée en 2016. Elle s'y intéresse notamment à la nature des politiques scolaires allemandes en Belgique, à leurs objectifs vis-à-vis de

---

<sup>29</sup> WARMBRUNN W., *The German occupation of Belgium 1940-1944*, New York, Peter Lang, 1993, p. 278-279.

<sup>30</sup> DEPAEPE M., « Préface », in DEPAEPE M. et MARTIN D. (dir.), *La Seconde Guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement : approches d'un domaine méconnu en Belgique*, Bruxelles, CREHSGM, 1997, p. 5-10.

<sup>31</sup> MAERTEN F., « La participation du personnel enseignant hennuyer à la résistance », in DEPAEPE M. et MARTIN D. (dir.), *La Seconde Guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement : approches d'un domaine méconnu en Belgique*, Bruxelles, CREHSGM, 1997, p. 107-144.

<sup>32</sup> *Id.*, p. 124.

<sup>33</sup> « Mathieu Roeges », in CEGESOMA, [www.cegesoma.be](http://www.cegesoma.be), [en ligne], <https://www.cegesoma.be/fr/mathieu-roeges>. (Page consultée le 29/11/2020, dernière mise à jour en 2018) ; ROEGES M., « L'école en guerre ! La Seconde Guerre mondiale et l'enseignement en Belgique », in *Science Connection*, t. 29 (2010), p. 5.



l'organisation de l'enseignement belge et aux relations entre les différentes autorités compétentes en matière d'éducation (*Militärverwaltung*, l'administration du ministère de l'Éducation publique et les institutions catholiques)<sup>34</sup>. Pour mener son étude à bien, Sarah Van Ruyskensvelde se penche sur de nombreux fonds d'archives, dont ceux des entités organisant l'enseignement catholique en Belgique, à savoir les archives de l'archidiocèse de Malines, mais aussi celles des diocèses de Bruges, Gand, Tournai, Namur et Liège ainsi que celles des collèges jésuites et des séminaires de Flandre. Les documents issus de ces fonds sont complétés par des entretiens d'anciens élèves d'écoles secondaires jésuites<sup>35</sup>. Malgré la diversité des fonds d'archives évoqués, les réalités dont il est fait mention concernent surtout les collèges diocésains de l'archidiocèse de Malines et les collèges jésuites flamands<sup>36</sup>. Sarah Van Ruyskensvelde montre que les Allemands veulent utiliser l'enseignement pour rapprocher culturellement la Belgique et l'Allemagne. Pour asseoir complètement leur contrôle sur la société belge, ils pensent qu'il est nécessaire de réviser la constitution et d'unifier le système d'enseignement. Cette action se manifeste par des restrictions à l'encontre de l'enseignement catholique, celui-ci ne relevant pas de la compétence de l'État. Celles-ci poussent l'archevêché belge à négocier avec l'occupant pour protéger ses intérêts en matière d'enseignement<sup>37</sup>. Sarah Van Ruyskensvelde montre que cela permet aux pouvoirs qui organisent des écoles catholiques de les soustraire à la mise en œuvre des politiques scolaires allemandes<sup>38</sup>.

La production historiographique concernant l'enseignement durant l'occupation de la Belgique par l'Allemagne nazie est donc assez récente en comparaison de celle consacrée aux dimensions sociales, économiques et politiques de cette dernière. Pourtant, les différentes initiatives entreprises par le CegeSoma semblent indiquer qu'il y a une volonté de la part des experts du domaine de voir cette thématique être explorée davantage. Notre état de la littérature met en évidence que les études à ce sujet sont exclusivement flamandes et décrivent des réalités qui s'inscrivent dans cet espace, majoritairement l'enseignement secondaire catholique. Il y a donc d'importantes lacunes à combler en ce qui concerne

---

<sup>34</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War : Catholic Education, Memory and the Government in Occupied Belgium*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016, p. 3-9.

<sup>35</sup> *Id.*, p. 181-187.

<sup>36</sup> *Id.*, p. 8-9.

<sup>37</sup> *Id.*, p. 67.

<sup>38</sup> *Id.*, p. 117-118.

l'enseignement public, les autres types d'enseignements (gardien, primaire, professionnel, etc.) et la situation en Wallonie. De plus, certains points plus spécifiques mériteraient peut-être d'être explorés davantage. Christel Desmedt évoque que les manifestations patriotiques sont interdites dans les écoles, mais n'indique pas si cette interdiction est respectée et le cas échéant, si et comment elle est contournée. Elle évoque aussi que des conflits opposent les enseignants pro-allemands à certains de leurs collègues, mais sans préciser la nature et l'origine de ces conflits. De même, si Werner Warmbrunn explique que les enseignants et les directeurs réussissent à nuire à la bonne mise en œuvre des politiques scolaires allemandes, il n'explique pas comment ils s'y prennent. Ont-ils, comme le décrit Sarah Van Ruyskensvelde, bénéficié de la protection de leurs responsables qu'ils soient fonctionnaires au ministère de l'Instruction publique, échevins de l'Instruction publique ou députés provinciaux ? Si Fabrice Maerten se penche sur les formes et les mouvements de résistance privilégiés par les enseignants, il n'indique pas dans quelle mesure ceux-ci sont liés à leur profession. En outre, sa recherche ne connaît aucun équivalent en ce qui concerne les mouvements collaborationnistes. Enfin, il n'existe pas d'étude évoquant la manière dont la propagande en faveur de l'Ordre nouveau dans les écoles par des enseignants est perçue par leurs collègues.

## PROBLEMATIQUE

Initialement, nous avons envisagé de consacrer ce travail à l'étude de la mise en œuvre des politiques scolaires allemandes sur les pratiques éducatives dans les écoles liégeoises. Nous pensions alors nous pencher sur les écoles de l'État, de la ville et du Diocèse de Liège. Nous avons donc débuté nos recherches en consultant les archives des écoles organisées par ces différentes entités. Malheureusement, nos courriels aux écoles de l'État situées sur le territoire de la commune de Liège sont restés sans réponses et nos recherches aux Archives de l'évêché de Liège se sont révélées infructueuses malgré l'autorisation de consulter les archives du vicariat de l'enseignement que nous avons reçue de monsieur le Vicaire général. Nous en avons conclu qu'il était préférable de nous tourner exclusivement vers les écoles de l'enseignement communal. Néanmoins, nous sommes, à ce moment, arrivé à la conclusion que les archives dont nous disposions ne nous permettaient pas d'apporter une réponse à notre questionnement de départ. Sur les conseils de monsieur Geerkens, nous avons alors revu ce dernier pour nous concentrer sur la personne de l'enseignant. Nous avons été renforcé dans cette démarche par la thèse de Juliette Fontaine sur le rôle des enseignants

dans la mise en œuvre des politiques scolaires du gouvernement de Vichy qui a été éditée durant la constitution de notre corpus documentaire pour ce travail<sup>39</sup>. Cette thèse a aussi fait l'objet d'un article qui en condense le dernier chapitre<sup>40</sup>. Si le contexte est trop différent pour permettre la comparaison avec l'enseignement belge, la lecture de ce travail nous a permis d'envisager notre recherche sous un jour nouveau, celui du positionnement des enseignants vis-à-vis de la mise en œuvre d'un régime autoritaire en Belgique par l'administration militaire allemande dans le cadre de l'édification du nouvel ordre européen nazi et les partisans belges de l'Ordre nouveau. Pour ce faire, nous avons choisi d'étudier les écoles organisées par la ville de Liège du début de la mobilisation de l'armée belge à la fin de l'été 1939 jusqu'à la première rentrée scolaire après la fin de la guerre en septembre 1945. Comment les enseignants de l'enseignement communal se sont-ils positionnés vis-à-vis de la mise en œuvre de l'Ordre nouveau en Belgique ? Pour apporter une réponse à cette question, nous croisons les approches des travaux évoqués précédemment. Dans notre premier chapitre, nous traitons des conditions de travail des enseignants des écoles communales de la ville de Liège durant la guerre. Nous nous essayons ensuite de déterminer si les acteurs de l'enseignement communal liégeois font obstacle aux mesures prises par l'Administration militaire allemande et si tel est le cas, par quels moyens. Le troisième chapitre de ce travail est consacré à l'adhésion des enseignants des écoles communales à l'Ordre nouveau et à la façon dont celle-ci se manifeste dans leur pratique professionnelle. Dans la dernière partie de notre étude, nous nous attachons enfin à identifier les liens qu'il peut exister entre les activités clandestines des enseignants qui œuvrent au profit de mouvements de résistance et leur profession.

## CORPUS DE SOURCES

Dans le cadre de notre démarche heuristique, nous avons dépouillé plusieurs milliers de documents. Parmi ceux-ci, nous en avons retenu environ neuf-cent-soixante qui constituent le dossier avec lequel nous avons travaillé dans le cadre de cette recherche. Ce nombre important est essentiellement dû à la diversité des thématiques que nous avons souhaité traiter dans le cadre de ce travail. En effet, il n'existe pas un type de sources ou fonds d'archives qui nous permette à lui seul d'apporter des réponses à l'ensemble de nos questions

---

<sup>39</sup> FONTAINE J., *Vichy face aux instituteurs : Réformer les politiques scolaires en contexte autoritaire*, Paris, Dalloz, 2021.

<sup>40</sup> FONTAINE J., « Les "hussards" dans les années noires », in *Genèses*, t. 125, n° 4 (2021), p. 7-28.

de recherches. Nous avons donc dû réaliser de nombreuses démarches auprès de plusieurs dépôts d'archives différents et apprendre à manipuler des sources de nature très diverses. Pour assurer la clarté de la présentation de ces dernières, nous avons choisi de dresser d'abord un panorama général des démarches que nous avons réalisées pour y accéder avant d'en décrire le contexte de production, leurs avantages et leurs limites en fonction des thématiques abordées dans ce travail. Ce cloisonnement thématique est une simplification réalisée à des fins de clarté. À plusieurs reprises, nous avons trouvé dans les documents que nous avons examinés des informations relatives à plusieurs questions auxquelles nous souhaitons apporter une réponse.

### ***Panorama général du parcours heuristique***

Nous avons débuté nos recherches en dépouillant les *Bulletins administratifs de la ville de Liège* ainsi que les fonds Seconde Guerre mondiale et Grand Liège qui sont conservés par le service gestion documentaire et Archives de la Ville de Liège (AVLg) dans le dépôt de la rue de la Tonne à Liège. Pris ensemble, ces deux fonds représentent approximativement quarante mètres linéaires d'archives. Au moment de la rédaction de ce travail, ils n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire. Seules les mentions renseignées sur les boîtes peuvent permettre d'en deviner le contenu même si ceux-ci ne coïncident pas toujours. À la suite d'une demande introduite auprès du collège échevinal de la ville de Liège, nous avons également reçu l'autorisation de consulter le fonds d'archives lié à l'échevinat de l'Instruction publique qui n'a pas encore fait l'objet d'un inventaire et les dossiers personnels d'enseignants ayant travaillé dans l'enseignement communal. En parallèle de ces démarches, nous sommes également entré en contact avec le Musée de la vie wallonne (Cours des Mineurs, Liège) et la Bibliothèque Ulysse capitaine (rue Féronstrée 86, Liège) qui conservent divers documents en lien avec notre recherche. Sur les conseils de monsieur Éric Geerkens, qui nous a donné des indications quant à des enseignants ayant été actifs dans des mouvements de résistance liés au Parti communiste belge, nous avons également réalisé des démarches auprès de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) situé n°3 de l'avenue Montesquieu à Seraing. Nous y avons dépouillé plusieurs fonds de personnes liés à des enseignants et des militants communistes actifs dans la résistance. Par la suite, nous avons contacté le CegeSoma, le Service Archives des Victimes de Guerre (SAVG), tous deux situés au n°29 du square de l'Aviation à Bruxelles, ainsi que les services des Archives générales du Royaume à Liège (AEL) de Liège (rue Chéra 79) et de Bruxelles (dépôts du 2 rue Ruysbroeck

et 26 rue Houblon). Au CegeSoma et aux SAVG, nous avons consulté un grand nombre de dossiers liés aux activités clandestines d'enseignants des écoles communales. Aux AEL et aux AGR à Bruxelles, nous avons dépouillé des dossiers liés aux sanctions infligées à des enseignants qui ont été accusés d'avoir collaboré avec les Allemands durant l'Occupation. Sur le site des AGR 1 (dépôt de la rue Ruysbroeck), nous avons aussi consulté plusieurs bobines de microfilms sur lesquelles figuraient les documents du fonds d'archives lié à Marcel Nyns, le secrétaire général de l'Instruction publique durant l'Occupation. En parallèle de tout cela, nous avons également procédé aux dépouillements de plusieurs périodiques. Pour cela, nous avons utilisé le site *BelgicaPress* qui permet à ce jour de consulter cent vingt et un journaux belges édités entre 1814 et 1970 et offre la possibilité de réaliser des recherches par mots-clés. Nous avons également mobilisé le site *Warpress* créé par le CegeSoma qui permet d'accéder à des versions numérisées de journaux clandestins et censurés édités pendant l'Occupation. Comme ces sites ne nous permettaient pas d'accéder à tous les titres dont nous avons besoin, nous nous sommes aussi tourné vers les collections de l'IHOES et de l'Université de Liège.

### ***Les conditions de travail des enseignants***

Pour déterminer dans quel cadre les enseignants des écoles communales ont travaillé pendant l'Occupation, nous avons choisi de mobiliser les *Rapports annuels sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville* ainsi que les *Rapports sur l'activité dans le Grand Liège* qui sont conservés aux AVLg.

Pour comprendre les conditions dans lesquels ont été rédigés les *Rapports sur l'activité dans le Grand Liège*, il faut remonter à mai 1940. Après l'invasion allemande, les administrations communales et les services de police des grandes villes du pays (Anvers, Bruxelles, Charleroi et Liège) agissent en concertation avec les communes voisines pour faire face aux difficultés administratives causées par la guerre. Ces démarches sont encouragées par les autorités allemandes imprégnées de la culture centralisatrice de l'état totalitaire nazi. Sous leur impulsion, sept grandes agglomérations ont vu le jour : Anvers (octobre 1941), Gand (mai 1942), La Louvière (juin 1942), Charleroi (juillet 1942), Bruxelles (septembre 1942), Bruges (octobre 1942) et Liège (novembre 1942). Les échevins des agglomérations autour desquelles se constituent ses grands ensembles reprennent les compétences de leurs anciens homologues des communes incorporées. Les grandes agglomérations permettent aux Allemands de se débarrasser des mandataires communaux qui leur sont hostiles et de les remplacer par des

éléments du VNV et de Rex<sup>41</sup>. Ce phénomène se vérifie également à Liège. Depuis la mort du libéral Xavier Neujean en janvier 1940, c'est le socialiste Joseph Bologne qui dirige la ville<sup>42</sup>. À la création du Grand Liège le 6 novembre 1942, il est écarté au profit du rexiste Gérard Willems. Ce dernier administre la ville jusqu'au 3 mars 1943, date à laquelle il démissionne au profit d'un autre rexiste, Albert Dargent qui occupe la fonction de bourgmestre jusqu'à la Libération<sup>43</sup>.

À l'incitation des autorités allemandes, les bourgmestres de vingt-quatre des trente communes du futur Grand Liège se réunissent lors d'une conférence présidée par le bourgmestre de Liège le 3 octobre 1940<sup>44</sup>. Ils y discutent de la mise en place des arrêtés des Secrétaires généraux, des ordonnances allemandes ainsi que de l'unification de plusieurs services communaux. Le 20 décembre 1940, Joseph Bologne reçoit un courrier du chef de division de l'OFK 589 qui lui demande de réaliser des rapports mensuels sur l'activité dans le Grand Liège du fait de sa qualité de président de la conférence des bourgmestres de l'entité. Ces rapports doivent être remis en quatre exemplaires (un en français et trois en allemand) au chef de l'administration de l'OFK 589 le huitième jour de chaque mois au plus tard<sup>45</sup>. Ils sont rédigés par le Bureau administratif du Grand Liège. Il s'agit d'une division du cabinet du bourgmestre créé en janvier 1941 par Joseph Bologne pour travailler l'unification

---

<sup>41</sup> WOUTERS N., « Grandes agglomérations », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 217-219.

<sup>42</sup> MAERTEN F. et COLIGNON A., *La Wallonie sous l'Occupation (1940-1945)*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2012, p. 42.

<sup>43</sup> MOTTARD G., *Des administrations et des hommes dans la tourmente, Liège 1940-1945*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987, p. 125-128 ; DE BRUYNE E., *Entre Collaboration et Kollaboration : particularismes, reflets & aspects en région liégeoise et ailleurs*, Liège, Les Éditions de la Province de Liège, 2017, p. 35-47.

<sup>44</sup> À savoir les bourgmestres des communes d'Angleur, Ans, Bonnelles, Bressoux, Chênée, Embourg, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Glain, Grâce-Berleur, Grivegnée, Herstal, Hollogne-aux-Pierres, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, Montegnée, Liège, Ougrée, Sclessin, Rocourt, Saint-Nicolas, Seraing, Tilleur, Vottem ; aux territoires desquelles il faut ajouter celui des communes de Wandre, Beyne-Heusay, Cheratte, Fléron, Romsée, Vaux-sous-Chèvremont, Vivegnis et des portions des communes de Chaudfontaine, Chokier, Hermalle-sous-Argenteau, Ivoz-Ramet, Neuville-en-Condroz et Tilt pour obtenir le territoire du Grand Liège ; VRANKEN C., *La police communale de Liège pendant la Seconde Guerre mondiale*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 2013-2014, p. 126.

<sup>45</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapports de janvier, août 41 et mars 42, Rapports mensuels et trimestriels. Rapport mensuel, Lettre de l'*Oberfeldkommandantur* 589 au bourgmestre de la ville de Liège, 20 décembre 1940, p. 1.

des services communaux avec les autres communes du Grand Liège<sup>46</sup>. À partir de février 1942, les rapports deviennent trimestriels. Le bourgmestre de Liège doit les remettre les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. Ils doivent donc tenir compte de tout ce qui se passe du 15 novembre au 15 janvier ou du 15 janvier au 15 avril, du 15 avril au 15 juillet et du 15 juillet au 15 novembre<sup>47</sup>. Ces rapports sont disséminés dans plusieurs boîtes différentes du fonds d'archives consacré au Grand Liège qui est conservé aux AVLg. D'après nos recherches, ils semblent couvrir une période allant de janvier 1941 à mai 1944<sup>48</sup>. Chacun d'entre eux est long d'environ une trentaine de pages. Ils contiennent une section dédiée aux écoles. Cette rubrique se subdivise en trois parties : enseignement communal, enseignement libre et Université de Liège. Chaque rapport fait état des problématiques rencontrées en matière d'enseignement (sous-nutrition des élèves, occupation des bâtiments par l'armée, manque de chauffage, etc.). Dans un grand nombre de cas, les rapports remis au bourgmestre de la ville de Liège par l'échevinat de l'Instruction publique de la ville de Liège sont conservés à la fin des fardes dédiées aux rapports. Ces derniers présentent l'avantage de ne pas être touchés par le travail de synthèse réalisé à l'étape suivante et apportent parfois donc plus d'informations que les rapports remis à l'OFK 589.

Les *Rapports sur l'activité dans le Grand Liège* constituent un complément intéressant aux *Rapports annuels sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville* qui sont édités en parallèle aux *Bulletins administratifs de la ville de Liège*. Ces rapports font l'état de la situation et des activités des services communaux pour l'année écoulée. La section consacrée à l'instruction publique, longue d'une vingtaine de pages, comporte des informations statistiques sur la population scolaire de manière générale et établissement par établissement. Elle comprend aussi des observations du service médical scolaire et l'organisation pédagogique de certains établissements par niveau d'enseignement. Pour la période 1940-1945, à l'exception de l'année 1944, ces rapports contiennent une section intitulée *Les écoles et la guerre* qui explique comment la guerre affecte le fonctionnement des écoles communales. Il y est notamment question des problèmes liés à la détention d'enseignants en Allemagne, à l'organisation des

---

<sup>46</sup> VRANKEN C., *La police communale de Liège pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 126.

<sup>47</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand-Liège, Rapports de janvier, août 41 et mars 42, Rapports mensuels et trimestriels, Rapport trimestriel, Lettre de l'Oberfeldkommandantur 589 au bourgmestre de la ville de Liège, 6 février 1942, p. 1.

<sup>48</sup> Les rapports concernant les périodes du 15 avril au 15 juillet 1943 et du 15 juillet au 15 octobre 1943 ne sont pas conservés ou n'ont pas été localisés.

cours, aux heures de classe et à l'occupation des locaux par les Allemands puis les Alliés. Nous n'avons pas trouvé d'éléments permettant de déterminer comment ces rapports étaient élaborés. Cependant, la subdivision de ceux-ci par établissements scolaires tend à nous faire penser qu'il s'agit d'une synthèse d'informations transmises par les directeurs d'école. Le texte final doit vraisemblablement être rédigé au sein de l'échevinat de l'Instruction publique avant de recevoir l'approbation de l'échevin. L'entièreté de ces rapports est conservée en salle de consultation des AVLg.

### *La mise en œuvre des politiques allemandes*

Pour comprendre comment les politiques allemandes sont mises en place dans l'enseignement communal, nous nous sommes intéressé aux archives produites par l'échevin de l'Instruction publique et son administration. Aux premières heures de l'invasion de la Belgique, c'est l'homme politique libéral Auguste Buisseret qui assure la fonction d'Échevin de l'Instruction publique. Né à Beauraing le 16 août 1888, cet avocat de formation assure la direction de l'enseignement communal depuis 1937. À partir de 1939, il siège en parallèle comme sénateur au parlement. Durant la Première Guerre mondiale, il défend des résistants belges devant les tribunaux de guerre allemands. Pour son opposition à l'autorité allemande, il est condamné à mort dans les derniers jours de la guerre, mais réussi à échapper à cette condamnation grâce à l'Armistice. Ce passé lui vaut d'être fait prisonnier par les Allemands en mai 1940. Ces derniers le relâchent rapidement, mais le maintiennent sous surveillance. Comme lors de la Grande Guerre, Buisseret est proche de la résistance et défend des résistants devant les tribunaux allemands. Le 19 juin 1941, il est chassé de ses fonctions par l'autorité allemande. Il part alors se réfugier dans la localité d'Amblève près d'Aywaille et s'implique davantage dans la résistance. Craignant pour sa sécurité après l'exécution de deux enseignants libéraux, il décide de passer dans la clandestinité en août 1943 avant de partir pour Londres où il n'arrive qu'en janvier 1944<sup>49</sup>. En accord avec le commandant de l'OFK 589, c'est Joseph Rouir, le chef de l'administration de l'Instruction publique et des

---

<sup>49</sup> SERVAIS DECLAYE M., *Auguste Buisseret, mon grand-père*, Bruxelles, Centre Jean Gol, 2018, p. 37-43 ; LEJEUNE J., « Buisseret Auguste », in ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE (dir.), *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 41, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1979, p. 62-68 ; DELFORGE P., « Buisseret Auguste », in *ENCYCLOPEDIE DU MOUVEMENT WALLON*, [en ligne], <http://www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Notices/Buisseret-A.htm>. (Page consultée le 11/07/2022, dernière mise à jour : inconnue), p. 1-2.



Beaux-Arts qui assure la gestion de l'enseignement communal pour la période comprise entre le départ forcé d'Auguste Buisseret et la création du Grand Liège. Né à Dolhain le 9 janvier 1883, Joseph Rouir commence à travailler au sein du département des finances de l'administration communale en 1901 et en prend la direction en 1933. À partir de 1939, il quitte cette division pour prendre la direction du département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts<sup>50</sup>. À la libération Joseph Rouir devient secrétaire communal et préside la commission d'épuration administrative de la ville de Liège<sup>51</sup>. Lors de la création du Grand Liège le 6 novembre 1942, c'est le libéral Henri Chevalier qui devient l'échevin de l'Instruction publique et des sports du Grand Liège. Né à Saint Josse le 25 mai 1907, il est avocat à la Cour d'appel de Liège et désigné conseiller provincial en 1932. Le 21 novembre 1942, après le départ de Gérard Willems, Henri Chevalier qui ne souhaite pas gouverner avec les rexistes démissionne de son poste<sup>52</sup>. C'est le socialiste Fernand Jouan, échevin des Beaux-Arts et du Tourisme, qui reprend l'échevinat de l'Instruction publique. Une fonction qu'il connaît bien puisqu'il est le responsable de l'enseignement de la commune d'Engis depuis 1939. Né à Perwez le 8 novembre 1899, il commence sa carrière comme employé à l'usine de zinc de la Nouvelle montagne en 1920. Il devient par la suite journaliste pour le journal d'information de tendance socialiste *La Wallonie* en 1936. Après l'invasion allemande, il poursuit son activité de journaliste au profit de divers journaux censurés ou liés à des organisations d'Ordre nouveau. En 1941, il devient le responsable de la propagande pour la section liégeoise de l'Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI), une organisation syndicale d'Ordre nouveau créée en novembre 1940. Jouan assure la gestion de l'enseignement communal de la ville de Liège jusqu'à la Libération<sup>53</sup>. Après celle-ci, c'est Auguste Buisseret qui reprend en mai l'échevinat de l'Instruction publique jusqu'à sa nomination dans le premier gouvernement Van Acker comme ministre de l'Instruction

---

<sup>50</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Conseillers communaux rentrés de captivités 1940-1945, Renseignement, Lettre de Joseph Bologne au gouverneur de la province de Liège, 10 juillet 1941, p. 1-2.

<sup>51</sup> VRANKEN C., *La police communale de Liège pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 233.

<sup>52</sup> DE BRUYNE E., *Entre Collaboration et Kollaboration*, op. cit., p. 40.

<sup>53</sup> DE BRUYNE E., «Jouan Fernand», in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 278 ; DE BRUYNE E., *Entre Collaboration et Kollaboration*, op. cit., p. 40.

publique le 12 février 1945<sup>54</sup>. Il est remplacé, le 26 février, par le libéral Émile Jenissen, qui est échevin du ravitaillement et de l'État civil. Jenissen reste à ce poste jusqu'à l'installation du nouveau Collège échevinal en 1946<sup>55</sup>.

Les archives dont nous disposons pour comprendre la manière dont ces personnes dirigent l'enseignement communal durant l'Occupation sont de nature assez différente et inégalement répartie entre elles. En ce qui concerne Auguste Buisseret, il a écrit un article pour *L'Action Libérale*, l'organe de presse officiel de la fédération libérale de l'arrondissement de Liège, en décembre 1949 dans lequel il revient sur cette période. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à localiser ce numéro. La petite fille d'Auguste Buisseret évoque brièvement son attitude comme échevin de l'Instruction publique dans la biographie qu'elle lui consacre<sup>56</sup>. Pour Joseph Rouir, nos recherches ne nous ont pas permis de trouver des documents permettant d'appréhender la façon dont il a conduit l'échevinat. Les AVLg conservent quelques pièces relatives à la correspondance de Henri Chevalier et de Fernand Jouan<sup>57</sup>. L'échevinat de ce dernier est celui qui nous est le plus documenté grâce à son dossier d'épuration judiciaire. En effet, il est accusé à la libération d'avoir collaboré avec les autorités allemandes à cause de sa participation au Grand Liège<sup>58</sup>. C'est aussi le cas des autres échevins de l'agglomération dont Henri Chevalier fait partie. Malheureusement, le dossier d'épuration judiciaire de Chevalier ne contient pas d'informations concernant sa brève gestion de l'échevinat<sup>59</sup>. En revanche, celui de Jouan qui le dirige pendant presque deux ans comporte plus de renseignements à ce sujet. Réparti dans trois boîtes, il est conservé comme les autres sources de cette nature aux AGR 2 (dépôt Joseph Cuvelier, rue du Houblon,

---

<sup>54</sup> *La Wallonie*, Liège, 24 février 1945, p. 2 ; « Gouvernement Van Acker I », in BELELITE, *Gouvernements*, [en ligne], <http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/fr/gov/govid/fed/vanackeri>. (consulté le 15/09/2021, dernière mise à jour : 15/07/2022)

<sup>55</sup> *Ibid.* ; DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M. (dir.), « Jenissen Emile », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 3, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, p. 871-873.

<sup>56</sup> SERVAIS DECLAYE M., *Auguste Buisseret, mon grand-père, op. cit.*, p. 37-38.

<sup>57</sup> Voir : AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Victimes de guerre 1940, Fusillés et otages et autres victimes, Travail obligatoire, École industrielle supérieure ; AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre 3a, Échevins : Instruction publique, Beaux - Arts, Tourisme et Sports.

<sup>58</sup> MOTTARD G., *Des administrations et des hommes dans la tourmente, Liège 1940-1945, op. cit.*, p. 237-240.

<sup>59</sup> Voir : AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 250/46. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Chevalier Henri.

Bruxelles)<sup>60</sup>. Pour les consulter, il faut adresser une demande écrite au Collège des procureurs généraux en exposant le motif de la recherche réalisée et en renseignant le nom, le prénom et la date de naissance des personnes concernées. Les dossiers d'épuration judiciaire contiennent les documents produits ou rassemblés dans le cadre d'une instruction contre une personne accusée de collaboration. Ils renferment les pièces relatives aux raisons de la mise en accusation, les preuves à charge et à décharge, les documents liés au déroulement du procès et le jugement qui y est rendu. Ces différentes parties contiennent des procès-verbaux des auditions (l'accusé, son entourage et ses victimes éventuelles) réalisées au début de l'instruction par des agents de police assistant l'auditorat militaire, chargé d'instruire les affaires d'épuration avant qu'elles ne soient jugées par les tribunaux militaires. Le suspect est alors questionné sur son attitude durant l'Occupation et ses liens avec des organisations collaborationnistes. Lors de ces auditions, il tente de donner une image positive de lui-même en mentant ou passant sous silence certains éléments. Les personnes amenées à témoigner de son attitude peuvent le présenter de manière négative selon les mêmes procédés. Il s'agit donc de sources avec lesquelles il est très complexe de travailler, mais qui offrent nombre de détails sur l'attitude des personnes mises en accusations et leurs relations avec leur entourage<sup>61</sup>.

Comme certaines des thématiques qui nous intéressent n'ont pas été abordées dans la littérature scientifique consacrée à l'enseignement belge pendant l'Occupation, nous avons également prolongé les démarches entreprises à l'échelon communal en nous tournant vers les archives du secrétaire général de l'Instruction publique, Marcel Nyns. Ce dernier est né à Bruxelles en 1887 de parents enseignants et francs-maçons. Suivant des cours de droit à l'Université libre de Bruxelles, il réalise un stage dans le cabinet de Paul-Émile Janson, sénateur et homme politique libéral, qui est interrompu par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Il rejoint alors le gouvernement belge en exil au Havre. Après la guerre, il occupe successivement les fonctions de chef de cabinet, de secrétaire de l'Instruction publique et de directeur de l'administration des Beaux-Arts avant d'obtenir le poste de secrétaire général du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en 1930. Il est l'un des rares secrétaires généraux à ne pas être révoqué par les autorités allemandes et

---

<sup>60</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand.

<sup>61</sup> AERTS K., LUYTEN D., WILLEMS B., DROSSENS P. et LAGROU P., *Papy était-il un nazi?*, *op. cit.*, p. 127-137.

conservé sa fonction durant toute l'Occupation<sup>62</sup>. Nous avons dépouillé plusieurs liasses de documents sur microfilm du fonds d'archives portant son nom qui est conservé aux AGR. Ce dernier contient des coupures de presse et des dossiers liés à son activité comme secrétaire général<sup>63</sup>. Il fait office de fonds de substitution à celui du ministère de l'Instruction publique qui a été détruit dans un incendie en 1947<sup>64</sup>. Nous avons complété cette démarche en dépouillant également les *Bulletins du Ministère de l'Instruction publique*. Ces Bulletins reprennent principalement les arrêtés, les circulaires et dépêches édictées par le ministre de l'Instruction publique et son administration ainsi que les textes des lois et les arrêtés royaux relatifs à l'enseignement. Pour notre recherche, nous avons utilisé les bulletins de la période 1940-1944 qui sont conservés dans la réserve distante des bibliothèques de l'Université de Liège<sup>65</sup>. Occasionnellement, nous avons aussi dû retourner vers le bulletin officiel de la *Militärverwaltung* disponible sur le site du CegeSoma afin d'obtenir certaines précisions quant aux ordonnances que promulguées par celle-ci<sup>66</sup>.

### *L'attitude des enseignants*

Notre premier réflexe pour déterminer l'attitude du personnel enseignant communal pendant l'occupation a été de nous tourner vers les *Bulletins administratifs de la ville de Liège*. Il s'agit d'une publication officielle de l'administration communale de la ville de Liège reprenant les décisions du Conseil communal. Des exemplaires de ces bulletins sont consultables en salle de consultation des AVLg. Pour notre recherche, nous avons dépouillé

---

<sup>62</sup> DICKSCHEN B., « Enseignement », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 131.

<sup>63</sup> ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE, « Inventaire des archives de Marcel Nyns », in *ARCH.BE*, [en ligne], [https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/index/eaid/BEA0510\\_001041\\_003335\\_FRE/open/c:4](https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/index/eaid/BEA0510_001041_003335_FRE/open/c:4). (consulté le 10/07/2022, dernière mise à jour inconnue).

<sup>64</sup> DICKSCHEN B., *L'école en sursis : la scolarisation des enfants juifs pendant la guerre*, Bruxelles, Didier Devillez, 2006, p. 12.

<sup>65</sup> « Bulletin du ministère de l'Instruction publique [Belgique] », in UNIVERSITE DE LIEGE, *Library*, [en ligne], [https://explore.lib.uliege.be/permalink/32ULG\\_INST/liujq0/alma990009408550502321](https://explore.lib.uliege.be/permalink/32ULG_INST/liujq0/alma990009408550502321). (consulté le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>66</sup> CegeSoma, <https://opac.cegesoma.be/fr/archview/list>, Archives partielles de la *Militärverwaltung* chez le *Militärbefehlshaber Belgien und Nordfrankreich*, *Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich für die besetzten Gebiete Belgiens und Nordfrankreichs*.

les exemplaires des années 1939 à 1953, date de la fin des mentions liées à la guerre. Chaque bulletin a une longueur d'environ deux mille pages, mais une table alphabétique des matières permet de faciliter les recherches. Elle mentionne de manière quasi systématique les différents établissements d'enseignement communaux. Pour chaque école sont ensuite renseignées dans plusieurs sous-sections, toutes les décisions du collège échevinal qui leur sont associées et notamment celles relatives au personnel. Celles-ci portent sur les démissions, les mises en disponibilité, les nominations, les désignations, les mises à la retraite, les congés sans traitement, les mesures disciplinaires, les suspensions, les révocations, les mesures d'épurations, etc. Il est cependant nécessaire de se rendre sur la page indiquée par la table des matières pour obtenir le prénom de l'enseignant et le développement de l'intitulé renseigné en table des matières. Le dépouillement de ces bulletins nous a permis d'identifier les enseignants qui ont été sanctionnés pour leur attitude pendant l'Occupation. En effet, les mentions pour épuration font une synthèse de ce qui est reproché à l'enseignant sanctionné.

L'épuration des fonctionnaires, dont les enseignants font partie, est réglée par un cadre législatif et des procédures particulières. Par l'arrêté-loi du 5 mai 1944, le Gouvernement belge en exil à Londres déclare nulles toutes les nominations, désignations à titre définitif ou intérimaire, réhabilitations, promotions, démissions, mises en disponibilité et peines disciplinaires réalisées après le 16 mai 1940. À la libération, les fonctionnaires qui sont suspectés d'avoir collaboré d'une manière ou d'une autre avec l'occupant sont suspendus pour une période de six mois. Cette suspension doit permettre aux commissions d'épuration de statuer du civisme des intéressés durant l'Occupation. Au terme de son enquête, ces commissions formulent un avis de sanction à l'autorité hiérarchique des prévenus chargée d'instruire leurs subordonnés<sup>67</sup>. C'est le Collège des Bourgmestres et Échevins qui est compétent pour juger le personnel enseignant communal. À l'exception de l'enquête menée sur l'attitude des prévenus, le Collège consigne les dépositions et procède aux auditions. Il informe les intéressés des faits qui leur sont reprochés avant de leur laisser la possibilité de se défendre. Le jugement qui s'en suit est lisible dans un procès-verbal. La sanction encourue peut se matérialiser en un avertissement, un blâme, une réaffectation, une suspension avec ou sans retenue sur salaire ou une révocation. Une interdiction d'exercer la fonction d'enseignant s'accompagne d'une déchéance des droits civils et politiques. Réciproquement, une condamnation judiciaire entraîne mécaniquement le licenciement. Les instituteurs de

---

<sup>67</sup> HUYSE L. et DHONDT S., *La répression des collaborations, 1942-1952, op. cit.*, p. 37-38.

l'enseignement communal sont sujets à une procédure disciplinaire spécifique. Après le prononcé de son jugement, le Collège échevinal informe le gouverneur de la province de la sanction dont est frappé l'accusé. Le gouverneur consulte l'inspection de l'enseignement sur cette décision afin de déterminer si celle-ci doit être appliquée ou non par la députation permanente. Il soumet ensuite cette décision au ministre de l'Enseignement public qui rend une décision finale. Le ministre en informe ensuite le gouverneur qui la notifie à son tour à l'intéressé<sup>68</sup>.

Le mémoire de Cédric Vranken, sur la police communale de Liège, mentionne l'existence d'une boîte consacrée à l'épuration du personnel communal dans le Fonds Seconde guerre mondiale des AVLg<sup>69</sup>. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de boîte sous ce nom dans les deux rayons qui abritent le fonds. C'est regrettable, car ces dossiers peuvent inclure les procès-verbaux des auditions devant les commissions d'épuration et le collège échevinal. Ils auraient donc pu constituer un complément précieux aux informations reprises dans les bulletins administratifs. Pour parer à cela, nous nous sommes donc concentré sur les dossiers d'épuration administrative conservés par la province et le ministère de l'Intérieur, qui renferment des documents liés à la comparution de l'enseignant sanctionné devant le collège provincial et le collège échevinal, ainsi que les dossiers d'épuration judiciaire de ces personnes lorsque celles-ci ont fait l'objet d'une procédure judiciaire. Les dossiers d'épuration des enseignants jugés dans le cadre de l'épuration administrative se trouvent dans les archives de la province ou dans les archives de l'Administration des Affaires provinciales et communales du ministère de l'Intérieur et peuvent être consultés aux Archives générales du Royaume. Pour consulter ces dossiers, nous avons introduit une demande en renseignant le nom, le prénom et la date de naissance des personnes concernées auprès des AGR 1 et des services des AEL<sup>70</sup>.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons dépouillé plusieurs dizaines de dossiers liés à la reconnaissance d'une activité de résistance introduits par des enseignants des écoles communales. Nous décrivons plus précisément comment nous avons identifié ces personnes dans le chapitre que nous consacrons au lien entre le métier d'enseignant, l'école et les activités de résistance (Chapitre 4). Pour la rédaction de ce dernier, nous nous sommes

---

<sup>68</sup> AERTS K., LUYTEN D., WILLEMS B., DROSSENS P. et LAGROU P., *Papy était-il un nazi?*, *op. cit.*, p. 174-177.

<sup>69</sup> VRANKEN C., *La police communale de Liège pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>70</sup> AERTS K., LUYTEN D., WILLEMS B., DROSSENS P. et LAGROU P., *Papy était-il un nazi?*, *op. cit.*, p. 173-178.

essentiellement appuyé sur des dossiers de reconnaissance aux statuts d'agent de renseignements et d'action (ARA), de résistants civils, de résistants par la presse clandestine et de prisonniers politiques. Ces statuts sont créés entre 1944 et 1948 à l'initiative des pouvoirs publics, d'organisation de résistance ou de groupement rassemblant des personnes correspondantes à ces catégories. Les détenteurs de ces statuts bénéficient généralement d'avantages financiers substantiels les rendant très convoités, ce qui peut conduire certains demandeurs à exagérer l'ampleur de leurs activités clandestines. Les personnes qui sont éligibles au statut ARA sont celles qui ont été chargées de missions spéciales, en pays étrangers ou en territoires occupés par le ministre de la Justice ou celui de la Défense nationale, ainsi que leurs auxiliaires, des personnes leur ayant apporté une aide dans la réalisation de leurs missions. Les personnes pouvant prétendre au statut de résistant civil doivent avoir pris part à l'une des quatre activités suivantes ; des actes de sabotage dans le cadre de sa profession ; la rédaction, l'impression ou la distribution de presse clandestine ; avoir apporté une aide à une œuvre de solidarité luttant contre l'occupant ; avoir offert une assistance à une personne recherchée par ce dernier. Pour avoir droit au statut de résistant par la presse clandestine, le demandeur doit avoir participé, entre le 1<sup>er</sup> juin 1940 et le 4 juin 1944, de manière désintéressée et pour une période de plus de six mois à la rédaction, l'impression, la constitution de dépôts, le transport et la diffusion de périodiques clandestins au sein d'un groupement de résistance de telle sorte que cette activité l'exposait à des représailles de la part de l'autorité occupante. Les personnes qui ont été victimes de cette dernière pour leur participation à l'édition de tracts, d'affiches ou de communiqués peuvent aussi prétendre à ce statut. Toutes celles qui ont été arrêtées en conséquence directe de leurs activités de résistance, en qualité d'otages ou pour leurs opinions politiques ou philosophiques et celles qui ont fait preuve d'« esprit de résistance » durant leur détention ainsi que les personnes qui ont été détenues au moins trente jours consécutifs, qui ont fait l'objet de tortures, qui ont été condamnées ou mises à mort, sont éligibles au statut de prisonniers politiques. À l'exception du statut ARA dont le processus de reconnaissance est à la charge de la Sûreté de l'État, qui statue sur base de dossiers réalisés par les chefs des réseaux de renseignement reconnus, les autres statuts sont octroyés suite à une procédure où le dossier du demandeur est examiné par une commission composée de représentants du ministère de la Reconstruction et des mouvements de résistance. Ceux qui prétendent à ces statuts doivent apporter la preuve de leurs activités clandestines ou de leur détention. Pour cela, ils peuvent mettre en avant une attestation de leurs activités par l'un des mouvements de résistance reconnus ou les témoignages de personnes qu'ils ont côtoyés durant celles-ci.

Des renseignements complémentaires peuvent être récoltés par des agents de police ou des gendarmes. Chaque dossier contient donc des informations très détaillées sur les activités clandestines du demandeur et des personnes avec qui il était en contact. En ce qui concerne les dossiers d'agent de renseignement et d'action), le niveau de détail de l'exposé de l'activité clandestine des agents ou de leurs auxiliaires est extrêmement variable. Pour consulter ces dossiers, il faut adresser une demande au CegeSoma en précisant le nom, le prénom et la date de naissance des personnes concernées. Le centre se charge alors de vérifier qu'il existe bien des dossiers les concernant. Il faut ensuite s'adresser à un agent de la Sûreté de l'État pour obtenir l'autorisation de les consulter dans la salle de lecture du CegeSoma (29, Square de l'Aviation, Bruxelles). Les dossiers liés à la reconnaissance du statut de résistant civil et par la presse clandestine sont conservés par le SAVG qui partage les locaux du CegeSoma. Pour les dossiers de reconnaissance de statut de prisonniers politiques, il faut aussi prendre contact avec le SAVG, mais les dossiers sont à consulter aux AGR 2. Pour chaque demande de consultation, il faut mentionner le nom, le prénom et la date de naissance des personnes concernées<sup>71</sup>.

Certains des enseignants auxquels nous nous intéressons dans ce travail ont eu une activité au sein d'un groupement de résistance portant le nom de Front de l'indépendance. Entre 1972 et 1994, la Commission régionale d'Histoire du Front de l'indépendance a réalisé dix numéros des *Chroniques de la résistance du Front de l'indépendance* dont la série complète est conservée à l'IHOES<sup>72</sup>. Les articles qui composent ces chroniques consistent généralement en un exposé des activités clandestines du mouvement et de ses membres. Nous les avons donc abordés avec la même mesure que les dossiers de reconnaissance aux statuts de résistants évoqués précédemment. Ces articles nous ont permis d'en apprendre davantage sur le rôle de certains enseignants au sein de celui-ci. L'IHOES conserve aussi les archives de certaines de ces personnes. Nous avons ainsi dépouillé le fonds d'archives de Jenny

---

<sup>71</sup> MAERTEN F., « Les statuts de reconnaissance nationale : un reflet précis, mais trompeur », in MAERTEN F. (dir.), *Papy était-il un héros ? : Sur les traces des hommes et des femmes dans la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2020, p. 81-98 ; MAERTEN F., « Au fil des archives », in MAERTEN F. (dir.), *Papy était-il un héros ? : Sur les traces des hommes et des femmes dans la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2020, p. 151-175.

<sup>72</sup> « Chroniques de la résistance du Front de l'indépendance », in IHOES, *Catalogue*, [en ligne], <https://ihoes.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/112425>. (Page consultée le 13 septembre, dernière mise à jour : inconnue)



Dumont qui correspond à deux boîtes. Celles-ci contiennent une farde relative à la reconnaissance de son activité dans la résistance et aux démarches qu'elle a réalisées dans ce sens entre 1945 et 1985 ainsi qu'une autre regroupant sa correspondance pour la période 1945-1984<sup>73</sup>. Nous nous sommes aussi penché sur le Fonds Théo Dejace qui correspond à plus de deux cents boîtes. Celles-ci contiennent des documents évoquant l'activité de Théo Dejace et des personnes qu'il a côtoyées dans la résistance ainsi que des tracts qu'il a rédigés ou supervisés pour les comités de lutte syndicale clandestins de la région liégeoise<sup>74</sup>. Nous avons aussi parcouru l'inventaire du Fonds René Klutz, un enseignant qui a occupé une place centrale dans la résistance syndicale et l'édition de périodiques clandestins à Liège. Malheureusement, ce dernier ne contient pas de documents relatifs à son activité dans la résistance. Ils regroupent des pièces liées à son action de militant communiste après la guerre et jusqu'à son décès en 1996<sup>75</sup>. Nous nous sommes aussi intéressé au Fonds Joseph Davenne. Membre du Parti communiste, il a été très actif dans la résistance syndicale pendant l'Occupation. Le fonds portant son nom est composé d'une vingtaine de boîtes et contient trois fardes renfermant des documents relatifs au fonctionnement de cellules syndicales clandestines dont sont membres des enseignants<sup>76</sup>. Nous avons également parcouru les fardes de la boîte consacrée à l'inspecteur cantonal Jean Sabel et à sa famille. Durant l'Occupation, celui-ci crée un groupe de résistance armé, les Violettes, qui édite un périodique destiné aux instituteurs de la région liégeoise, *Nos Écoles primaires*. Ces activités lui valent d'être arrêté par les Allemands et déporté en Allemagne. Le fonds d'archives lié à la famille de Jean Sabel regroupe divers documents relatifs aux Violettes, à la détention de Jean Sabel et l'édition de *Nos Écoles primaires*<sup>77</sup>.

Grâce aux travaux de monsieur Eddy De Bruyne, nous savons que les milieux enseignants liégeois étaient surveillés par la police politique du Reich, la *Sicherheitspolizei (Sipo-SD)*. Dès les

---

<sup>73</sup> « Fonds Jenny Dumont », in IHOES, *Catalogue*, [en ligne], <https://ihoes.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/72984>. (Page consultée le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>74</sup> « Fonds Théo Dejace », in IHOES, *Catalogue*, [en ligne], <https://ihoesd.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/72974>. (Page consultée le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>75</sup> « Fonds René Klutz », in IHOES, *Catalogue*, [en ligne], <https://ihoesd.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/72997>. (Page consultée le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>76</sup> « Fonds Joseph Davenne », in IHOES, *Catalogue*, [en ligne], <https://ihoesd.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/70719>. (Page consultée le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>77</sup> « Fonds Famille Sabel », in IHOES, *Catalogue*, [en ligne], <https://ihoesc.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/73016>. (Page consultée le 28/09/2021, dernière mise à jour : inconnue)

débuts de l'Occupation, Liège abrite un poste de la *Sipo-SD* qui devient le siège du commandant de la *Sipo-SD* pour la Wallonie en juin 1944. La *Sipo-SD* de Liège comporte une section chargée de surveiller les milieux enseignants de la province de Liège et du Luxembourg. Cette tâche est dévolue à Charles Nossent. À date fixe, il doit, comme ses collègues, rédiger un rapport pour la quinzaine écoulée. Les rapports des différents services sont ensuite collationnés pour produire un compte-rendu final d'une quarantaine de pages. Ils sont rédigés en quatre exemplaires, dont un est conservé aux archives du bureau, et les trois autres expédiés à Bruxelles pour y être synthétisés avec les rapports des autres postes de la *Sipo-SD* pour la Belgique et le nord de la France. Un rapport final est ensuite envoyé à l'Office central de la sûreté du Reich à Berlin<sup>78</sup>. Nous avons tenté de retrouver la trace des rapports rédigés par Nossent. Pour cela, nous avons parcouru les pièces contenues dans les deux boîtes qui composent son dossier d'épuration judiciaire<sup>79</sup>. Mais, malheureusement, il semble que ces documents aient été détruits. Nous avons néanmoins réussi à localiser six exemplaires des synthèses réalisées par le bureau bruxellois de la *Sipo-SD* qui sont conservés par le CegeSoma<sup>80</sup>.

Pour identifier les enseignants mentionnés dans nos sources, nous avons utilisé des registres de traitements se rapportant aux personnels enseignants des écoles communales. Ils sont entreposés dans la sous-section *Gestion du personnel* du fonds de l'Instruction publique. Les AVLg conservent sept registres de ce type qui se rapportent aux enseignants des écoles gardiennes, primaires, moyennes, normales et à ceux de l'Académie des Beaux-Arts pour la période 1939-1943. Il s'agit d'ouvrages reliés au format A2 de couleur marron ou verte. Le type d'enseignement auquel se rapporte le registre est indiqué sur la tranche de celui-ci. Ces registres se subdivisent selon les écoles qui correspondent aux types d'enseignement indiqués. Pour chaque école, il renseigne le nom, le prénom, le cours donné, l'ancienneté et le montant du traitement mensuel des enseignants qui y travaillent. Ils comportent aussi une section relative aux enseignants qui sont mobilisés et précisent lorsque ceux-ci reprennent leurs

---

<sup>78</sup> DE BRUYNE E., *La Sipo-Sd à Liège (1940-1944) : composantes et lignes de force*, Housse, Eddy De Bruyne, 1998, p. 27.

<sup>79</sup> Il est regroupé avec celui de son amante et renseigné au nom de celle-ci ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 453.1/47 Cour militaire de Liège : Gruslin Marthe.

<sup>80</sup> PAQUOT E., *Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst Lüttich et organisation policière allemande à Liège (1940-1944)*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1984-1985, p. 64 ; L'indicatif MS15 renseigné par Éric Paquot a été actualisé, il faut désormais demander la cote AAR53.

fonctions. Ces dossiers ne figurent sur aucun inventaire. Ils ont été « découverts » par madame Lanneau lors d'une visite des AVLg avec ses étudiants. Pour les consulter, il faut s'adresser au service des AVLg et faire la description que nous en faisons ici tout en précisant que nous les utilisons dans le cadre de notre recherche. Nous avons croisé le dépouillement de ces registres avec celui des dossiers personnels d'enseignants conservés dans le même fonds. Ils renferment toutes sortes de documents liés aux enseignants auxquels ils correspondent (*curriculum vitae*, état de service, rapport d'inspection, etc.). Ils sont bien souvent le seul moyen d'obtenir les lieux et dates de naissance de ces personnes. Ces dossiers sont assemblés au moment de leur départ à la retraite. Les enseignants n'ayant pas fini leur carrière dans l'enseignement communal ne disposent donc pas de dossiers de ce type. Il semble également qu'un certain nombre de dossiers aient été perdus ou détruits.

Lors de nos recherches, nous avons pris connaissance du fait que les Archives de l'État à Liège conservent une série de douze boîtes relatives à la révision de peines disciplinaires d'enseignants sanctionnés pour leur attitude pendant l'Occupation. Outre plusieurs dizaines de dossiers liés à la révision de peines disciplinaires d'instituteurs de la province de Liège, ces boîtes contiennent des lettres, produites par les différentes administrations provinciales du pays, renseignant les instituteurs qui y ont été sanctionnés pour leur attitude ainsi qu'un registre des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes qui sont condamnés ou frappés de peines disciplinaires<sup>81</sup>. Ce dernier précise le nom, le prénom, le lieu et la date de naissance de ces personnes, ainsi que la commune où elles exercent et les faits qui leur sont reprochés. Il ne concerne pas uniquement la province de Liège puisqu'il mentionne des instituteurs qui exercent à Woluwe-Saint-Lambert, Malines ou encore Anderlecht. Cela nécessiterait de plus amples vérifications, mais il semble donc que ce registre contienne les noms de tous les enseignants des écoles primaires et gardiennes des

---

<sup>81</sup> AEL, Liège, Enseignement - Peines disciplinaires, Révision des peines disciplinaires prises à l'encontre de personnel enseignant des écoles communales à la suite de leur comportement durant l'occupation ennemie (1940-1945) (par application de la loi du 24 décembre 1953 relative à la révision des peines disciplinaires), instruits par la 3<sup>e</sup> et/ou la 4<sup>e</sup> division du Gouvernement provincial, Registre des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes qui ont été condamnés ou frappés de peine disciplinaire ; Pour la loi du 24 décembre 1953, voir : Loi relative à la révision des mesures disciplinaires prises en raison de leur comportement pendant l'occupation à l'égard des personnes visées par l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, de l'arrêté-loi du 8 mai 1944 relatif aux fonctions publiques, ainsi qu'à l'égard de certains membres de l'Ordre judiciaire, des officiers et agents de la police judiciaire près des parquets et du personnel des parquets et des greffes du 24 décembre 1953, in *Moniteur belge*, 10 janvier 1954, p. 114-117.

écoles communales du pays qui sont sanctionnés pour leur comportement durant l'Occupation. Ces documents ne figurent sur aucun inventaire. Leur existence nous a été renseignée par madame Anne Jacquemin, chef de travaux aux Archives de l'État à Liège, après que nous lui ayons indiqué avoir découvert une liste de membres du personnel enseignant communal de la province de Liège révoqués lors du dépouillement des dossiers d'épuration judiciaire des enseignants des écoles communales de la ville de Liège<sup>82</sup>. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'exploiter ce registre, mais nous expliquerons en conclusion de ce travail comment nous envisageons de le mobiliser.

### *Les sources multithématiques*

Pour trouver des informations concernant l'ensemble des thématiques précitées, nous avons procédé aux dépouillements de tous les numéros de deux périodiques autorisés à paraître par les autorités allemandes sous réserve de censure et de six titres publiés par des groupements de résistance pendant l'occupation. Nous avons complété cela par le dépouillement de cinq journaux dont l'édition se poursuit ou reprend à la Libération.

Pour la presse censurée, nous nous sommes intéressé au quotidien d'information *La Légia* et à l'organe de presse officielle de Rex, *Le Pays réel* qui sont tous les deux consultable sur *BelgicaPress*. Le premier numéro de *La Légia* paraît le 25 mai 1940. La parution se poursuit ensuite jusqu'au 30 août 1944. Le périodique est en situation de monopole dans la région liégeoise et supplante les six journaux qui y circulent avant la guerre. Il bénéficie du soutien de la propagande allemande et collabore avec la Communauté culturelle wallonne, une organisation œuvrant au rapprochement culturel entre la Wallonie et l'Allemagne<sup>83</sup>. Quant au *Pays réel*, il est créé à l'occasion de la participation de Rex aux élections législatives de 1936. Après avoir brièvement disparu au moment de l'invasion allemande, *Le Pays réel* reprend sa parution quotidienne à partir du 25 août 1940 pour cesser d'exister le 2 septembre 1944, au moment de l'entrée des troupes alliées en Belgique. Durant cette

---

<sup>82</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 8089/45. Auditorat général : Membres du personnel enseignant primaire et gardien de la province de Liège révoqués pour cause d'incivisme, Liste [des] membres du personnel enseignant communal (province de Liège) révoqués pour cause d'incivisme, 17 décembre 1945.

<sup>83</sup> COLIGNON A., « Première page, cinquième colonne », in BALACE F. (dir.), *Jours noirs*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 20-22 ; DE BENS E., *De Belgische dagbladpers onder Duitse censuur (1940-1944)*, Anvers ; Utrecht, Nederlandse Boekhandel, 1973, p. 308-314.

période, le périodique ne doit sa survie qu'au soutien financier de la propagande allemande, le succès n'étant pas au rendez-vous<sup>84</sup>.

En ce qui concerne la presse clandestine, nous nous sommes d'abord intéressé aux périodiques s'adressant aux enseignants. *Nos Écoles primaires* est le premier périodique de ce genre que nous avons examiné. Il s'agit du journal clandestin créé par l'inspecteur principal de l'enseignement Jean Sabel en mai 1942 dont l'édition se poursuit jusqu'à l'arrestation de ce dernier en mai 1943<sup>85</sup>. Seuls deux numéros de *Nos Écoles primaires* ont été retrouvés. Nous nous sommes ensuite intéressés au périodique qui succède à *Nos Écoles primaires* après l'arrestation de Jean Sabel. Il s'agit de *Nos Écoles* qui est l'organe de presse du Comité de lutte syndicale de l'enseignement de Liège qui est rejoint par des membres du groupe de Sabel. Cette cellule édite huit numéros de ce périodique entre septembre 1943 et mai 1944. Le Comité de lutte syndicale de l'enseignement de Liège fait partie d'un comité plus large regroupant d'autres services publics de l'entité. Il dispose lui aussi d'un organe de presse *L'Agent des services publics* dont treize numéros sont édités entre avril 1942 et mai 1944<sup>86</sup>. Ce comité fait lui-même partie d'une intersyndicale regroupant les comités de lutte clandestins de la région liégeoise. Ce groupement dispose lui aussi d'un organe de presse du même nom, *L'Intersyndicale* dont au moins sept numéros sont édités entre avril 1943 et août 1944<sup>87</sup>. Fondés à l'initiative de militants du Parti communiste belge, ces groupements se font aussi représenter auprès de la Fédération liégeoise du Front de l'indépendance. Cette dernière dispose d'un organe de presse du nom de *La Meuse*. Le groupement publie vingt-trois numéros et deux éditions spéciales de son périodique entre octobre 1941 et septembre 1944<sup>88</sup>. Pour explorer d'autres tendances que les milieux communistes, nous avons aussi dépouillé l'organe de presse du Parti socialiste clandestin, à savoir *Le Monde du Travail*. Ce périodique, où les réflexions théoriques côtoient les informations, est créé à Liège en juillet

---

<sup>84</sup> COLIGNON A., « Première page, cinquième colonne », *op. cit.*, p. 25-28 ; COLIGNON A., « Le Pays réel », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/le-pays-reel.html>. (Page consultée le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue).

<sup>85</sup> JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, Bruxelles, CREHSGM, 1991, p. 89.

<sup>86</sup> *Id.*, p. 3.

<sup>87</sup> *Id.*, p. 57 ; ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing : 1940-1944*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2006, p. 138.

<sup>88</sup> JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, *op. cit.*, p. 84.

1940. Il paraît mensuellement ou bimensuellement jusqu'en septembre 1944<sup>89</sup>. Pour la tendance libérale, nous avons également consulté les vingt-sept numéros retrouvés (sur quarante-huit édités) du périodique clandestin liégeois *L'Express*, *affilié à la vraie presse belge* qui paraît entre la fin de l'année 1940 et septembre 1944<sup>90</sup>. Nous nous sommes également intéressé au mouvement wallon. Pour cela, nous avons dépouillé *La Wallonie Libre* et *La Wallonie libre, édition de l'Est*. Le premier de ces périodiques est édité à Bruxelles par des militants du mouvement wallon. Nous avons consulté les cent-dix numéros retrouvés sur les cent-soixante-neuf qui sont publiés entre août 1940 et août 1944. *La Wallonie libre, édition de l'Est* est édité à Liège, d'octobre 1943 jusqu'en avril 1944 par une partie de la cellule de diffusion liégeoise de *La Wallonie Libre*. Nous avons parcouru les deux numéros qui ont été retrouvés sur les huit qui ont été publiés<sup>91</sup>. Tous ces journaux sont disponibles sur *Warpress*. Pour *Nos Écoles* et *L'Agent des services publics*, des numéros supplémentaires sont conservés à l'IHOES<sup>92</sup>.

En ce qui concerne les journaux postérieurs à la libération, nous avons dépouillé *La Wallonie* pour la tendance socialiste, *L'Express* et *La Meuse* pour la tendance libérale et *La Gazette de Liège* pour la mouvance catholique. Il s'agit de quotidiens d'informations édités et diffusés dans la région liégeoise comportant donc un certain nombre de rubriques y étant consacrées<sup>93</sup>. *La Wallonie* et *La Meuse* sont consultables sur *BelgicaPress*. *La Gazette de Liège* et *L'Express* sont conservés pour la période qui nous concerne dans les collections de l'Université de Liège.

---

<sup>89</sup> *Id.*, p. 86-87.

<sup>90</sup> *Id.*, p. 44.

<sup>91</sup> *Id.*, p. 170-171.

<sup>92</sup> « Nos Écoles : organe des comités de lutte syndicale des membres de l'enseignement adhérant au Front de l'indépendance », in IHOES, Catalogue, [en ligne], <https://ihoes.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/145873>. (consulté le 13/09/2021, dernière mise à jour : inconnue) ; « L'Agent des services publics : organe des comités syndicaux pour la défense des revendications des agents des services publics », in IHOES, Catalogue, [en ligne], <https://ihoes.ideesculture.fr/index.php/Detail/objects/145534>. (consulté le 13/09/2021, dernière mise à jour : inconnue)

<sup>93</sup> PLUMET P., *La presse quotidienne belge de la libération (4 septembre 1944 - 31 décembre 1945)*, Louvain ; Bruxelles, Nauwelaerts, 1985, p. 115.

# CHAPITRE 1

## L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL FACE A LA GUERRE

### (1939-1945)

Le peu de travaux qui évoquent l'organisation de l'enseignement belge durant la Seconde Guerre mondiale converge vers l'idée que celle-ci est grandement perturbée par le conflit. Avant même que la Belgique n'y prenne part, la mobilisation du personnel enseignant vient bouleverser l'organisation des écoles. En effet, Sarah Van Ruyskensvelde rapporte qu'à la fin du mois d'octobre 1940, septante-cinq enseignants des écoles du diocèse de Bruges sont mobilisés et que pour les remplacer il est nécessaire de faire appel à des séminaristes et des étudiants d'université sans expérience de l'enseignement<sup>94</sup>. La situation s'aggrave évidemment avec l'invasion allemande et l'occupation du pays. Dans l'étude qu'elle consacre à la vie scolaire des athénées et des collèges durant celle-ci, Christel Desmedt montre que l'enseignement est compliqué du fait de l'affaiblissement physique des élèves à cause du manque de nourriture et de l'anxiété causée par la guerre. La situation est aggravée en période hivernale à cause de la pénurie de charbon qui prive les écoles de chauffages alors même que la rareté des matières textiles empêche les élèves de disposer de vêtements adaptés aux hivers rigoureux que connaît la Belgique pendant la guerre. À cela, il faut ajouter que l'accès aux établissements scolaires est rendu difficile par les dégâts causés aux axes de communication par les combats. À l'école, la guerre est toujours présente du fait des nombreux exercices que les enseignants et leurs élèves doivent réaliser pour se préparer à l'éventualité de voir leurs écoles endommagées par les bombardements. Le risque causé par

---

<sup>94</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 77-78.

ces deniers, le manque de chauffage et les combats entraînent aussi la fermeture des écoles durant de nombreuses semaines<sup>95</sup>. Nous nous proposons dans ce chapitre de contribuer à compléter ces connaissances en nous intéressant à la manière dont les conditions de travail des enseignants des écoles communales de la ville de Liège sont modifiées par la guerre et le régime d'occupation, ainsi que la situation matérielle qui en résulte. Pour cela, nous situons d'abord l'enseignement communal et les types d'enseignement qu'il organise dans le système scolaire belge. Nous décrivons ensuite comment la mobilisation des enseignants des écoles communales perturbe l'organisation de l'enseignement. Nous présentons par la suite les différentes difficultés auxquelles doivent faire face les enseignants des écoles communales durant l'Occupation. Nous nous penchons enfin sur les conséquences de la Libération et des derniers soubresauts du conflit pour ces dernières.

## L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE LA VILLE DE LIÈGE

L'article 17 de la Constitution belge institue en Belgique le principe de liberté d'enseignement et de soutien financier de l'État à l'instruction publique. Ce principe fait l'objet d'une double interprétation. Premièrement, la liberté d'enseignement garantit la liberté des parents à choisir l'école de leurs enfants. Deuxièmement, elle correspond à une liberté d'initiative des pouvoirs publics locaux et des particuliers dans la mise en place d'institution d'enseignement, quel que soit le niveau scolaire. La conséquence du droit d'initiative laissé à des pouvoirs organisateurs autonomes et soutenus financièrement par l'État est l'émergence d'une organisation de l'enseignement en réseaux concurrents. On en dénombre trois si l'on considère, outre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre, que l'enseignement organisé par les provinces et les communes constitue un seul réseau. On en dénombre quatre si l'on considère l'enseignement provincial et communal comme deux réseaux distincts<sup>96</sup>. Durant l'entre-deux-guerres, les pouvoirs organisateurs de ces réseaux (états, communes, évêchés, etc.) proposent différents types d'enseignement qui couvrent, anticipent ou prolongent l'obligation scolaire qui s'étend alors de six à quatorze ans<sup>97</sup>. Le

---

<sup>95</sup> DESMEDI C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », *op. cit.*, p. 17-21.

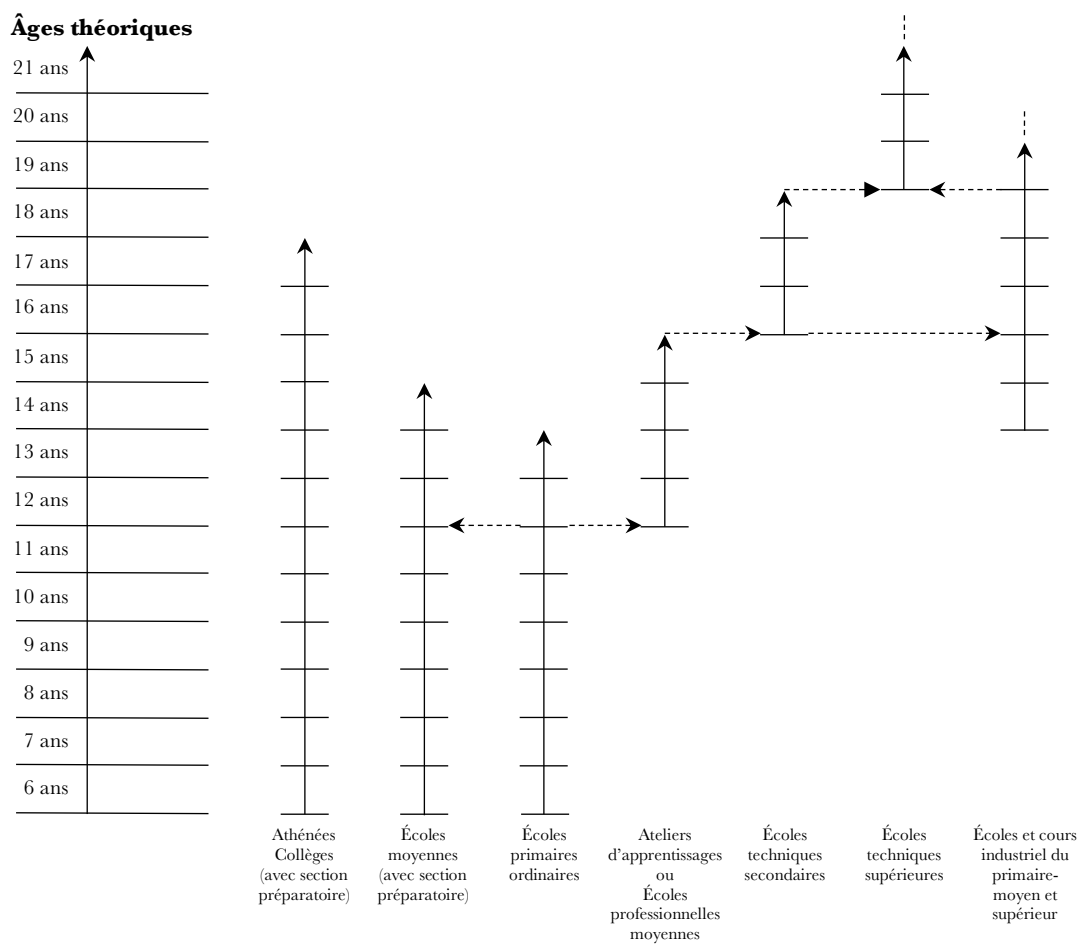
<sup>96</sup> GROOTAERS D., « Cinquante ans d'instruction publique, à la poursuite de l'intégration sociale et de la promotion individuelle », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, p. 86-87.

<sup>97</sup> WYNANTS P. et PARET M., « Écoles et clivages aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, p. 63-64.



tableau 1, empruntée à Dominique Grootaers, donne une vision panoramique des principaux types d'enseignement proposés aux élèves.

Tableau 1 : Le système scolaire belge durant la période 1914-1953



Source : GROOTAERS D., « Cinquante ans d'instruction publique, à la poursuite de l'intégration sociale et de la promotion individuelle », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, p. 86-87.

De trois à six ans, les enfants peuvent être accueillis dans des écoles gardiennes<sup>98</sup>. Ensuite, ils évoluent dans l'enseignement primaire ordinaire jusqu'à leurs douze ans. Ils peuvent à ce moment choisir de prolonger leurs études au sein du même établissement par deux années supplémentaires qui constituent le quatrième degré de l'enseignement primaire ou de s'orienter vers une école moyenne pour s'y préparer aux humanités classiques et modernes.

<sup>98</sup> DEPAEPE M., DE VROEDE M., MINTEN L. et SIMON F., « L'enseignement maternel », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, p. 202-203.

La première option est plus généralement suivie par les enfants issus des milieux populaires qui souhaitent compléter leur formation et la seconde par ceux de la petite bourgeoisie<sup>99</sup>. Les humanités classiques sont proposées par les athénées et les collèges. Ces sections visent respectivement à préparer les élèves pour l'Université et les écoles d'ingénieurs<sup>100</sup>. Elles accueillent des élèves de quinze à dix-huit ans issus de familles bourgeoises ou dont les parents exercent des professions libérales<sup>101</sup>. Au terme de leur enseignement primaire, les enfants de familles modestes se tournent principalement vers l'enseignement professionnel (les ateliers d'apprentissages, les écoles professionnelles moyennes, les écoles techniques secondaires ou supérieures et les écoles industrielles supérieures). Ce type d'enseignement vise à permettre aux élèves d'apprendre un métier manuel par une combinaison de cours théoriques (liés aux mathématiques et aux sciences) et de cours pratiques<sup>102</sup>.

À cette perspective générale, il faut ajouter d'autres types d'enseignement plus spécifiques. Les élèves diplômés des écoles moyennes ont accès à l'enseignement normal s'ils souhaitent exercer, comme enseignants, dans les écoles gardiennes et primaires communales. Les écoles normales proposent des cours théoriques associés à des exercices didactiques. La formation se déroule sur quatre années avec une année préparatoire accessible respectivement aux candidats âgés de 15 et 14 ans<sup>103</sup>. Certaines communes proposent aussi des cours ménagers qui se donnent le soir ou le week-end. Ceux-ci visent à faire des jeunes filles de bonnes femmes au foyer. Ils portent sur l'apprentissage de la gestion des économies du ménage, des modes de nettoyage, la couture ou de la préparation des repas<sup>104</sup>. L'État ou les communes offrent aussi une formation aux Beaux-Arts dans des Académies. C'est le cas de la ville de

---

<sup>99</sup> GROOTAERS D., « Cinquante ans d'instruction publique, à la poursuite de l'intégration sociale et de la promotion individuelle », *op. cit.*, p. 88-94.

<sup>100</sup> TYSENS J., « L'enseignement moyen jusqu'au Pacte scolaire : structuration, expansion, conflits », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, p. 229.

<sup>101</sup> GROOTAERS D., « Cinquante ans d'instruction publique, à la poursuite de l'intégration sociale et de la promotion individuelle », *op. cit.*, p. 88-94.

<sup>102</sup> GROOTAERS D. et TILMAN F., *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, Bruxelles, EVO, 1994, p. 125-134.

<sup>103</sup> DEPAEPE M., DE VROEDE M., MINTEN L. et SIMON F., « L'enseignement primaire », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998, p. 173 ; DEPAEPE M., DE VROEDE M., MINTEN L. et SIMON F., « L'enseignement maternel », *op. cit.*, p. 216-217.

<sup>104</sup> GROOTAERS D. et TILMAN F., *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, *op. cit.*, p. 177-189.

Liège qui organise un établissement de ce type depuis 1835<sup>105</sup>. Ce dernier accueille des élèves de douze à vingt-et-un ans qui souhaitent se consacrer à une carrière artistique<sup>106</sup>.

En 1939, la ville de Liège organise l'enseignement pour vingt-cinq écoles gardiennes, quarante-six écoles primaires, cinq écoles moyennes, dix-huit écoles professionnelles, trois écoles normales, deux écoles pour adultes (l'une moyenne et l'autre professionnelle) et l'Académie des Beaux-Arts de la ville<sup>107</sup>. À cela, il faut ajouter les cours du soir et les cours d'éducation ménagère organisés par les écoles professionnelles<sup>108</sup>. Au 10 mai 1940, le nombre d'enseignants qui exercent dans ces écoles est chiffré à neuf cent cinquante par Auguste Buisseret<sup>109</sup>. Les dernières données dont nous disposons pour la population scolaire avant le début de l'invasion allemande sont celles du relevé du 31 décembre 1939<sup>110</sup>. À cette date, il y a vingt mille neuf cent trois élèves inscrits dans les écoles communales. Le *tableau 2* montre la répartition de ces inscriptions entre les différents types d'enseignement. Elle met en évidence l'importance de l'enseignement primaire et professionnel qui concentrent à eux deux 73,9 % des élèves de l'enseignement communal. Ces chiffres nous amènent à questionner l'importance qui a été accordée jusqu'ici aux athénés et aux collèges. Dans l'enseignement communal, seul le Lycée Léonie de Waha propose une formation qui se rapproche de celle donnée dans ces établissements.

---

<sup>105</sup> DELAITE P. et DEPAIRE J.-P., *L'Académie royale des Beaux-Arts de Liège : une école d'art sur quatre siècles*, Liège, Éditions Du Perron, 2019, p. 79.

<sup>106</sup> DEPAIRE J.-P., *Académie royale des Beaux-Arts de Liège (1775-1995) : 220 ans d'histoire*, Liège, Académie royale des Beaux-Arts, 1995, p. 82 ; DELAITE P. et DEPAIRE J.-P., *L'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, op. cit.*, p. 139-140.

<sup>107</sup> Une liste de ces écoles est disponible en *Annexe 1*, p. 146-148.

<sup>108</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1938*, Liège, J. Geurten & Cie, 1939, p. 153-201 ; DUBOIS F., *L'enseignement moyen communal à Liège*, Liège, Georges Thone, 1939, p. 10-95.

<sup>109</sup> *La Légia*, 25 août 1940, p. 1.

<sup>110</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1939*, Liège, J. Geurten & Cie, 1940, p. 137-189.

Tableau 2 : Nombre d'élèves inscrits dans les différents types d'enseignement organisés par la ville de Liège au 31 décembre 1939

Types d'enseignement	Nombre d'élèves	Part du total en % (T = 20 903)
Gardien	1689	8,1
Primaire	7862	37,6
Moyen	2848	13,6
Professionnel	7581	36,3
Normal	313	1,5
Ménager	204	1,0
Pour Adultes	186	0,9
Beaux-Arts	220	1,1

Source : *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1939*, Liège, J. Geurten & Cie, 1940, p. 137-189.

#### LA MOBILISATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT (AOÛT-NOVEMBRE 1939)

À partir du 25 août 1939, la Belgique mobilise progressivement son armée pour faire face à l'éventualité d'une attaque de la part de l'Allemagne. Après le début de l'invasion de la Pologne, les autorités belges décident la mobilisation générale des hommes en mesure de combattre pour parer l'éventualité d'une invasion allemande. L'essentiel des divisions est mobilisé entre le 11 septembre et le 7 novembre, même si des hommes viennent grossir les rangs de l'armée jusqu'au 9 mai<sup>111</sup>. Nous ignorons le nombre total d'enseignants des écoles communales qui sont mobilisés. Nous savons seulement que vingt-trois enseignants nommés (disposant d'un poste fixe) des écoles moyennes et quarante-quatre instituteurs nommés des écoles primaires sont mobilisés entre août et novembre 1939<sup>112</sup>. Nous ne savons pas précisément comment les écoles primaires sont affectées par la mobilisation de leurs enseignants. Néanmoins, l'examen de la situation dans les écoles moyennes (*tableau 3*) semble

<sup>111</sup> BALACE F., « Quelle armée pour la Belgique? », in BALACE F. (dir.), *Les dix-huit jours*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1990, p. 47-48 ; COLIGNON A., « Armée belge de 1940 (L') », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/armee-belge-de-1940-l.html>. (Page consultée le 3/07/2022, dernière mise à jour : inconnue), p. 1.

<sup>112</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, Liège, J. Geurten & Cie, 1939, p. 903 ; AVLg, Liège, Fonds Seconde Guerre mondiale, Gestion du personnel, Écoles primaires, 1941 ; Une liste des enseignants mobilisés est consultable en *Annexe 2*, p. 149.

indiquer que celle-ci perturbe surtout le fonctionnement des écoles pour garçons. En effet, elle prive les écoles moyennes de ce type d'environ un quart de leur personnel enseignant masculin.

Tableau 3 : La mobilisation des enseignants nommés des écoles moyennes en septembre-novembre 1939

Écoles moyennes	Enseignants			Ens. mobilisés			% par catégorie	
	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H
<b>Pour garçons</b>								
École moyenne A	3	40	43	0	12	12	0	30,0
École moyenne B	3	43	46	0	11	11	0	25,6
<b>Pour filles</b>								
Lycée Léonie de Waha	-	-	-	-	-	-	-	-
École moy. pro. de demoiselles	50	0	50	0	0	0	0	0
École pro. de jeunes filles	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	56	83	139	0	23	26	0	27,7

Source : AVLg, Liège, Fonds Deuxième Guerre mondiale, Gestion du personnel, Enseignement moyen et normal, 1939.

Pour pallier les postes vacants créés par la mobilisation des enseignants des écoles communales, l'échevinat de l'Instruction publique fait appel à tous les intérimaires disponibles ainsi qu'à des institutrices, des enseignantes d'écoles moyennes et des jeunes filles diplômées de l'enseignement universitaire. Cette mesure ne semble pas être suffisante puisque le regroupement des classes est aussi décidé, ce qui doit permettre de réduire le nombre de remplaçants à trouver<sup>113</sup>. Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations sur le nombre exact d'intérimaires qui sont désignés pour remplacer les enseignants mobilisés et les conditions dans lesquelles se passent leurs premiers cours. Néanmoins, nous pensons que le contexte de leur entrée en fonction doit entraîner une phase d'adaptation où ils ne peuvent pas aborder le même volume de contenus scolaires que les enseignants qu'ils remplacent dans des conditions normales. L'entrée de ces personnes dans les écoles doit aussi en modifier les dynamiques relationnelles.

<sup>113</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1939, op. cit.*, p. 139.

## L'ORGANISATION DE LA VIE ET DU TRAVAIL SCOLAIRE

(MAI 1940 - MAI 1945)

De l'invasion allemande à la Libération, l'organisation de la vie et du travail des enseignants est perturbée par plusieurs problématiques. La nature très diverse de ces dernières nous conduit à choisir de les exposer individuellement pour en présenter plus clairement leurs effets.

### *L'invasion allemande*

Le 10 mai 1940, jour du début de l'invasion allemande, une partie des élèves déserte les écoles alors que la consigne avait été donnée de les maintenir en classes jusqu'à nouvel ordre. Le 11 mai, Auguste Buisseret ordonne la fermeture des écoles. Ces dernières restent fermées jusqu'au 21 mai. Durant cette période, les enseignants organisent des permanences pour surveiller les locaux des établissements scolaires et s'occuper des enfants qui s'y présentent<sup>114</sup>. Le 21 mai, à cause de la destruction des ponts de la ville, les élèves des écoles gardiennes, primaires et moyennes sont autorisés à se rendre à l'école la plus proche de leur domicile<sup>115</sup>. Cependant, face au danger des combats, une grande partie des élèves a fui la ville avec leurs parents. Pour ces raisons, la reprise des cours se fait avec des effectifs diminués<sup>116</sup>. Nous ne disposons pas de données pour chacune des écoles communales, mais à titre d'exemple les élèves de l'École moyenne sont quatre-vingt-cinq à se présenter le 21 mai alors que l'école compte cinq-cent-trente-cinq élèves inscrits<sup>117</sup>. La situation s'améliore pour toutes les écoles dans les mois qui suivent, même si en décembre les élèves qui habitent les communes voisines ont encore des difficultés pour se rendre à leurs écoles<sup>118</sup>. L'invasion allemande perturbe l'organisation des examens. En juillet, l'École moyenne A comme l'École professionnelle de demoiselles, l'École normale d'instituteurs et l'École normale d'institutrices organisent une seconde session d'examens en septembre pour que les élèves qui ne sont pas rentrés ne redoublent pas leur année<sup>119</sup>. Face à l'incapacité d'une partie de ses élèves de présenter leurs

---

<sup>114</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, Liège, Soledi, 1941, p. 144-145.

<sup>115</sup> *La Légia*, 25 mai 1940, p. 1 ; *La Légia*, 31 mai 1940, p. 2 ; *La Légia*, 4 juin 1940, p. 3.

<sup>116</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940, op. cit.*, p. 145.

<sup>117</sup> *Id.*, p. 153.

<sup>118</sup> *Id.*, p. 169.

<sup>119</sup> *Id.*, p. 161-163.

examens, la direction de l'Académie décide de les faire passer directement à l'année supérieure<sup>120</sup>.

### *Les enseignants détachés*

Durant la fermeture des écoles de mai 1940, une cinquantaine d'enseignants intérimaires sont détachés dans d'autres services de l'administration communale nés en raison du conflit comme le service du ravitaillement<sup>121</sup>. Selon Jenny Dumont, enseignante intérimaire à l'École Moyenne B avant l'invasion allemande qui est détachée au Service du ravitaillement, le choix de travailler dans ces services n'est pas volontaire. Elle rapporte que les enseignants intérimaires ne peuvent pas accepter de postes temporaires dans l'enseignement sous peine de perdre leur emploi dans les services où ils sont détachés. Cette mesure est abrogée en septembre 1942 suite à la mobilisation de Jenny Dumont et de ses collègues<sup>122</sup>. De mai 1940 jusqu'à cette date, ces enseignants semblent donc être contraints d'exercer une autre profession que la leur.

### *Les enseignants prisonniers de guerre*

Après la capitulation, une partie des enseignants mobilisés deviennent des prisonniers de guerre. Le 28 mai 1940, cinquante-mille soldats et officiers belges sont faits prisonniers par la *Wehrmacht*. Si l'on ajoute à cela les hommes dispersés sur le territoire belge et français, sept cent mille hommes risquent la détention dans les camps de prisonniers allemands<sup>123</sup>. Dans le chaos de la débâcle, cent septante-cinq mille de ces soldats entreprennent de rentrer chez eux le 29 mai tandis que les autres sont « recueillis » par la *Wehrmacht*<sup>124</sup>. Le 5 juin, Hitler ordonne de libérer les réservistes des provinces flamandes (à l'exception de Bruxelles) jugés proches des Allemands sur le plan racial et ceux des communes d'Eupen, Malmedy et Saint-

---

<sup>120</sup> *Id.*, p. 195.

<sup>121</sup> *Id.*, p. 145.

<sup>122</sup> IHOES, Seraing, Fonds Dumont, 52/d2-1. Correspondance (1945-1984), Note explicative concernant les causes du préjudice invoqué par Dumont Jenny dans sa lettre de candidature à la direction de l'École de ménagères, 20 mai 1961, p. 1.

<sup>123</sup> COLIGNON A. et KESTELOOT C., « Les prisonniers de guerre, une communauté oubliée ? », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/au-coeur-de-la-belgique-occupee/les-prisonniers-de-guerre-une-communaute-oubliee.html>. (Page consultée le 26/06/2022, dernière mise à jour : inconnue), §. 1.

<sup>124</sup> *Id.*, §. 2.

Vith (annexées par le *Reich*)<sup>125</sup>. Finalement, deux cent vingt-cinq mille à deux cent cinquante mille soldats sont déportés en Allemagne pour y être emprisonnés<sup>126</sup>. Une grande partie de ces hommes sont libérés durant l'occupation. D'août 1940 à mars 1941, des commissions linguistiques s'occupent de libérer cent-cinq-mille réservistes flamands qui ne l'ont pas été au cours des mois précédents. De mars 1941 jusqu'au début de l'année 1945, douze mille neuf cent soixante malades sont rapatriés pour raison médicale<sup>127</sup>. Si l'on ajoute à cela les évasions (sept cent soixante-huit officiellement réussies) et les décès (mille six cent septante-neuf), il reste un peu plus de soixante-quatre mille soldats belges emprisonnés en Allemagne au printemps 1945<sup>128</sup>. De mars à mai 1945, les camps de prisonniers sont libérés par les troupes alliées et soviétiques qui convergent vers Berlin<sup>129</sup>. À la fin du mois de décembre, la quasi-totalité des prisonniers de guerre belge est rentrée au pays<sup>130</sup>.

Les premières données dont nous disposons en ce qui concerne les enseignants des écoles communales détenus comme prisonniers de guerre datent du 1<sup>er</sup> janvier 1941. À cette date cinquante-deux enseignants des écoles communales sont prisonniers en Allemagne<sup>131</sup>. La dernière information quantitative en notre possession concerne l'année 1942. Au terme de celle-ci, trente-huit enseignants sont encore en captivité<sup>132</sup>. Il s'agit de dix-neuf instituteurs primaires, huit enseignants de l'enseignement moyen et onze professeurs de l'enseignement technique<sup>133</sup>. La majorité de ces personnes sont des enseignants nommés qui sont remplacés par des enseignants intérimaires<sup>134</sup>. En effet, si l'on se penche sur les registres de traitements

---

<sup>125</sup> COLIGNON A., « Une libération différée : “Nos prisonniers”, un enjeu politique », in GAHIDE R. (dir.), *Jours de paix*, Bruxelles, Dexia Banque, 2001, p. 236.

<sup>126</sup> COLIGNON A. et KESTELOOT C., « Prisonniers de guerre (PG) », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 351.

<sup>127</sup> COLIGNON A. et KESTELOOT C., « Les prisonniers de guerre, une communauté oubliée ? », *op. cit.*, §. 6.

<sup>128</sup> *Ibid.* ; COLIGNON A. et KESTELOOT C., « Prisonniers de guerre (PG) », *op. cit.*, p. 351.

<sup>129</sup> SOTTIAU F., « La libération des prisonniers de guerre et le retour au pays », in GAHIDE R. (dir.), *Jours de paix*, Bruxelles, Dexia Banque, 2001, p. 260.

<sup>130</sup> *Id.*, p. 264.

<sup>131</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapports de janvier, août 41 et mars 42, Réponses des services de la ville de Liège, Rapport mensuel de janvier 1941 de l'échevin de l'Instruction publique sur les écoles communales transmis à Monsieur le Bourgmestre de la ville de Liège, 1<sup>er</sup> février 1941, p. 1.

<sup>132</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1942*, Liège, Soledi, 1943, p. 143.

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, *op. cit.*, p. 145.



du personnel enseignant des écoles primaires et moyennes (*tableau 4*), on constate que treize des dix-neuf instituteurs et cinq des huit enseignants d'écoles prisonniers en Allemagne en 1942 disposent d'un poste fixe dans l'une des écoles de la ville<sup>135</sup>. Environ la moitié d'entre eux reprennent leurs fonctions tandis que les autres doivent attendre la fin de la guerre. Dans les écoles où travaillent ces personnes, leurs collègues restés en poste passent donc une grande partie de l'occupation à côtoyer quotidiennement leurs remplaçants. Ces visages moins familiers leur rappellent peut-être quotidiennement l'absence de l'un des leurs à cause de l'agression allemande.

*Tableau 4 : Année de rentrée en fonctions des enseignants nommés des écoles primaires et moyennes prisonniers de guerre en Allemagne (1941-1944)*

Enseignants	1941		1942		1943		1944	
	Pris.	Rentr.	Pris.	Rentr.	Pris.	Rentr.	Pris.	Rentr.
Écoles primaires	23	10	13	1	12	0	-	-
Écoles moyennes	8	3	5	1	4	0	-	-
<b>Total</b>	31	13	18	2	16	0	-	-

Source : AVLg, Liège, Fonds Seconde Guerre mondiale, Gestion du personnel : Écoles primaires, 1941 ; Écoles primaires, vol. 2 Académie, 1941 ; Enseignements moyen et normal. Traitements de 1941, 1941 ; Écoles primaires et gardiennes, 1942 ; Enseignements moyen et normal. Traitements de 1942, 1942 ; Écoles primaires, 1943 ; Enseignement moyen et normal, 1943.

### *L'occupation des bâtiments scolaires par l'armée allemande*

Lors de la rentrée de septembre 1940, de nombreux locaux des écoles communales sont occupés par les troupes allemandes ou endommagés par les combats<sup>136</sup>. Ces écoles sont transférées provisoirement dans d'autres bâtiments pour que l'enseignement puisse être assuré<sup>137</sup>. À la demande de l'administration communale, l'autorité militaire allemande entreprend de trouver d'autres solutions pour loger les troupes et vers le milieu du trimestre la situation retourne à la normale<sup>138</sup>. Néanmoins, la *Wehrmacht* continue d'utiliser des bâtiments scolaires à des fins logistiques ou pour le loisir de son personnel durant toute l'occupation,

<sup>135</sup> Une liste de ces personnes est disponible en *Annexe 3*, p. 150.

<sup>136</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1939, op. cit.*, p. 139.

<sup>137</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940, op. cit.*, p. 145.

<sup>138</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1939, op. cit.*, p. 139.

détournant de fait ces bâtiments de leur usage premier. En février 1941, les classes de six écoles communales sont encore utilisées pour y entreposer des vivres<sup>139</sup>. Durant toute l'année 1942, la *Wehrmacht* occupe l'atelier de mécanique automobile de l'École professionnelle de Technologie des ateliers et des classes de l'École primaire de la Vieille Montagne<sup>140</sup>. Des écoles sont toujours occupées par l'armée allemande à la fin de l'année 1943 et leurs élèves sont transférés dans des écoles voisines<sup>141</sup>. À partir de mai 1941, le gymnase, la piscine et deux classes du Lycée Léonie de Waha sont réquisitionnées après les heures de cours le jeudi et le samedi après-midi au profit des jeunes filles allemandes travaillant pour les services administratifs de la *Wehrmacht*<sup>142</sup>. L'occupation des locaux scolaires par l'armée allemande semble assez mal vue par la population liégeoise. En mars 1944, des affiches injurieuses pour les Allemands sont apposées à deux reprises sur l'École primaire pour garçons de la rue de l'Enseignement qui est alors occupée par la *Wehrmacht*<sup>143</sup>.

---

<sup>139</sup> « Rapport mensuel de janvier 1941 de l'échevin de l'Instruction publique sur les écoles communales transmis à Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Liège », *op. cit.*, p. 1.

<sup>140</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport trimestriel du 15 octobre 1942 au 15 janvier 1943, Rapport sur la vie à l'École professionnelle de Technologie des Ateliers (cours du soir et du dimanche matin) pendant l'année 1942, 18 janvier 1942, p. 2 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1942*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>141</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre, Rapport trimestriel Grand Liège : 15 novembre 1943 - 15 février 1944 et 15 février 1944 - 15 mai 1944, Rapport trimestriel sur la situation dans le Grand Liège (période du 15 novembre 1943 au 15 février 1944), Rapport trimestriel pour la période du 15 novembre 1943 au 15 février 1944 sur la situation dans le Grand Liège (copie en langue française), [février 1944], p. 66.

<sup>142</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport mensuel - mai 1941, Rapport mensuel de mai 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [mai 1941], p. 13 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, Liège, Soled, 1942, p. 139 ; KUNDRUS B., « Nur die halbe Geschichte : Frauen im Umfeld der Wehrmacht zwischen 1939 und 1945 », in MÜLLER R.-D. et VOLKMANN H.-E. (dir.), *Die Wehrmacht : Mythos und Realität*, Munich, Oldenbourg, 1969, p. 720-721.

<sup>143</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre, Rapport trimestriel Grand Liège : 15 novembre 1943 - 15 février 1944 et 15 février 1944 - 15 mai 1944, Rapport trimestriel sur la situation du Grand Liège (période du 15 février au 15 mai 1944), Rapport trimestriel pour la période du 15 février au 15 mai 1944 sur la situation dans le Grand Liège (copie en langue française), [mai 1944], p. 49.

## *Le manque de chauffage*

Avant l'invasion allemande, la Belgique est autosuffisante en charbon. Après le 10 mai 1940, les autorités allemandes exigent qu'elle le reste et qu'elle exporte en plus une partie de sa production vers l'Allemagne<sup>144</sup>. À partir d'août 1940, les Allemands accroissent progressivement leurs exigences concernant les quantités de charbon à exporter, ce qui a pour effet de créer une pénurie en Belgique. Des entreprises doivent cesser de fonctionner et les ménages, qui voient leur approvisionnement en charbon rationné, ont des difficultés à se chauffer<sup>145</sup>.

Les écoles communales ont des difficultés à assurer le chauffage dans les bâtiments scolaires dès l'hiver 1940-1941. Durant les premiers mois de l'année 1941, la direction de l'École professionnelle de cigarières observe une hausse de l'absentéisme à cause de la très basse température dans les classes<sup>146</sup>. Le manque de chauffage entraîne aussi des fermetures d'écoles et des mesures compliquant le travail des enseignants. En septembre 1941, les écoles communales se voient interdire de chauffer leurs locaux pour faire face à la pénurie. Pour parer à la baisse des températures, cette interdiction est levée le 15 octobre et des consignes sont données pour que le charbon soit utilisé avec parcimonie<sup>147</sup>. Les écoles reçoivent moins de charbon que nécessaire. L'École moyenne professionnelle de demoiselles n'obtient par exemple que 50 % de la quantité de charbon reçue les années précédentes<sup>148</sup>. La pénurie contraint les autorités communales à prolonger les vacances de Noël d'environ deux semaines en janvier 1942 et de presque un mois en janvier 1943<sup>149</sup>. Lorsque les cours reprennent, les écoles doivent puiser dans les réserves de charbon des établissements voisins et réunir plusieurs classes dans un même local pour réduire leur consommation<sup>150</sup>. En janvier 1944, les écoles du Grand Liège ne disposent plus de réserves de charbon. Pour faire face à

---

<sup>144</sup> NEFORS P., *La collaboration industrielle en Belgique : 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 76-77.

<sup>145</sup> LUYTEN D., « Charbonnages », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 88.

<sup>146</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, op. cit., p. 178.

<sup>147</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, op. cit., p. 139.

<sup>148</sup> *Id.*, p. 156.

<sup>149</sup> *Id.*, p. 139 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1942*, op. cit., p. 143.

<sup>150</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1942*, op. cit., p. 143.

cette situation, elles décident à nouveau de regrouper des classes et parfois même de renvoyer des élèves chez eux<sup>151</sup>.

### *Les bombardements aériens*

Le 1<sup>er</sup> juin 1940, le commandant de l'OFK 589 communique, par voie de presses, des consignes relatives à la défense aérienne passive pour le territoire de la province de Liège. Il ordonne notamment de faire occulter toutes les sorties de lumières (fenêtre, portes, etc.) des habitations du coucher au lever du soleil<sup>152</sup>. Suite à cette décision, les autorités communales procèdent à l'occultation des fenêtres des écoles abritant des cours du soir<sup>153</sup>. Face aux frais importants occasionnés par l'occultation des lumières dans toutes les écoles, les horaires des cours se donnant en journée sont modifiés en 1941 pour suivre les variations du lever et du coucher du soleil<sup>154</sup>. Le *tableau 5* présente les heures d'entrée et de sortie des écoles communales à partir de 1941. L'horaire d'avant le 10 mai n'est désormais en vigueur que du 17 mars au 21 septembre. Régulièrement, les enseignants et les élèves des écoles communales doivent donc adopter un nouvel horaire leur rappelant le risque de voir leurs écoles être bombardées. Le stress causé par la guerre a un effet sur l'attitude des élèves en classes. Les enseignants observent que ceux-ci sont plus nerveux et agressifs<sup>155</sup>.

*Tableau 5 : Heures d'entrée et de sortie des écoles communales à partir de 1941*

<b>Période</b>	<b>Heure d'entrée</b>	<b>Heure de sortie</b>
1 <sup>er</sup> janvier au 15 février	9 h 45	16 h 15 à 17 h 30
16 février au 16 mars	9 h	16 h à 16 h 45
17 mars au 21 septembre	8 h à 8 h 30	16 h à 17 h
22 septembre au 16 novembre	9 h	16 h à 16 h 45
17 novembre au 31 décembre	9 h 45	16 h 15 à 17 h 30

Source : *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, Liège, Soledi, 1942, p. 139.

<sup>151</sup> « Rapport trimestriel pour la période du 15 novembre 1943 au 15 février 1944 sur la situation dans le Grand Liège (copie en langue française) », *op. cit.*, p. 66.

<sup>152</sup> *La Légia*, 1 juin 1940, p. 2.

<sup>153</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>154</sup> *Id.*, p. 139.

<sup>155</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, *op. cit.*, p. 157.

Cette situation doit être aggravée par les exercices d'alertes aux bombardements aériens organisés dans toutes les écoles à partir de 1940<sup>156</sup>. Les enseignants doivent s'organiser et apprendre de nouveaux gestes pour garantir la sécurité de leurs élèves. Il leur est demandé de constituer dans chaque école des brigades de secours chargées d'éteindre les débuts d'incendie et de déblayer les gravats éventuels<sup>157</sup>. Ces brigades doivent compter 2 à 2,5 % du personnel de l'établissement afin de conserver suffisamment d'enseignants pour encadrer les élèves. Lorsqu'un passage d'avions est entendu, un enseignant doit se placer à l'extérieur du bâtiment pour entendre les sirènes d'alarme. S'il les entend, l'enseignant doit donner l'alerte à l'intérieur du bâtiment au moyen d'une cloche ou d'un sifflet. À ce signal, les autres enseignants doivent guider les élèves vers un abri qui doit se situer de préférence dans la cave de l'école. Dans l'abri, ils doivent occuper l'esprit des enfants en leur racontant un conte, une histoire ou une anecdote<sup>158</sup>.

### *La répression des sabotages*

À partir du 12 novembre 1941, l'organisation des services de l'enseignement doit composer avec l'absence d'enseignants désignés pour garder les voies de chemin de fer ou comme « otages ambulants » dans les trains par l'OFK 589<sup>159</sup>. À cette date, le commandant Keim impose à la population de l'agglomération liégeoise de garder les lignes de chemin de fer importantes de 17 h à 8 h du matin et désigne des otages pour circuler dans les trains suite à un attentat contre une voie ferrée à Herstal<sup>160</sup>. Une telle pratique vise à faire porter la responsabilité de la mort des otages sur les résistants qui s'en prendraient aux trains<sup>161</sup>. Nous ne savons pas exactement jusqu'à quand des enseignants sont désignés pour ces tâches, mais

---

<sup>156</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1938*, op. cit., p. 140.

<sup>157</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapports de janvier, août 41 et mars 42, Rapport du mois de mars 1941, Rapport mensuel du Chef de division du Bureau de l'Instruction publique de mars 1941, [mars 1941], p. 2.

<sup>158</sup> Bibliothèque Ulysse Capitaine, Liège, Fonds patrimoniaux, C4107. Défense aérienne passive : conseils au personnel enseignant pour la protection des élèves dans les écoles, 6 juin 1942, p. 1-4.

<sup>159</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, op. cit., p. 140.

<sup>160</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapport des mois d'avril 41, décembre 41, novembre 41, juillet 41 + Situation financière des communes (intervention de l'État), Rapport du mois de novembre 1941, Rapport du mois de novembre 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [novembre 1941], p. 2.

<sup>161</sup> GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *L'an 40*, op. cit., p. 546.

il semble que cela ne soit pas au-delà du début du mois de décembre 1941 puisque cette problématique n'est plus évoquée dans les *Rapports sur l'activité dans le Grand Liège* suivants.

### *La sous-nutrition des élèves*

Durant l'occupation, le travail scolaire des élèves des écoles communales est rendu difficile par la sous-nutrition qui touche une grande partie de la population belge<sup>162</sup>. Avec l'occupation du pays par l'Allemagne, la Belgique est privée de sa capacité à importer les denrées alimentaires nécessaires pour satisfaire à ses besoins<sup>163</sup>. Elle dépend alors exclusivement de sa production indigène et du bon vouloir des autorités allemandes<sup>164</sup>. Comme pour le charbon, ces dernières détournent la production alimentaire belge au profit de l'Allemagne, ce qui crée une pénurie en Belgique<sup>165</sup>. Pour y faire face, un système de rationnement se met en place à partir de juin 1940<sup>166</sup>. Les denrées sont obtenues en échange de bons, mais le système est peu efficace et il n'est pas toujours possible de se procurer les vivres dus<sup>167</sup>. Pour améliorer leur quotidien, les familles mettent donc en culture toutes les surfaces de terres à leurs dispositions et pratiquent le petit élevage<sup>168</sup>. Les plus aisés tentent d'améliorer le quotidien en achetant des produits au marché noir dont les prix sont inaccessibles pour les plus pauvres<sup>169</sup>.

---

<sup>162</sup> JACQUEMYNS G., « La Société belge sous l'Occupation allemande (1940-1944) : Privations et espoirs », in STRUYE P. et JACQUEMYNS G., *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, p. 333-334.

<sup>163</sup> LUYTEN D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », in DEVOS W. et GONY K. (dir.), *Guerre, occupation, libération : Belgique 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2020, p. 218.

<sup>164</sup> JACQUEMYNS G., « La Société belge sous l'Occupation allemande (1940-1944) : Privations et espoirs », *op. cit.*, p. 302.

<sup>165</sup> LUYTEN D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », *op. cit.*, p. 218.

<sup>166</sup> HENAU A. et VAN DEN WINJGAERT M., *Belgie op de bon : rantsoenering en voedselvoorziening onder Duitse bezetting 1940-1944*, Louvain, Acco, 1986, p. 72-73.

<sup>167</sup> LUYTEN D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », *op. cit.*, p. 218.

<sup>168</sup> JACQUEMYNS G., « La Société belge sous l'Occupation allemande (1940-1944) : Privations et espoirs », *op. cit.*, p. 317-318.

<sup>169</sup> LUYTEN D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », *op. cit.*, p. 219-220.

En avril 1941, Joseph Bologne signale que le poids et la croissance des élèves des écoles gardiennes et primaires du Grand Liège sont inférieurs à la normale<sup>170</sup>. La situation se détériore dans les mois qui suivent<sup>171</sup>. En décembre, les enfants en état de sous-nutrition grave sont au nombre de deux mille neuf cent quarante-neuf et représentent 20 % des élèves qui fréquentent les écoles primaires, moyennes, normales et professionnelles organisées par la ville<sup>172</sup>. Si d'autres données chiffrées de cette nature ne sont pas données, les rapports suivants n'ont de cesse de souligner l'accentuation du phénomène. Si bien qu'en avril 1943, il touche toutes les communes du Grand Liège<sup>173</sup>. Néanmoins, la sous-nutrition n'atteint pas tous les élèves de la même manière. Les enfants issus des familles les plus pauvres sont les plus durement touchés. Leurs parents n'ont pas les moyens de leur procurer de collations<sup>174</sup>. Ils doivent se contenter de la soupe journalière ou de la collation supplémentaire offerte aux enfants en état de sous-nutrition<sup>175</sup>.

Dès janvier 1941, Joseph Bologne considère que le manque de nourriture qui accable les élèves des écoles du Grand Liège est « hautement préjudiciable » à leur formation intellectuelle et physique<sup>176</sup>. À la fin de l'année 1940-1941, le directeur de l'École primaire

---

<sup>170</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport mensuel - Janvier 1941, Rapport mensuel d'avril 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [Avril 1941], p. 17.

<sup>171</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapport des mois de septembre 41, octobre 41, 15 juillet au 15 octobre 42 et 15 avril au 15 juillet 42, Rapport du mois d'octobre 1941, Rapport du mois d'octobre 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [octobre 1941], p. 16.

<sup>172</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport mensuel - Décembre 1941, Rapport mensuel de décembre 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [décembre 1941], p. 14.

<sup>173</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport trimestriel sur l'activité du Grand Liège pour la période du 15 janvier au 15 avril 1943, Rapport trimestriel pour la période du 15 janvier au 15 avril 1943 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [avril 1943], p. 20.

<sup>174</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport trimestriel du 15 avril au 15 juillet 1942, Rapport trimestriel du 15 avril au 15 juillet 1942 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [juillet 1942], p. 15.

<sup>175</sup> *Ibid.*

<sup>176</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport mensuel - janvier 1942, Rapport mensuel de janvier 1942 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [janvier 1942], p. 10.

de la rue Sainte-Marguerite observe que la sous-nutrition entraîne des retards dans les apprentissages pour plusieurs élèves de son école<sup>177</sup>. Néanmoins, dans ce contexte très difficile, la priorité ne semble pas aller à la scolarité. En mars 1941, *Le Pays réel* encourage les mères d'enfants sous-alimentés à privilégier la santé de leurs enfants à leurs études, même si cela implique le redoublement<sup>178</sup>. Cette manière d'envisager les choses semble se vérifier dans les faits. Les enfants trop affaiblis par le manque de nourriture restent chez eux<sup>179</sup>. L'absentéisme s'accroît en période hivernale à cause du manque de nourriture, de l'absence de chauffage et des conditions climatiques qui compliquent la circulation<sup>180</sup>.

Le manque de nourriture a aussi une influence sur l'attitude des élèves en classe. Affamés, ils sont moins attentifs et disciplinés<sup>181</sup>. Dès 1940, le médecin-inspecteur de l'École moyenne B indique que beaucoup d'élèves ne sont plus dans les capacités de réaliser les efforts qui sont attendus d'eux à cause des privations de nourriture<sup>182</sup>. En 1941, la quasi-totalité des élèves de l'école se trouve dans cette situation<sup>183</sup>. Durant le premier trimestre de 1942, les élèves des écoles professionnelles sont si faibles qu'ils ont de grandes difficultés à réaliser des travaux de précision<sup>184</sup>. Cette année-là, la direction de l'École professionnelle de Mécanique décide qu'elle ne peut pas demander aux élèves de fournir le même travail qu'avant la guerre. Elle décide de resserrer l'étendue des programmes. Les devoirs à domicile sont réduits et les

---

<sup>177</sup> AVLg, Liège, Fonds de l'échevinat de l'Instruction publique, 17/03/1913.EIP/449. Dossier personnel : Viillard Jean, Dossier pédagogique, Rapport annuel sur le zèle et l'aptitudes membres du personnel enseignant (4) : 1940-1941, 1 juillet 1941, p. 1.

<sup>178</sup> *Le Pays réel*, 26 mars 1941, p. 2.

<sup>179</sup> « Rapport mensuel d'avril 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française) », *op. cit.*, p. 17.

<sup>180</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport trimestriel du 15 octobre 1942 au 15 janvier 1943, Rapport trimestriel du 15 octobre 1942 au 15 janvier 1943 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française), [janvier 1943], p. 14.

<sup>181</sup> « Rapport mensuel d'avril 1941 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française) », *op. cit.*, p. 17 ; « Rapport trimestriel du 15 octobre 1942 au 15 janvier 1943 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue française) », *op. cit.*, p. 14.

<sup>182</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>183</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>184</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport trimestriel du 1<sup>er</sup> février 1942 au 15 avril 1942, Rapport trimestriel du 1<sup>er</sup> février 1942 au 15 avril 1942 sur l'activité dans le Grand Liège (copie en langue allemande), [avril 1942], p. 16.



enseignants accordent plus de temps aux élèves pour qu'ils puissent réaliser leurs travaux en atelier<sup>185</sup>.

### *La pénurie de matières premières*

En plus de la sous-nutrition de leurs élèves, les enseignants des écoles professionnelles doivent aussi composer avec la pénurie de matières premières qui touchent les industries belges<sup>186</sup>. Dès septembre 1941, Joseph Bologne s'inquiète que celle-ci entrave la bonne marche des cours pratiques des écoles professionnelles du Grand Liège. Le mois suivant, les écoles communales de la ville de Liège ne sont plus en mesure d'assurer les cours pratiques normalement<sup>187</sup>. Les écoles professionnelles pour filles ne reçoivent par exemple que 30 % du volume de produits textiles dont elles jouissaient avant la guerre<sup>188</sup>. Pour faire face à cette nouvelle réalité, les enseignants modifient la nature des objets qu'ils demandent aux élèves de réaliser. À l'École professionnelle de demoiselles, les arrangements de vêtements remplacent les nouvelles collections, les drapages en papier se substituent à ceux en coton écru et les robes d'après-midi remplacent celles du soir<sup>189</sup>. À l'École professionnelle d'Hôtellerie, les professeurs et les élèves de l'établissement pallient le manque de produits frais en réalisant des conserves<sup>190</sup>. À l'École professionnelle de Peinture en bâtiments, les enseignants remplacent la peinture classique nécessitant des produits chimiques par de la peinture à la détrempe qui se fabrique avec des éléments naturels<sup>191</sup>.

---

<sup>185</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel), Rapport trimestriel du 15 octobre 1942 au 15 janvier 1943, Rapport sur la vie à l'École professionnelle communale de Mécanique pendant l'année 1942, 18 janvier 1943, p. 2.

<sup>186</sup> LUYTEN D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », *op. cit.*, p. 223.

<sup>187</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapport des mois de septembre 41, octobre 41, 15 juillet au 15 octobre 42 et 15 avril au 15 juillet 42, Rapport du mois d'octobre 1941, Rapports des services communaux, Rapport mensuel du chef de division du département de l'Instruction publique pour le mois d'Octobre 1941 adressé au bourgmestre de la ville de Liège, 3 novembre 1941, p. 1.

<sup>188</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1941*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>189</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>190</sup> *Id.*, p. 178.

<sup>191</sup> *Id.*, p. 179.

## LA LIBERATION DE LA VILLE DE LIEGE PAR L'ARMEE AMERICAINE ET SON BOMBARDEMENT PAR LES ALLEMANDS (MAI 1944 - AVRIL 1945)

À partir d'avril 1944, les bombardements alliés, qui ont lieu depuis le début de l'occupation, s'intensifient en vue du débarquement<sup>192</sup>. Face aux dangers qu'ils représentent, toutes les écoles de l'agglomération liégeoise sont fermées le 9 mai<sup>193</sup>. Le 2 septembre 1944, les troupes alliées passent la frontière Franco-belge et entament la libération de la Belgique<sup>194</sup>. Elles libèrent Liège une semaine plus tard et toute la Belgique le 15 septembre<sup>195</sup>.

Au moment de la Libération, les autorités communales prévoient de réouvrir les écoles le 16 octobre 1944, mais à cause des réparations à réaliser dans les bâtiments scolaires endommagés par la guerre et l'occupation d'une partie d'entre eux par l'armée américaine qui fait de Liège l'une de ses bases logistiques, celles-ci ne réouvrent que le 6 novembre<sup>196</sup>. Comme le montre le *tableau 6*, un peu moins de trois quarts des écoles communales sont en incapacité de se consacrer à l'enseignement, en septembre 1944, pour ces raisons<sup>197</sup>. Nous opérons ici une distinction entre les bâtiments scolaires et les écoles, car un bâtiment peut en abriter plusieurs. C'est par exemple le cas de l'École moyenne B de la rue Jonfosse qui partage son bâtiment avec l'École normale d'instituteurs<sup>198</sup>. Pour identifier les bâtiments scolaires, nous avons utilisé la carte de Liège réalisée pour l'ouvrage d'Ernest Godefroid concernant l'exposition de l'eau de Liège, organisée en 1939 à l'occasion de l'inauguration du canal Albert, sur laquelle figurent les bâtiments publics de la ville<sup>199</sup>.

---

<sup>192</sup> COLIGNON A., « Bombardements », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 70.

<sup>193</sup> « Rapport trimestriel pour la période du 15 février au 15 mai 1944 sur la situation dans le Grand Liège (copie en langue française) », *op. cit.*, p. 1.

<sup>194</sup> MAERTEN F., *La Wallonie sous l'occupation, 1940-1945*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>195</sup> COLIGNON A. et BOST M., *La Wallonie libérée : 1944-1945*, Bruxelles ; Waterloo, CegeSoma ; Renaissance du livre, 2019, p. 59-60.

<sup>196</sup> *La Wallonie*, 11 octobre 1944, p. 1 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1945*, Liège, Georges Thone, 1946, p. 65 ; COLIGNON A. et BOST M., *La Wallonie libérée*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>197</sup> La liste de ces écoles est disponible en *Annexe 4*, p. 151-153.

<sup>198</sup> DUBOIS F., *L'enseignement moyen communal à Liège*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>199</sup> Voir *Annexe 5*, p. 154.

Tableau 6 : Incapacité des écoles communales à se consacrer à l'enseignement suite aux dégâts causés par les combats pour la libération de la ville et l'occupation par les troupes américaines (septembre 1944)

Types	Écoles Nbr.	Incapacité de se consacrer à l'enseignement			Tot.	% par catégorie
		Bât. endommagés	Bât. occupés			
Gardiennes	25	2	18	20	80,0	
Primaires	46	7	29	36	78,3	
Moyennes	5	0	5	5	100	
Professionnelles	18	0	11	11	61,1	
Normales	3	0	3	3	100	
Pour Adultes	2	1	0	1	50	
Beaux-Arts	1	1	0	1	100	
<b>Total</b>	100	11	66	77	77	

Sources : SULBOUT P., *Les troupes américaines à Liège (septembre 1944 - décembre 1945) : de l'enthousiasme aux réalités*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1988-1989, p. 115 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1945*, Liège, Georges Thone, 1946, p. 58-83 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1946*, Liège, Georges Thone, 1947, p. 154-199.

À cause de son rôle de base logistique pour l'armée américaine, la ville de Liège et ses environs sont bombardés presque quotidiennement par les missiles de croisière allemands V1 puis V2 du 26 septembre 1944 jusqu'à la fin du mois de février 1945<sup>200</sup>. Le danger causé par ces bombardements contraint les écoles communales à refermer leurs portes le 21 novembre après seulement deux semaines de réouverture<sup>201</sup>. Les enseignants sont à nouveau réquisitionnés pour travailler dans différents services créés pour faire face aux conséquences de la guerre, dont les centres d'hébergement pour les sinistrés des bombardements. Les dégâts causés par ces derniers rendent d'autres bâtiments scolaires inutilisables. Celui qui est occupé par les écoles primaires pour garçons et pour filles de la rue des Croisiers est détruit par l'explosion d'une bombe<sup>202</sup>. Le bâtiment de l'École moyenne professionnelle de demoiselles de la rue Hazinelle est sérieusement endommagé comme celui de la rue Jonfosse qui abrite l'École moyenne B et l'École normale d'instituteurs<sup>203</sup>. Celui de l'École normale

<sup>200</sup> MAERTEN F., *La Wallonie sous l'occupation, 1940-1945*, op. cit., p. 168-169.

<sup>201</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1944*, Liège, Soledi, 1945.

<sup>202</sup> *Id.*, p. 69.

<sup>203</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1945*, op. cit., p. 165.

d'institutrices, de l'École gardienne et de l'École primaire pour filles de la rue Maghin est aussi touché<sup>204</sup>.

En mars 1945, lorsque la menace des bombes volantes allemandes se dissipe, les autorités communales entrent en discussion avec les cadres de l'armée américaine pour faire libérer des écoles. L'échevin de l'Instruction publique obtient que celle-ci quitte vingt-trois des quarante-six bâtiments scolaires qu'elle occupe à cette date<sup>205</sup>. Dans le même temps, des baraquements en bois sont commandés par l'échevinat de l'Instruction publique pour remplacer les bâtiments scolaires endommagés<sup>206</sup>. Le 30 mars 1945, les bourgmestres de l'agglomération liégeoise se réunissent à l'Hôtel de Ville de Liège pour étudier la question de la rentrée des classes. Ils émettent le souhait que l'autorité américaine libère progressivement les bâtiments scolaires qu'elle occupe encore<sup>207</sup>. Cette demande est progressivement mise en œuvre et les cours reprennent dans les écoles communales à partir du 5 avril<sup>208</sup>. Celles-ci s'organisent alors pour assurer l'enseignement malgré la destruction ou l'occupation des bâtiments qu'elles occupent habituellement. À l'École moyenne A, les cours se donnent uniquement le matin pour que les élèves des écoles primaires d'Outremeuse, encore occupées par l'armée américaine, puissent utiliser les locaux l'après-midi<sup>209</sup>. Les élèves du Lycée Léonie de Waha, occupé par des soldats américains, suivent leurs cours, à raison de trois jours par semaine, dans les locaux de l'École professionnelle de jeunes filles de la rue Hors-Château et de la place Crève-Cœur<sup>210</sup>. À cause des dégâts causés à son bâtiment par un V1 tombé rue Jonfosse, l'École normale d'Instituteurs reprend les cours dans les locaux de l'École Normale d'institutrices située rue Maghin. La cohabitation avec l'École Normale d'Institutrices se fait sur le mode de l'alternance : les trois premiers jours de la semaine sont réservés aux futures institutrices tandis que les futurs instituteurs ont cours les autres jours de la semaine<sup>211</sup>. À partir de septembre 1945, la situation commence à revenir à la normale au

---

<sup>204</sup> *Id.*, p. 172.

<sup>205</sup> *La Wallonie*, 30 mars 1945, p. 2.

<sup>206</sup> SULBOUT P., *Les troupes américaines à Liège (septembre 1944 - décembre 1945) : de l'enthousiasme aux réalités*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1988-1989, p. 114.

<sup>207</sup> *La Wallonie, op. cit.*, p. 1.

<sup>208</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1945, op. cit.*, p. 157.

<sup>209</sup> *Id.*, p. 162.

<sup>210</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1944, op. cit.*, p. 73.

<sup>211</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1945, op. cit.*, p. 171.

niveau de l'occupation des bâtiments scolaires. Cependant, il faut attendre 1946 pour que les réparations des bâtiments endommagés permettent à nouveau de les utiliser<sup>212</sup>.

\* \* \*

Durant la Seconde Guerre mondiale, les enseignants des écoles communales de la ville de Liège travaillent dans des conditions similaires à celles décrites par Christel Desmedt pour les athénées et les collèges du pays<sup>213</sup>. Néanmoins, nous voyons que les membres du personnel enseignant des écoles professionnelles ont pour spécificité de devoir composer avec la pénurie de matières premières nécessaires à la réalisation des travaux pratiques autour desquels se centre ce type d'enseignement. Comme Sarah Van Ruyskensvelde le rapporte pour les collèges du diocèse de Bruges, l'enseignement dans les écoles communales est aussi perturbé au début de l'année scolaire 1939-1940 par la mobilisation d'une partie du personnel enseignant et son remplacement par des intérimaires parfois peu expérimentés<sup>214</sup>. Cependant, l'analyse que nous avons faite de cette problématique pour les écoles moyennes organisées par la ville de Liège semble indiquer qu'elle concerne surtout les écoles pour garçons.

---

<sup>212</sup> *Id.*, p. 154-199 ; *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1946*, Liège, Georges Thone, 1947, p. 118-193.

<sup>213</sup> DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », *op. cit.*, p. 17-21.

<sup>214</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 77-78.

## CHAPITRE 2

### L'OPPOSITION AUX POLITIQUES ALLEMANDES DANS L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Dans l'étude qu'elle consacre à l'enseignement catholique durant l'Occupation, Sarah Van Ruyskensvelde met en évidence que l'autonomie de l'enseignement catholique vis-à-vis de l'État constitue un frein à la volonté de la *Militärverwaltung* (MV), l'Administration militaire allemande, d'unifier l'enseignement belge pour asseoir son emprise sur l'éducation de la jeunesse. Néanmoins, le fait que la MV promulgue en 1942 deux ordonnances visant à empêcher le développement de l'enseignement catholique conduit l'Archevêché de Belgique à négocier avec l'autorité militaire allemande pour préserver ses intérêts en matière d'enseignement<sup>215</sup>. Grâce à cela, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique peuvent conserver leur autonomie et soustraire leurs établissements à la mise en œuvre des politiques scolaires allemandes<sup>216</sup>. Dans ce chapitre, nous nous attachons à déterminer si les acteurs de l'enseignement communal s'opposent aux politiques de l'Administration militaire allemande. Pour cela, nous nous intéressons d'abord à la nature des différentes mesures prises par la MV et ses collaborateurs qui affectent l'enseignement public belge (politique scolaire, politique sécuritaire et conséquences de la mise en place du nouvel ordre européen). Nous envisageons ensuite la manière dont Marcel Nyns, le Secrétaire général du ministère de

---

<sup>215</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>216</sup> *Id.*, p. 117-118.

l’Instruction publique, se positionne vis-à-vis de leur mise en œuvre. Enfin, nous examinons la façon dont elles sont mises en place et accueillies dans l’enseignement communal.

## LES POLITIQUES ALLEMANDES ET L’ENSEIGNEMENT PUBLIC

La politique scolaire allemande dans l’enseignement public belge consiste essentiellement à développer l’offre d’apprentissage du néerlandais dans la région bruxelloise et à imposer celui de l’allemand partout dans le pays<sup>217</sup>. Pour l’occupant, l’apprentissage de la langue allemande doit permettre de rapprocher culturellement la Belgique de l’Allemagne<sup>218</sup>. Initialement, la MV souhaite faire de l’allemand la seconde langue enseignée dans l’enseignement belge à côté de la langue régionale. Cependant, le manque de professeurs d’allemand contraint les autorités occupantes à revoir leurs ambitions à la baisse à cause du manque de manuels et de professeurs spécialisés<sup>219</sup>. Le 13 janvier 1941, l’allemand devient la troisième langue obligatoire (derrière le français et le néerlandais), au détriment de l’apprentissage de l’anglais, à partir de la cinquième année des humanités modernes, la quatrième année des humanités anciennes, la deuxième année des écoles moyennes et la première année des écoles commerciales<sup>220</sup>. Pour le reste, l’administration militaire allemande et ses collaborateurs des mouvements d’Ordre nouveau au sein du Comité des Secrétaires généraux tentent surtout de modifier la composition du corps enseignant en leur faveur<sup>221</sup>. Pour cela, la MV va utiliser la répression des fonctionnaires qui ont abandonné leur poste au 10 mai 1940 pour identifier ceux qui pourraient lui être hostiles<sup>222</sup>. Comme des centaines de milliers d’autres Belges, ces personnes se jettent sur les routes durant la campagne des dix-huit jours pour échapper aux combats<sup>223</sup>. Cependant, les fonctionnaires

---

<sup>217</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 52-60.

<sup>218</sup> *Id.*, p. 50.

<sup>219</sup> *Id.*, p. 51-52.

<sup>220</sup> *Id.*, p. 56.

<sup>221</sup> WARMBRUNN W., *The German occupation of Belgium 1940-1944*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>222</sup> WOUTERS N., « Abandon de poste », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgium-ue-en-guerre/articles/1940-05-10-abandon-de-poste.html>. (Page consultée le 24/07/2022, dernière mise à jour : inconnue), p. 4.

<sup>223</sup> VANWELKENHUYZEN J., « Le Grand exode », in BALACE F. (dir.), *Jours de chagrin*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1991, p. 7.

non mobilisés ont l'obligation de rester à leur poste en cas d'invasion du territoire.<sup>224</sup> Le 18 juillet, la MV décide que les agents de l'État qui reviennent en Belgique ne peuvent reprendre leurs fonctions qu'avec l'autorisation des autorités allemandes<sup>225</sup>. Le 19 août, un arrêté du Collège des Secrétaires généraux met en place des sanctions disciplinaires contre les agents provinciaux et communaux qui ont abandonné leurs postes entre le 10 et le 31 mai 1940<sup>226</sup>. L'arrêté prévoit, dans chaque province, la création d'une ou de plusieurs commissions chargées de sanctionner les fonctionnaires accusés d'avoir abandonné leurs postes<sup>227</sup>. Ces commissions sont clémentes et très peu de fonctionnaires sont contraints à la démission<sup>228</sup>. À partir de l'année suivante, Gérard Romsée, le Secrétaire général de l'Intérieur, membre du VNV, tente de faire entrer des enseignants acquis à l'Ordre nouveau dans les écoles communales du pays<sup>229</sup>. Pour cela, il crée la Commission consultative temporaire de l'Enseignement par un arrêté du 12 août 1941. Cette commission est chargée de désigner les enseignants aux postes vacants dans l'enseignement communal, une compétence qui était auparavant celle des collèges des Bourgmestres et échevins des communes du pays. Désormais, le pouvoir de ces derniers se réduit à lui signaler les postes qui sont vacants dans leurs écoles. Les enseignants souhaitant obtenir un emploi doivent quant à eux postuler auprès de la Commission. Celle-ci filtre les candidatures en favorisant celles de membres d'organisations d'Ordre nouveau. La Commission soumet ensuite les candidatures à Gérard Romsée qui procède aux nominations et affirme par ce biais son autorité sur les administrations communales qui sont contraintes de les accepter<sup>230</sup>.

Comme les autres domaines de la vie publique, l'enseignement n'échappe pas à la politique sécuritaire de la MV qui censure toutes les formes d'expressions depuis qu'elle a pris le contrôle du pays<sup>231</sup>. En ce qui concerne l'enseignement, l'administration militaire allemande

---

<sup>224</sup> WOUTERS N., « Abandon de poste », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/Belgique-en-guerre/articles/1940-05-10-abandon-de-poste.html>. (Page consultée le 24/07/2022, dernière mise à jour : inconnue), §. 2.

<sup>225</sup> DICKSCHEN B., « Enseignement », *op. cit.*, p. 168.

<sup>226</sup> MOTTARD G., *Des administrations et des hommes dans la tourmente, Liège 1940-1945*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>227</sup> *La Légia*, 24 août 1940, p. 1.

<sup>228</sup> WOUTERS N., « Abandon de poste », *op. cit.*, §. 3.

<sup>229</sup> DICKSCHEN B., « Enseignement », *op. cit.*, p. 167-168.

<sup>230</sup> DICKSCHEN B., *L'école en sursis*, *op. cit.*, p. 150-152.

<sup>231</sup> *Id.*, p. 47.



s'attache principalement à interdire toute forme de manifestations patriotiques dans les écoles<sup>232</sup>. Ces dernières sont proscrites dès la mi-juillet 1940<sup>233</sup>. Dans le même temps, les enseignants reçoivent l'ordre de s'abstenir de toutes critiques à l'encontre des autorités occupantes et de sélectionner les supports de leurs cours en conséquence<sup>234</sup>. Ces interdictions s'inscrivent dans un contexte d'hostilité grandissante de la population vis-à-vis de l'occupant. Au moment où ces mesures sont prises, les manifestations patriotiques et anti-allemandes se multiplient un peu partout dans le pays. Certaines personnes arborent le drapeau national à leur boutonnière ou déposent des fleurs sur les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale, d'autres collent des affiches ou des autocollants anti-allemands<sup>235</sup>. Au début du mois de novembre 1940, la MV demande à ses relais locaux, ici les *Kommandanturen*, d'interdire toute manifestation liée à l'armistice de 1918 et à la fête du roi<sup>236</sup>. Dans l'enseignement, les journées des 11 et 15 novembre cessent donc d'être des fêtes et il est explicitement défendu aux élèves d'arborer des drapeaux aux couleurs nationales ou de déposer des fleurs sur les tombes des soldats morts durant la Première Guerre mondiale<sup>237</sup>. À partir du 18 août 1941, une ordonnance de la MV interdit aux élèves des écoles du pays de porter des insignes patriotiques à l'école et sur le chemin de celle-ci, sous peine d'être expulsés de leurs écoles et interdits d'en fréquenter une autre similaire en Belgique. Les enseignants et les directeurs d'écoles qui tolèrent ces pratiques s'exposent à des amendes et de la prison<sup>238</sup>. Dans le même temps, cette pacification de la vie scolaire s'étend à l'exclusion des contenus scolaires susceptibles d'éveiller un sentiment patriotique chez les élèves<sup>239</sup>. Le 11 octobre 1940, le Secrétaire général de l'Instruction publique publie un arrêté qui met en

---

<sup>232</sup> DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », *op. cit.*, p. 21.

<sup>233</sup> GRUMAN M., « L'Athénée d'Uccle pendant la guerre », in DEPAEPE M. et MARTIN D. (dir.), *La Seconde Guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement : approches d'un domaine méconnu en Belgique*, Bruxelles, CREHSGM, 1997, p. 185.

<sup>234</sup> *Bulletin du ministère de l'Instruction publique : 1940*, t. 2, Bruxelles, Imprimerie du moniteur belge, 1941, p. 68.

<sup>235</sup> STRUYE P., « L'évolution du sentiment public sous l'Occupation », in STRUYE P. et JACQUEMYS G., *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, p. 46.

<sup>236</sup> *La Légia*, 1 novembre 1940, p. 4.

<sup>237</sup> DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », *op. cit.*, p. 21.

<sup>238</sup> CegeSoma, <https://opac.cegesoma.be/fr/archview/list>, Archives partielles de la *Militärverwaltung* chez le *Militärbefehlshaber Belgien und Nordfrankreich*, *Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich für die besetzten Gebiete Belgiens und Nordfrankreichs*, *Verordnungsblatt* n° 52 (23/8/1941), Ordonnance interdisant le port d'insignes dans les écoles, 18 août 1941, p. 696.

<sup>239</sup> DICKSCHEN B., *L'école en sursis*, *op. cit.*, p. 49-50.

place une commission chargée de réviser les manuels scolaires<sup>240</sup>. À partir de janvier 1941, cette Commission envoie des listes aux écoles avec les références des livres et des passages jugés offensants pour l'occupant qui doivent être retirés de la circulation ou censurés<sup>241</sup>.

L'enseignement belge est aussi directement touché par la mise en œuvre du nouvel ordre européen nazi. Sur les persécutions visant la communauté juive, les autorités allemandes en Belgique œuvrent à exclure les juifs de la vie publique à partir d'octobre 1940<sup>242</sup>. Dès le 28 octobre 1940, les enseignants juifs sont interdits d'exercer dans l'enseignement belge<sup>243</sup>. Un an plus tard, les étudiants juifs sont exclus de la première année de l'enseignement supérieur<sup>244</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre 1941, la MV proclame la séparation entre l'enseignement juif et non juif<sup>245</sup>. Les élèves juifs doivent quitter leurs écoles pour se regrouper dans d'autres, dont la création et la gestion sont confiées à l'Association des Juifs de Belgique (AJB), une organisation créée par la MV elle-même un mois plus tôt<sup>246</sup>.

Sur le plan économique, l'Allemagne puise dans la main-d'œuvre des territoires qu'elle occupe pour soutenir son effort de guerre à partir du printemps 1942<sup>247</sup>. Elle a alors besoin de remplacer les travailleurs allemands mobilisés sur le front de l'Est pour assurer le fonctionnement de son industrie<sup>248</sup>. À partir du 7 octobre 1942, tous les hommes de 18 à 50 ans et toutes les femmes de 21 à 35 ans sont susceptibles d'être contraints au travail obligatoire (TO) en Allemagne<sup>249</sup>. La mesure suscite un vif émoi parmi la population qui

---

<sup>240</sup> KELDERS A., « Herziene schoolboeken », in VAN DEN WIJNGAERT M. (dir.), *Schoollopen in oorlogstijd: het dagelijkse leven van middelbare scholieren tijdens de Duitse bezetting (1940-1944)*, Bruxelles, Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius, 1988, p. 25.

<sup>241</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 83.

<sup>242</sup> STEINBERG M., *La persécution des juifs en Belgique (1940-1945)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004, p. 34.

<sup>243</sup> DICKSCHEN B., *L'école en sursis*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>244</sup> *Id.*, p. 97.

<sup>245</sup> *Id.*, p. 22.

<sup>246</sup> *Id.*, p. 23 ; MICHMAN D., « La fondation de l'AJB dans une perspective internationale », in SCHREIBER J.-P. et VAN DOORSLAER R. (dir.), *Les Curateurs du ghetto : l'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Labor, 2004, p. 49-56.

<sup>247</sup> HOMZE E.L., *Foreign Labor in Nazi Germany*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 130-131.

<sup>248</sup> *Ibid.*

<sup>249</sup> DIRK L., « Travail obligatoire », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 440.

garde en mémoire le souvenir de la mort des travailleurs déportés en Allemagne de 1917<sup>250</sup>. Suite au malaise moral suscité par le fait d'envoyer des femmes seules dans un pays étranger, celles-ci sont exemptées de TO en mars 1943<sup>251</sup>. La réquisition et le placement des travailleurs sont assurés par la *Werbestelle*, il s'agit d'un département mis en place au niveau des relais locaux de la MV (les *Feldkommandanturen* et *Oberfeldkommandanturen*)<sup>252</sup>. Comme les agents de la *Werbestelle* ne parviennent pas à avoir accès aux registres de population ou aux listes du personnel à cause du manque de collaboration des administrations communales et des entreprises, les autorités allemandes décident de procéder à des convocations par classes d'âges. La première intervient en juin 1943 : tous les hommes nés entre 1920 et 1922 sont alors réquisitionnés pour aller travailler en Allemagne<sup>253</sup>. Comme les convocations ne permettent pas de rencontrer les objectifs fixés par Berlin, les autorités allemandes décident en avril 1944 de mobiliser les classes d'âges 1922 à 1924 incluses. Les étudiants de dix-huit ans ou plus, sont dispensés du TO en Allemagne, mais sont tout de même astreints de réaliser un TO en Belgique pour présenter leurs examens<sup>254</sup>. Dans le même temps, les autorités allemandes exercent des pressions sur les écoles secondaires pour obtenir les listes des élèves en année diplômante et pouvoir les soumettre au TO une fois leur diplôme en poche<sup>255</sup>. Comme nous le verrons, les écoles doivent aussi faire face à des réquisitions de la *Werbestelle* ciblant des élèves ou des enseignants.

## LE POSITIONNEMENT DE MARCEL NYNS

Comme les autres Secrétaires généraux, Marcel Nyns collabore avec la MV dans l'esprit de la politique du « moindre mal »<sup>256</sup>. Cette politique de présence repose sur l'idée qu'en cas de refus des Secrétaires généraux d'administrer le pays, la MV aurait toute la liberté de le faire selon sa volonté<sup>257</sup>. Elle montre très rapidement ses limites lorsque les autorités allemandes

---

<sup>250</sup> STRUYE P., « L'évolution du sentiment public sous l'Occupation », *op. cit.*, p. 168.

<sup>251</sup> DIRK L., « Travail obligatoire », *op. cit.*, p. 442.

<sup>252</sup> *Id.*, p. 440.

<sup>253</sup> VERHOEYEN E., *La Belgique occupée : de l'an 40 à la Libération*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>254</sup> *Id.*, p. 272.

<sup>255</sup> DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », *op. cit.*, p. 22.

<sup>256</sup> DICKSCHEN B., « Enseignement », *op. cit.*, p. 165.

<sup>257</sup> VANDEN WIJNGAERT M., « La politique du Comité des Secrétaires généraux en 1940 », in BALACE F. (dir.), *Jours de chagrin*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1991, p. 78.

exigent des réformes politiques en octobre 1940. À partir de ce moment, les Secrétaires généraux doivent multiplier les concessions à la MV avec laquelle des tensions commencent à se faire sentir<sup>258</sup>. Dans l'esprit de la politique du moindre mal, Marcel Nyns collabore à l'exclusion des enseignants qui ont abandonné leur poste, à l'interdiction des manifestations patriotiques, à la censure puis la révision des manuels scolaires et à l'exclusion des juifs de l'enseignement public<sup>259</sup>.

Avec l'instauration du TO en 1942, l'opposition d'une partie du Comité se fait plus frontale<sup>260</sup>. Une partie des Secrétaires généraux, dont Marcel Nyns, refuse de collaborer à sa mise en œuvre<sup>261</sup>. Le 24 juillet 1943, il adresse ainsi une lettre aux responsables de l'enseignement moyen pour les autoriser à refuser de communiquer des listes d'élèves aux autorités allemandes<sup>262</sup>.

## LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ALLEMANDES DANS

### L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Avant de nous intéresser à la manière dont les différentes politiques allemandes sont mises en œuvre et accueillies dans l'enseignement communal, il nous faut rappeler que nous disposons de peu de documents sur la manière dont est conduit l'échevinat de l'Instruction publique avant qu'il ne soit confié à Fernand Jouan en novembre 1942. De plus, ces sources, contrairement à celles qui nous sont parvenues grâce au dossier d'épuration de Fernand Jouan, ne permettent pas d'approcher les motivations de ses prédécesseurs vis-à-vis de la mise en place des mesures qui nous intéressent. De ce fait, cette partie traite surtout de

---

<sup>258</sup> WOUTERS N., « Secrétaires généraux (Comité des) », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 409.

<sup>259</sup> BEYEN M., *Oorlog en verleden: nationale geschiedenis in België en Nederland (1938-1947)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2002, p. 187-191 ; *Id.*, p. 221-223 ; DICKSCHEN B., *L'école en sursis, op. cit.*, p. 47-49 ; *Id.*, p. 243-250.

<sup>260</sup> WOUTERS N., « Secrétaires généraux », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/secretaires-generaux.html>. (Page consultée le 19/04/2022, dernière mise à jour : inconnue), §. 4.

<sup>261</sup> AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 48. Travail obligatoire des étudiants, Lettre de Marcel Nyns à l'échevin de l'Instruction publique de Verviers, 1942, p. 1.

<sup>262</sup> AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 82. Dossier concernant le travail obligatoire pour les élèves et fonctionnaires nés en 1920-1921 et 1943-1944, Lettre de Marcel Nyns aux chefs des établissements d'enseignement moyen, 1943, p. 1.

l'échevinat de Fernand Jouan, même si ceux d'Auguste Buisseret et Henri Chevalier sont aussi évoqués.

### ***L'apprentissage obligatoire de l'allemand***

L'introduction de l'allemand comme troisième langue obligatoire dans l'enseignement moyen communal de la ville de Liège ne constitue pas une révolution. Avant la guerre, des cours de langue allemande sont déjà proposés aux élèves des écoles primaires, de l'École moyenne B, du Lycée Léonie de Waha et de l'École normale<sup>263</sup>. En revanche, il semble que l'occupation rende rapidement l'allemand moins attirant. Les élèves des écoles primaires communales s'en détournent pour se consacrer à l'apprentissage de l'anglais. Pour l'année scolaire 1941-1942, le nombre de classes d'allemand dans l'enseignement primaire passe à quatre contre sept l'année scolaire précédente. Dans le même temps, les inscriptions aux cours d'anglais sont en hausse et le nombre de classes passe de trois à quatre<sup>264</sup>. Si l'on postule que le désintérêt qui touche l'enseignement primaire est partagé dans l'enseignement secondaire, il est vraisemblable que l'apprentissage obligatoire de l'allemand ne conduise pas les élèves, qui y sont contraints, à s'y consacrer avec application. Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'ils sont encouragés à « saboter » le cours en refusant d'étudier ou de faire leurs devoirs par la presse clandestine<sup>265</sup>.

### ***L'action disciplinaire contre les enseignants ayant abandonné leur poste***

Au début du mois de juillet 1940, Auguste Buisseret indique aux journalistes de *La Légia* que 95 % des enseignants des écoles communales sont en poste et que ceux qui n'ont pas encore repris leur fonction ont été rappelés à leur devoir par un avis de l'échevinat. Buisseret se dit prêt à sanctionner les enseignants qui ne reprendraient pas leur poste. À la fin du mois d'août, il indique que sur les 950 enseignants en fonction au 10 mai 1940, 204 sont provisoirement

---

<sup>263</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, Liège, Soledi, 1941, p. 148 ; AVLg, Liège, Fonds Deuxième Guerre mondiale, Gestion du personnel, Enseignement moyen et normal, 1939.

<sup>264</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapport des mois de septembre 41, octobre 41, 15 juillet au 15 octobre 42 et 15 avril au 15 juillet 42, Rapport du mois du mois de septembre 1941, Rapport mensuel du chef de division du département de l'Instruction publique pour le mois de septembre 1941 adressé au bourgmestre de la ville de Liège, 2 octobre 1941, p. 2.

<sup>265</sup> *La Meuse*, octobre 1941, p. 5.

sanctionnés par des retenues sur salaire avec retrait sur traitement pour avoir abandonné leur poste, en attendant une décision des commissions disciplinaires provinciales<sup>266</sup>.

Suite à l'arrêté du 19 août 1940, deux commissions disciplinaires sont mises en place en province de Liège pour traiter les dossiers des fonctionnaires ayant abandonné leur poste. Si nous ne disposons pas d'information sur l'activité de la seconde commission, nous savons que la première fonctionne du 21 novembre 1940 jusqu'au 3 octobre 1942. Durant cette période, elle traite mille huit nonante-deux dossiers de fonctionnaires accusés d'avoir abandonné leur poste. Sur l'ensemble de ces dossiers, elle sanctionne septante et un enseignants<sup>267</sup>. Nous ignorons la part exacte d'enseignants du communal parmi ces personnes. Néanmoins, nous savons que Jules Bosmant et sa femme, tous deux instituteurs dans des écoles primaires de la ville de Liège font partie des enseignants sanctionnés. Parti en exil avec sa femme et ses enfants dans le sud de la France au moment de l'invasion, Bosmant est informé durant l'été qu'il risque d'être révoqué de son poste d'instituteur s'il ne rentre pas en Belgique<sup>268</sup>. À son retour, lui et sa femme sont sanctionnés par trois mois de retenue sur salaire pour avoir abandonné leurs postes<sup>269</sup>. L'instituteur et sa famille doivent vendre une partie de leurs biens pour subsister durant cette période et ne récupèrent les traitements retenus qu'à la Libération<sup>270</sup>.

### ***Les nominations d'enseignants favorables à l'Ordre nouveau***

Entre août 1941 et la Libération, trente-six personnes sont désignées ou nommées à un poste d'enseignant, de sous-directeur ou de directeur dans l'enseignement communal<sup>271</sup>. Comme toutes les décisions relatives à la gestion du personnel qui ont été prises durant l'occupation sont annulées à la Libération, ces personnes perdent alors leur emploi<sup>272</sup>. Notre hypothèse est que si ces personnes ont été favorables à l'Ordre nouveau durant l'occupation, il est peu probable qu'elles récupèrent un poste alors même que l'épuration est en cours. Nous avons donc choisi de croiser la liste de ces personnes avec celles qui obtiennent un des postes cités

---

<sup>266</sup> *La Légia*, 3 juillet 1940, p. 1.

<sup>267</sup> MOTTARD G., *Des administrations et des hommes dans la tourmente, Liège 1940-1945, op. cit.*, p. 48.

<sup>268</sup> BOSMANT J., *Souvenirs d'un ancien belge*, Liège, Les Lettres belges, 1974, p. 255.

<sup>269</sup> *Id.*, p. 256.

<sup>270</sup> *Id.*, p. 257-258.

<sup>271</sup> D'après le dépouillement des bulletins administratifs de la ville de Liège pour la période 1941-1944.

<sup>272</sup> MOTTARD G., *Des administrations et des hommes dans la tourmente, Liège 1940-1945, op. cit.*, p. 200.

plus haut durant la période 1945-1948. Ceci permet de mettre en évidence que vingt-deux personnes sont réintégrées après la Libération alors que quatorze ne le sont pas.

Faut-il pour autant considérer que ces quatorze personnes sont favorables à l'Ordre nouveau ? Il est difficile de l'établir dans la mesure où elles ne disposent pas de dossiers personnels conservés aux Archives de la ville de Liège, seul moyen permettant de rassembler suffisamment d'informations pour localiser un éventuel dossier d'épuration administrative ou judiciaire. Néanmoins, nous savons que l'une de ces personnes est révoquée à la Libération pour avoir été affiliée à des organisations d'Ordre nouveau. Il s'agit de Germaine Bataille-Laumans, enseignante à l'École moyenne professionnelle avant la guerre, nommée directrice de cette école en novembre 1943<sup>273</sup>. Le cas de Germaine Bataille-Laumans nous conduit à suspecter la présence d'autres éléments soutenant l'Ordre nouveau parmi ces personnes.

Comment expliquer qu'il n'y ait pas seulement des enseignants favorables à l'Ordre nouveau qui obtiennent des postes dans l'enseignement communal lorsque la Commission consultative est en activité ? D'après l'inspecteur Adolphe Pasleau, Fernand Jouan s'oppose à la désignation d'enseignants rexistes dans les écoles communales. Dans sa déposition, Pasleau rapporte avoir un jour fait remarquer à Jouan que l'une des intérimaires qui allait être désignée à un poste de remplaçante est rexiste. Jouan lui aurait alors répondu « Que voulez-vous ? Je suis seul au Collège et il faut bien que, de temps en temps, j'en laisse passer une<sup>274</sup>. » D'autre part, il est possible qu'il n'y ait simplement pas assez de candidats favorables à l'Ordre nouveau à nommer dans l'enseignement. Ce problème est évoqué par Lucien (dit José) Streel, le théoricien du parti collaborationniste Rex, dans un article du *Pays réel* sur la Commission consultative de l'enseignement<sup>275</sup>. Il y préconise de nommer aux postes à responsabilités des personnes ayant une « formation politique suffisante (que ces hommes

---

<sup>273</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, Liège, Georges Thone, 1945, p. 689 ; *Bulletin administratif de la ville de Liège*, Liège, Soledi, 1943, p. 1918.

<sup>274</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernan, I. Pièces d'instruction, Attestations en faveur de Jouan, Attestation de l'inspecteur Pasleau, 3 novembre 1944, p. 2.

<sup>275</sup> STREEL J., « Le personnel dans l'enseignement », in *Le Pays réel*, 22 novembre 1941, p. 1 ; DE BRUYNE E., « Streel Lucien », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 496.

soient ou ne soient pas inscrits à un groupement organisé)». Autrement dit, Streel recommande de nommer des personnes favorables à l'Ordre nouveau aux postes importants qu'ils soient membres ou non d'organisations de ce type. Toutefois, il reconnaît qu'il n'est pas possible de procéder de cette manière dans l'enseignement, car il n'y a pas assez d'enseignants remplissant cette condition<sup>276</sup>.

### *L'interdiction des manifestations patriotiques*

De manière générale, l'interdiction des manifestations patriotiques semble être assez peu suivie dans l'enseignement public. Durant l'année scolaire 1941-1942, la MV va devoir intervenir à plusieurs reprises dans les écoles suite à des manifestations de ce type<sup>277</sup>. Selon la petite fille d'Auguste Buisseret, les autorités allemandes ont fait pression sur son grand-père pour obtenir les noms des élèves qui ne se sont pas présentés à leurs écoles le 11 novembre 1940 en signe de commémoration, ce qu'il aurait refusé<sup>278</sup>. La seule intervention des autorités allemandes dans l'enseignement communal serait l'arrestation du directeur de l'Académie des Beaux-Arts, Jacques Ochs, pour avoir autorisé une manifestation patriotique dans son établissement.

Jacques Ochs est arrêté dans son bureau de l'Académie le 20 novembre 1940 par Charles Nossent, l'agent du bureau liégeois de la *Sipo-SD* chargé de la surveillance de l'enseignement dans la province de Liège<sup>279</sup>. Pour Jacques Ochs, son arrestation résulte d'une dénonciation de la part d'un autre professeur de l'Académie, Auguste Mambour. Selon Ochs, Mambour aurait vu ses élèves procéder à une manifestation patriotique dans la classe du directeur de l'Académie à l'occasion du 11 novembre 1940 alors que les manifestations de ce type sont interdites<sup>280</sup>. Suite à cette interdiction, le Directeur de l'Académie des Beaux-Arts dit avoir

---

<sup>276</sup> STREEL J., « Le personnel dans l'enseignement », *op. cit.*, p. 1.

<sup>277</sup> AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 69. Incidents politiques dans les écoles, Lettre du Secrétaire général de l'Instruction publique aux responsables de l'enseignement public en Belgique, 18 septembre 1942, p. 1.

<sup>278</sup> SERVAIS DECLAYE M., *Auguste Buisseret, mon grand-père*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>279</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, Procès-verbal (PV) de l'audition de Ochs Jacques, 13 octobre 1944, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 453.1/47 Cour militaire de Liège : Gruslin Marthe, III. Jugement et appel, PV de l'audience publique du 10 octobre 1947, 10 octobre 1947, p. 3 ; DE BRUYNE E., *La Sipo-SD à Liège*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>280</sup> « PV de l'audition de Ochs Jacques », *op. cit.*, p. 1.



décidé de faire annuler la remise de fleurs sur le mémorial des anciens élèves de l'Académie morts en 1914-1918 qui était initialement prévue<sup>281</sup>. À la place, il aurait réuni tous les professeurs de l'Académie et leur aurait demandé de faire une minute de silence « dans leur cœur »<sup>282</sup>. Après cela, Jacques Ochs se serait rendu dans sa classe où il aurait trouvé ses élèves avec de petits drapeaux belges peints sur leurs blouses de travail. Il leur aurait demandé de les effacer après quoi ses élèves auraient entrepris de « noyer ces motifs dans des fleurs »<sup>283</sup>.

Ce qui est relaté par Jacques Ochs montre que si l'interdiction des manifestations patriotiques est bien suivie dans sa dimension formelle, cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne peuvent pas avoir lieu sous des formes plus discrètes. Dans ces conditions, elles restent dans le secret de la classe ou de l'école si elles ne sont pas dénoncées par un soutien de l'Ordre nouveau. Si cette personne est un directeur d'école, elle dispose de toute l'autorité nécessaire pour interdire ces manifestations. C'est ainsi que le directeur rexiste de l'École de Tannerie aurait obligé les professeurs et les élèves de son école à s'y présenter le 11 novembre 1940, alors que ceux-ci avaient prévu de ne pas le faire en signe de commémoration<sup>284</sup>.

Malgré leur interdiction, les commémorations du 11 novembre semblent se maintenir durant les trois années qui suivent. Pour le 11 novembre 1942, les rédacteurs de *L'Agent des services publics* indiquent que dans certaines écoles les enseignants auraient arboré leurs « toilettes des dimanches », apporté des friandises et travaillé au ralenti toute la journée<sup>285</sup>. Quant aux élèves, ils se seraient livrés à des « manifestations patriotiques » sous « l'œil bienveillant » de leurs enseignants<sup>286</sup>. À l'occasion du 11 novembre 1943, le Front de l'indépendance appelle élèves et enseignants à ne pas se rendre à l'école en signe de

---

<sup>281</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, Lettre de Ochs Jacques au Substitut de l'Auditeur Militaire de Liège, 5 octobre 1944, p. 1.

<sup>282</sup> « PV de l'audience publique du 10 octobre 1947 », *op. cit.*, p. 3.

<sup>283</sup> « Lettre de Ochs Jacques au Substitut de l'Auditeur Militaire de Liège », *op. cit.*, p. 2.

<sup>284</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 464/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Dohogne Albert, II. Pièces d'instruction, Renseignements sur l'attitude d'Albert Dohogne durant l'Occupation, 19 novembre 1944, p. 1.

<sup>285</sup> *L'Agent des services publics*, décembre 1942, p. 5.

<sup>286</sup> *L'Agent des services publics*, novembre 1942, p. 5.

commémoration<sup>287</sup>. Selon les périodiques clandestins *Nos Écoles* et *Le Monde du Travail*, cet appel aurait été bien suivi<sup>288</sup>.

### *La révision des manuels scolaires*

À la rentrée de septembre 1940, les écoles communales reçoivent des consignes sur l'usage des manuels scolaires<sup>289</sup>. Marcel Nyns demande aux professeurs et aux directeurs d'écoles de retirer de la circulation les livres qui pourraient blesser «l'honneur du peuple allemand»<sup>290</sup>. Nous ne disposons pas de sources sur la manière dont cette interdiction est suivie d'effets dans l'enseignement communal. La même remarque vaut pour les directives relatives à l'usage des manuels scolaires même s'il est communément admis que celles-ci ne sont pas respectées<sup>291</sup>.

Il faut attendre la Libération, pour qu'un article de *La Wallonie* évoque la censure et le remplacement des manuels scolaires du Grand Liège. L'auteur, inquiet que ces manuels soient encore en circulation, appelle à «épurer» les écoles de ces livres pour ne pas que «renaissent un jour des jeunesses hitlériennes»<sup>292</sup>. L'article semble susciter une polémique qui vaut à *La Wallonie* de recevoir plusieurs courriers sur la mise en place de nouveaux manuels dans les écoles du Grand Liège durant l'échevinat de Fernand Jouan. L'ensemble de ces lettres, dont on ne connaît pas les auteurs, donne lieu, un peu plus d'un mois plus tard, à un nouvel article sur le sujet. Ce dernier indique que l'inspecteur rexiste Julien Velut aurait travaillé à la rédaction d'un manuel scolaire national-socialiste qu'il souhaitait imposer dans les écoles du Grand Liège<sup>293</sup>. Diplômé comme instituteur de l'École normale de Mons en 1913, il est inspecteur de l'enseignement dans la région liégeoise depuis 1930. Velut est muté contre son gré dans la région de Huy en août 1939. Il se dit persécuté pour ses idées et attribue la responsabilité de cette mutation à l'inspecteur principal Guillaume Collette « qui

---

<sup>287</sup> *Nos Écoles*, décembre 1943, p. 3.

<sup>288</sup> *Ibid.* ; *Le Monde du travail*, novembre 1943, p. 2.

<sup>289</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1940*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>290</sup> FINCOEUR M. B., « De la révision des manuels scolaires comme révélateur des ambiguïtés d'un vichysme belge », in *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 70, n° 1 (1999), p. 120.

<sup>291</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>292</sup> *La Wallonie*, 28 septembre 1944, p. 2.

<sup>293</sup> *La Wallonie*, 1 novembre 1944, p. 4.

refusait de collaborer avec un fasciste »<sup>294</sup>. Julien Velut est une figure de l'Ordre nouveau dans la région liégeoise, il est le chef de Rex pour l'arrondissement de Liège jusqu'en novembre 1940 puis l'un des cofondateurs d'un mouvement francophone national-socialiste, les Amis du Grand Reich allemand (AGRA) en mars 1941<sup>295</sup>. Pour l'empêcher d'arriver à ses fins, les autres inspecteurs du Grand Liège, desquels *La Wallonie* ne renseigne pas l'identité, auraient proposé à Fernand Jouan de procéder à l'unification des manuels utilisés dans les écoles de l'entité sur base de ceux qui y sont déjà utilisés. De juin à juillet 1943, des commissions composées de directeurs d'écoles se seraient chargées d'examiner les manuels scolaires utilisés dans le Grand Liège pour sélectionner ceux qui peuvent y être maintenus. En septembre, les anciens manuels auraient été retirés et six nouveaux auraient été distribués aux écoles. Sur ces six manuels, cinq avait déjà été admis par le Conseil communal de la ville de Liège avant l'invasion allemande, aucun n'est censuré et certains comportent des textes d'auteurs interdits par les Allemands<sup>296</sup>.

### *L'exclusion des juifs des écoles communales*

L'exclusion des enseignants juifs de l'enseignement communal semble se dérouler sans rencontrer d'opposition. Les écoles communales primaires et gardiennes sont inspectées entre janvier et juillet 1941 par les inspecteurs de l'enseignement Adolphe Pasleau et Servais Tixhon pour vérifier si l'exclusion des enseignants juifs est bien appliquée. En septembre 1941, Pasleau informe Joseph Rouir qu'il n'y a plus d'enseignants juifs dans les écoles communales gardiennes et primaires<sup>297</sup>. Malheureusement, nos recherches ne nous ont pas permis de découvrir d'autres sources que la lettre d'Adolphe Pasleau sur laquelle se base Thierry Rozenblum pour traiter de l'exclusion des enseignants juifs des écoles communales.

---

<sup>294</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14.11/1944. Conseil de guerre de Liège : Velut Julien, II. Pièces d'instruction, Lettre de candidature de Julien Velut au poste d'échevin de l'Instruction publique du Grand Liège adressée au secrétaire général du ministère de l'intérieur, 23 juillet 1942, p. 1.

<sup>295</sup> COLIN F., *Les mouvements wallons de collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale (à l'exception de Rex)*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université Libre de Bruxelles, Année académique 1978-1979, p. 72 ; COLIGNON A., « Les Wallons dirigeables », in BALACE F. (dir.), *Jours noirs*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 137 ; DE BRUYNE E., « Velut Julien », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 526.

<sup>296</sup> *La Wallonie*, op. cit., p. 4.

<sup>297</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente... : Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Luc Pire, 2010, p. 66.

Il ne nous est donc pas possible de savoir combien d'enseignants juifs sont exclus ni dans quelles conditions cela se déroule. Nous ne savons pas non plus combien d'élèves juifs sont expulsés de l'enseignement communal. En revanche, le processus de création de l'école juive de Liège nous est mieux connu.

À l'échelle nationale, l'AJB rencontre beaucoup de difficultés à mettre en place des écoles destinées aux juifs du fait du manque d'enseignants juifs et d'infrastructures adaptées<sup>298</sup>. Pour obtenir des locaux à même d'accueillir les enfants, l'AJB doit bien souvent entrer en relation avec les autorités communales favorables à l'Ordre nouveau qui sont peu enclines à lui faciliter la tâche<sup>299</sup>. En avril 1942, le comité liégeois de l'AJB se plaint auprès de l'OFK 589 du manque de coopération des autorités communales dans la mise à disposition de locaux devant permettre la création d'une école juive qui doit accueillir six cents élèves. L'OFK 589 fait ensuite pression sur l'échevinat de l'Instruction publique pour qu'une solution soit trouvée. En juin 1942, le jardin d'enfants de la rue Bonne-Nouvelle est mis à disposition de l'AJB pour y établir une école juive devant accueillir deux cent trente élèves du niveau primaire et cent deux élèves du niveau moyen. Au mois d'août, trois classes du jardin d'enfants de la rue Joseph Vrindts viennent compléter le dispositif. Si en août 1942, le projet de l'AJB paraît être en bonne voie, le début des déportations met un terme au processus selon Thierry Rozenblum<sup>300</sup>. La section *Les écoles et la guerre* de la partie consacrée à l'instruction publique du *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville* de 1943, contient effectivement une mention indiquant que l'école juive de Liège n'a jamais ouvert ses portes et que seuls des candidats instituteurs juifs y ont suivi des cours<sup>301</sup>. Par la suite, les locaux mis à disposition de l'AJB sont utilisés comme dépôts pour le mobilier confisqué aux familles juives déportées<sup>302</sup>.

### ***Le travail obligatoire***

Durant les douze jours où il est échevin de l'Instruction publique, Henri Chevalier rencontre l'adjoint du colonel Kurth, chef de la *Werbestelle* de Liège, à la Banque de Bruxelles pour

---

<sup>298</sup> DICKSCHEN B., *L'école en sursis*, *op. cit.*, p. 199-206.

<sup>299</sup> *Id.*, p. 207.

<sup>300</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente...*, *op. cit.*, p. 77-79.

<sup>301</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1943*, Liège, Biblio, 1944, p. 144.

<sup>302</sup> *Ibid.*

s'entretenir avec lui de la réquisition des élèves de l'enseignement technique pour le TO<sup>303</sup>. Chevalier s'engage à fournir les listes d'élèves des écoles techniques aux autorités allemandes lorsque celles-ci les lui demanderont<sup>304</sup>. Malheureusement, nous ne savons pas si cela a eu lieu et si Henri Chevalier a fourni les listes demandées. Deux ans plus tard, Fernand Jouan doit faire face à une demande similaire. Le 3 août 1944, il reçoit une lettre des autorités allemandes qui lui réclament les listes d'élèves de toutes les écoles moyennes, normales et techniques du Grand Liège qui ont réussi leurs examens de sortie<sup>305</sup>. Fernand Jouan refuse en invoquant une lettre du Secrétaire général de l'Instruction publique du 24 juillet 1943 qui l'encourage à ne pas fournir de listes d'élèves aux autorités allemandes<sup>306</sup>.

Selon Adolphe Pasleau, Fernand Jouan aurait maintenu des instituteurs en poste, alors que ceux-ci sont en surnombre, pour leur éviter le TO<sup>307</sup>. Nous n'avons pas pu vérifier cette affirmation. Néanmoins, nous savons que Jouan intervient en faveur d'enseignants et d'élèves de l'enseignement communal touchés par les réquisitions de la *Werbestelle*. D'après le Chef de Division de l'échevinat de l'Instruction publique, Joseph Rouir, et le directeur de l'Académie remplaçant Jacques Ochs, Jean Thonnart, Fernand Jouan joue de ses relations avec le docteur Busch, chef de l'administration de l'OFK 589, et le colonel Kurth pour obtenir la libération des élèves et des enseignants touchés par les réquisitions pour le TO<sup>308</sup>. Grâce à

---

<sup>303</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Victimes de guerre 1940, Fusillés et otages et autres victimes, Travail obligatoire, École industrielle supérieure, Projet de lettre de l'échevin de l'Instruction publique de Liège à l'*Oberkriegsverwaltungsrat* Kurth, 13 novembre 1942, p. 1 ; DE BRUYNE E., « Werbestelle », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 545.

<sup>304</sup> « Projet de lettre de l'échevin de l'Instruction publique de Liège à l'*Oberkriegsverwaltungsrat* Kurth », *op. cit.*, p. 1.

<sup>305</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Victimes de guerre 1940, Fusillés et otages et autres victimes, Travail obligatoire, Réfractaires, Écoles industrielle supérieure, Lettre de la MV adressée au commissaire l'arrondissement de Liège et au bourgmestre de Liège transmise à l'échevin de l'Instruction publique, 2 août 1944, p. 1.

<sup>306</sup> AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Victimes de guerre 1940, Fusillés et otages et autres victimes, Travail obligatoire, Réfractaires, Écoles industrielle supérieure, Lettre de Fernand Jouan au Bourgmestre de la ville de Liège, 4 août 1944, p. 1.

<sup>307</sup> « Attestation de l'inspecteur Pasleau », *op. cit.*, p. 1.

<sup>308</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand, I. Pièces d'instruction, PV de l'audition de Rouir Joseph, 9 novembre 1944, p. 2 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand

cela, aucun étudiant de l'Académie n'y est contraint<sup>309</sup>. Dans une lettre que Fernand Debende, le directeur technique de l'enseignement professionnel communal, adresse à l'avocat de Fernand Jouan, Debende évoque également des interventions de l'échevin en faveur des élèves fréquentant les écoles professionnelles. Debende dit avoir lui-même bénéficié d'une intervention de Jouan en sa faveur. Durant l'occupation, il aurait pris part à la résistance dans la région de Marchin et distribué de fausses cartes d'identité à des réfractaires au travail obligatoire. Selon ses dires, il a été dénoncé et arrêté en mai 1943 avec d'autres habitants de Marchin. Il aurait passé quarante-deux jours de détention à la prison de Saint-Léonard avant d'être libéré grâce à l'intervention de Fernand Jouan auprès des autorités allemandes. Ce dernier ayant été prévenu de l'arrestation de Debende par l'un de ses amis. Selon Fernand Debende, les interventions de Jouan sont déterminantes pour soustraire les élèves de l'enseignement technique aux réquisitions de la *Werbestelle* :

*« Mes écoles, étant, du fait de leur nature, toutes indiquées pour être appelées à fournir de la main-d'œuvre, fréquemment eurent à se défendre contre les exigences inconsidérées de la Werbestelle. Chaque fois, M. Jouan, tant à Bruxelles qu'à Liège, prêta aux jeunes gens menacés, une vigoureuse assistance, laquelle triompha généralement de la réquisition allemande<sup>310</sup>. »*

Néanmoins, les démarches de Fernand Jouan ne débouchent pas toutes sur une annulation des réquisitions. Il est lui aussi soumis à la bonne volonté des autorités allemandes. Par exemple, Jouan est sollicité en avril 1944 par les professeurs de l'École moyenne B afin d'éviter la mise au TO, dans l'une des usines de la ville, d'un des professeurs de l'établissement<sup>311</sup>. L'enseignant en question est sorti de l'École Normale de l'État à Fragnée le 31 juillet 1943. En septembre, il obtient un sursis jusqu'au 31 décembre grâce à sa désignation comme professeur intérimaire à l'École moyenne B. En décembre, Fernand Jouan, aidé du bourgmestre de Liège et du Secrétaire général de l'Instruction publique,

---

Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand, I. Pièces d'instruction, Déclaration de Thonnart Jean concernant Jouan Fernand, 2 novembre 1944, p. 2 ; DE BRUYNE E., « OFK 589 », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 376.

<sup>309</sup> « Déclaration de Thonnart Jean concernant Jouan Fernand », *op. cit.*, p. 2.

<sup>310</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand, I. Pièces d'instruction. Attestations en faveur de Jouan, Lettre de Debende Fernand à Moris Charles, 27 octobre 1944, p. 1-2.

<sup>311</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand, I. Pièces d'instruction, Attestations en faveur de Jouan, Lettre des professeurs de l'École moyenne B au Président et membres du Collège échevinal de Liège, 1 avril 1944, p. 1.

réalise des démarches auprès de la *Werbestelle* puis de la MV et réussit à faire prolonger ce sursis jusqu'au 31 mars 1944. En février 1944, Fernand Jouan se met de nouveau en rapport avec la MV pour obtenir un nouveau prolongement, mais ses démarches n'aboutissent pas. Le 22 mars, il est informé par le Secrétaire général de l'Instruction publique que le prolongement du sursis est définitivement refusé<sup>312</sup>.

Nous ne savons pas combien d'enseignants et d'élèves des écoles de l'enseignement communal sont touchés par des réquisitions de la *Werbestelle*. En revanche, nous disposons de plus d'informations sur les stratégies mobilisées pour éviter aux élèves d'être contraints au travail obligatoire. Comme les élèves de l'enseignement secondaire et les étudiants n'y sont pas astreints, l'un des moyens pour s'y soustraire est de garder ces statuts. Un nombre non déterminé de jeunes gens s'inscrivent dans les écoles communales ou tâchent d'y rester pour éviter le TO. À la Libération, ceux-ci se désinscrivent ou réussissent leurs examens de sortie. Cette pratique est attestée pour l'École moyenne B et l'Académie des Beaux-Arts. Le nombre d'élèves inscrits à l'École moyenne B passe ainsi de cinq cent quarante-six en septembre 1944 à quatre cent trente-deux à la rentrée suivante<sup>313</sup>. Concernant l'Académie, il y a cent-vingt-neuf inscriptions de moins pour l'année scolaire 1944-1945 par rapport à l'année 1943-1944<sup>314</sup>. Un ancien élève de l'Académie explique après la guerre que lui et ses camarades rataient volontairement leurs examens de sortie pour éviter d'être contraints au travail obligatoire<sup>315</sup>.

Il est difficile de retrouver une trace des initiatives prises par des enseignants pour soustraire leurs élèves aux convocations de la *Werbestelle*. Toutefois, ces initiatives deviennent à la Libération des preuves du civisme d'enseignants dont l'attitude durant l'occupation pose question. Ces preuves figurent dans leur dossier d'épuration judiciaire ou administrative. Si toute généralisation est impossible, il semble que les enseignants des écoles communales se montrent assez actifs face aux réquisitions de leurs élèves. Toutes les enseignantes des Cours professionnels complémentaires du soir, place Paul Janson, se démènent par exemple pour

---

<sup>312</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand, I. Pièces d'instruction, Attestations en faveur de Jouan, Lettre de l'échevin de l'Instruction publique aux enseignants de l'École moyenne B, 5 avril 1944, p. 1.

<sup>313</sup> *Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville : Année 1945, op. cit.*, p. 163.

<sup>314</sup> *Id.*, p. 194.

<sup>315</sup> PIROTTE M. et GILLES J. G., *Auguste Mambour : l'odyssée d'une œuvre en trois dimensions*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2003, p. 92.

soustraire leurs élèves au TO<sup>316</sup>. Comme ces démarches se font auprès d'officiers allemands, la maîtrise de leur langue est un avantage pour réaliser les démarches nécessaires à l'annulation d'une réquisition de la *Werbestelle*. Camille Wagner, professeur d'allemand à l'École normale d'instituteurs, se sert de sa connaissance de la langue de l'occupant pour plaider en faveur de ses élèves auprès des autorités allemandes et obtient grâce à cela l'annulation de plusieurs réquisitions<sup>317</sup>.

Les directeurs d'écoles se mobilisent aussi pour éviter le TO à leurs élèves. Durant le mois d'août 1944, l'Académie crée des cours spéciaux à destination des étudiants tout juste diplômés pour leur éviter le TO<sup>318</sup>. Selon sa femme, Albert Dohogne, le directeur de l'École professionnelle de Tannerie, aurait remis volontairement des listes d'élèves incomplètes aux autorités allemandes pour protéger certains de ses élèves<sup>319</sup>. D'après George Dawirs, le secrétaire-comptable de l'école, il aurait aussi procédé à l'inscription factice de jeunes gens en tant qu'étudiant de l'École professionnelle de Tannerie et leur aurait délivré des certificats d'inscription pour leur permettre de se soustraire aux réquisitions de la *Werbestelle*<sup>320</sup>. De la même manière, mais à l'échevinat de l'Instruction publique, Joseph Rouir aurait distribué de nombreuses fausses attestations à de jeunes gens de la ville indiquant qu'ils ont réalisé leur

---

<sup>316</sup> AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/174. Jamart-Fallise Nelly, Incivisme, Lettre de la directrice des Cours professionnels complémentaires du soir place Paul Janson, 23 octobre 1944, p. 1.

<sup>317</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 16/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Antécédents, Lettre de Wagner Camille, 19 octobre 1944, p. 2.

<sup>318</sup> HONET N., *Les Arts wallons sous l'occupation*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1998-1999, p. 134.

<sup>319</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 464/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Dohogne Albert, II. Pièces d'instruction, Lettre de la femme de Dohogne Albert à la Commission Consultative, 25 octobre 1944, p. 1.

<sup>320</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 464/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Dohogne Albert, II. Pièces d'instruction, Attestation de Dawirs Georges en faveur de Dohogne Albert, 3 février 1945, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 464/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Dohogne Albert, II. Pièces d'instruction, PV des auditions de Nollet Florent, Robert Gille, Peeters Charles, Housen Jean, Davio Edgard, Dawirs Georges et Darimont Henri, 12 janvier 1945, p. 4-5.



travail obligatoire pour qu'ils puissent y échapper selon le journaliste de *La Meuse* qui écrit sur son départ de l'échevinat de l'Instruction publique<sup>321</sup>.

\* \* \*

Si nous faisons le bilan, les seules mesures de l'administration militaire allemande qui semblent être mises en œuvre avec succès dans l'enseignement communal sont l'exclusion des enseignants juifs et l'action disciplinaire contre les enseignants qui ont abandonné leurs postes au 10 mai 1940. Il est difficile de savoir si Auguste Buisseret collabore véritablement ou s'il affiche une complaisance de façade tout en la sabotant en coulisse. Pour l'apprentissage obligatoire de l'allemand, l'objectif de donner le goût de la culture allemande aux jeunes liégeois n'a vraisemblablement pas le succès escompté. En ce qui concerne la création d'une école juive à Liège, c'est l'évolution même de la politique antisémite allemande qui l'empêche de voir le jour. Quant à l'interdiction des manifestations patriotiques, celle-ci ne paraît pas être suivie, même si la manière dont elle est respectée est difficile à évaluer. La même remarque vaut pour la censure des manuels scolaires. Les inspecteurs de l'enseignement, aidés de Fernand Jouan, semblent réussir à la contourner. Sur l'intégration d'enseignants favorables à l'Ordre nouveau, nous voyons qu'il y en a insuffisamment aux yeux des adeptes de ce dernier. En outre, l'opposition de Jouan à octroyer des postes à ces enseignants semble réussir à éviter une entrée plus importante de ces personnes dans les écoles communales. Si l'on en croit les témoignages recueillis dans le cadre de son procès, l'action de l'échevin se centre particulièrement sur son opposition aux réquisitions de la *Werbestelle* et son refus de communiquer des listes d'élèves aux autorités allemandes. Selon ces sources, l'ensemble des acteurs de l'enseignement communal paraît d'ailleurs se mobiliser contre les réquisitions. Comme Sarah Van Ruyskensvelde le décrit pour l'enseignement catholique, il semble que ces derniers profitent de l'autonomie et de l'autorité dont ils disposent pour entraver la mise en œuvre des politiques de l'administration militaire allemande<sup>322</sup>.

---

<sup>321</sup> *La Meuse*, 12 décembre 1945, p. 2.

<sup>322</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 117-118.

## CHAPITRE 3

### LES ECOLES COMMUNALES FACE A LA PROPAGANDE

Si l'on en croit la thèse de Juliette Fontaine consacrée aux rôles des enseignants dans les réformes scolaires du régime de Vichy, Philippe Pétain donne une place centrale à l'école pour asseoir son régime autoritaire, nationaliste et conservateur après son arrivée au pouvoir à l'été 1940. Il aspire à mettre en place une école nouvelle rompant avec la laïcité républicaine et redonnant une plus grande place à l'enseignement religieux. Dans ce système, des enseignants nouveaux, acquis au régime, doivent fabriquer des citoyens adhérant à ces principes<sup>323</sup>. Certains instituteurs, anciens combattants de la Première Guerre mondiale, restent très attachés à sa personne après son accession au pouvoir. Juliette Fontaine met pourtant en évidence que l'admiration pour Pétain, se manifestant par une propagande zélée en sa faveur dans les classes, ne se traduit pas mécaniquement par une adhésion de ces enseignants à la politique du régime de Vichy<sup>324</sup>. La situation des enseignants belges qui se voient imposer un régime d'occupation par l'Allemagne est évidemment différente de celle de leurs homologues de la zone libre administrée par Vichy. Néanmoins, des enseignants des écoles communales succombent aux sirènes des mouvements d'Ordre nouveau. Dans ce chapitre, nous nous proposons d'explorer la manière dont cela se manifeste dans leurs pratiques professionnelles. Pour cela, nous nous intéressons d'abord au rôle que sont supposés jouer l'enseignant et l'école dans la société nouvelle voulue par les sympathisants de l'Ordre nouveau. Nous nous penchons ensuite sur les rapports que les enseignants sanctionnés pour leur attitude durant l'occupation entretiennent avec les organisations

---

<sup>323</sup> FONTAINE J., *Vichy face aux instituteurs*, *op. cit.*, p. 4-6.

<sup>324</sup> *Id.*, p. 369-373.

œuvrant à la réalisation de ce dernier. Enfin, nous étudions l'attitude d'une partie de ces enseignants pour déterminer si leur adhésion ou leur proximité avec ces mouvements se manifeste par une activité de propagande dans leurs écoles. Ce dernier point est aussi l'occasion de déterminer quelle est la nature de leurs rapports avec les élèves et les autres enseignants.

## LES ENSEIGNANTS ET L'ÉCOLE DANS LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Le régime national-socialiste aspire à la création d'une école nouvelle qui doit être mise au service des intérêts de l'état auxquels les élèves doivent se conformer. Il s'agit pour l'état national-socialiste de former idéologiquement la jeunesse aux principes autoritaires et racistes du régime. La scolarité y donne la priorité au développement physique et moral au détriment du développement intellectuel et de l'acquisition de connaissances. Il s'agit pour l'état nazi de former des soldats prêts à la guerre<sup>325</sup>. Le régime national-socialiste se méfie aussi des enseignants, qu'Hitler méprise<sup>326</sup>. Dès 1929, la Ligue national-socialiste des enseignants est chargée de les former aux principes du national-socialisme<sup>327</sup>. Le régime espère que les enseignants les propagent ensuite parmi la jeunesse et contribuent ainsi à la réalisation d'une communauté nationale unie autour de ce socle commun<sup>328</sup>.

Durant l'occupation, les adeptes de l'Ordre nouveau en Belgique se saisissent du modèle de l'école nouvelle national-socialiste et le défendent dans les colonnes de *La Légia* et du *Pays réel*. Dès le début de celle-ci, les journalistes du *Pays réel* s'appliquent à présenter la victoire de l'Allemagne sur les démocraties comme un tournant historique marquant le début d'une ère devant s'écrire sous la domination allemande<sup>329</sup>. À leurs yeux, la domination allemande doit permettre l'avènement d'une société nouvelle fondée sur l'anti-individualisme, l'amour de la patrie, le goût du travail et de l'effort<sup>330</sup>. Parmi les rexistes qui s'expriment sur le rôle que doit jouer l'enseignant dans la société nouvelle, plusieurs occupent des responsabilités au sein

---

<sup>325</sup> KREBS G., « L'éducation totalitaire », in SCHNEILIN G. et KREBS G. (dir.), *État et société sous le III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p. 116-118.

<sup>326</sup> PINE L., *Education in Nazi Germany*, Oxford ; New York, Berg Publishers, 2010, p. 13.

<sup>327</sup> *Id.*, p. 14.

<sup>328</sup> *Id.*, p. 21.

<sup>329</sup> CONWAY M., *Degrelle : les années de collaboration (1940-1944 : le rexisme de guerre)*, Ottignies, Quorum, 1994, p. 54.

<sup>330</sup> *Id.*, p. 55.

du mouvement. Lucien (dit José) Streel est son idéologue et Victor Matthys, son chef à partir d'août 1941<sup>331</sup>. Urbain Foiche et François Van Overstraeten sont les co-fondateurs de la Corporation nationale de l'enseignement et de l'éducation (CNEE), une organisation professionnelle qu'ils créent au début de l'occupation et qui ambitionne de réunir tous les enseignants du pays<sup>332</sup>.

Pour ces personnes, l'école doit amorcer une révolution spirituelle conduisant à la réalisation de la société nouvelle<sup>333</sup>. Il lui faut former une nouvelle génération d'hommes, qui ne doit pas être contaminée par les idées démocratiques, et lui permettre de vivre en communauté dans l'ordre et la discipline<sup>334</sup>. La fabrication d'individus aux principes de l'Ordre nouveau est l'une des conditions essentielles de sa pérennité<sup>335</sup>.

L'éducation scolaire prolonge donc l'action formatrice de la famille. L'école doit préparer l'homme à occuper la place qui est la sienne dans la société<sup>336</sup>. Pour cela, le cadre scolaire doit imiter l'environnement dans lequel l'enfant passera sa vie d'adulte. Il est donc privilégié de diminuer la part consacrée à l'apprentissage des savoirs scientifiques au profit de l'éducation physique<sup>337</sup>. Il s'agit de « faire des hommes avant de faire des savants »<sup>338</sup>. Il en va de « l'avenir de la race » que la jeunesse soit apte à l'effort et à combattre. Il faut donc former des travailleurs qui tirent de la fierté de la dureté de leur labeur et non des intellectuels responsables par leur paresse de la défaite face à l'Allemagne<sup>339</sup>. La destinée des jeunes filles

---

<sup>331</sup> DE BRUYNE E., « Streel Lucien », *op. cit.*, p. 496 ; DE BRUYNE E., « Matthys Victor », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 345.

<sup>332</sup> DE BRUYNE E., « Defoiche Urbain », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 128 ; DE BRUYNE E., « Van Overstraeten François », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 525.

<sup>333</sup> DEFOICHE U., « Vers une corporation nationale de l'enseignement », in *Le Pays Réel*, 29 novembre 1940, p. 5.

<sup>334</sup> VERPOOTEN A., « L'école, centre de l'éducation », in *Le Pays réel*, 3 février 1944, p. 1.

<sup>335</sup> HENRY J., « La source de nos Maux », in *La Légia*, 24 août 1940, p. 1 ; MARECHAL R.-A., « Les fondements de la communauté nouvelle », in *La Légia*, 17 septembre 1941, p. 1.

<sup>336</sup> MARECHAL R.-A., « Les fondements de la communauté nouvelle », *op. cit.*, p. 1.

<sup>337</sup> MARECHAL R.-A., « Les fondements de la communauté nouvelle », in *La Légia*, 20 septembre 1941, p. 1.

<sup>338</sup> « Les journées culturelles wallonnes », in *La Légia*, 30 mars 1942, p. 1.

<sup>339</sup> HENRY J., « La source de nos Maux », *op. cit.*, p. 1.

est tout autre. L'école ne doit pas les préparer à exercer une activité professionnelle, mais à devenir de bonnes épouses, mères et ménagères<sup>340</sup>. Au-delà des considérations professionnelles, elle doit imprégner la jeunesse d'un sentiment de fierté nationale<sup>341</sup>.

Ce sont les enseignants qui doivent « modeler les jeunes cerveaux selon les grands principes de l'Ordre nouveau »<sup>342</sup>. Pour cela, ils doivent leur montrer l'exemple. L'Ordre nouveau a besoin de nouveaux enseignants qui lui sont acquis<sup>343</sup>. Ces derniers doivent rompre avec les plaisirs de la paresse que suscite la sécurité de leur métier et s'y investir corps et âme<sup>344</sup>. Il leur faut aussi être conscients de leur influence sur la jeunesse et par extension sur l'avenir de la nation. C'est pour cette raison qu'ils doivent être dégagés de la chose politique qui gangrène l'enseignement de « l'Ancien Régime »<sup>345</sup>. La dépolitisation des enseignants doit passer par leur renoncement aux anciennes fédérations d'instituteurs et de professeurs liées aux partis politiques au profit d'une organisation unique<sup>346</sup>.

Dans le même temps, l'influence que peuvent exercer les enseignants sur la jeunesse inquiète les partisans de l'Ordre nouveau. Le corps enseignant est accusé de monter la jeunesse contre le nouveau régime<sup>347</sup>. Les enseignants sont dépeints comme des personnages manquant de qualités morales pour jouer un rôle important dans l'avenir des élèves<sup>348</sup>. Instituteurs et professeurs sont aussi taxés de profiter du marché noir et de le tolérer dans les cours de

---

<sup>340</sup> MARECHAL R.-A., « Les fondements de la communauté nouvelle », in *La Légia*, 10 septembre 1941, p. 1.

<sup>341</sup> VERMEIRE J., « Ne condamnons pas notre jeunesse à la fausse science : la vie l'appelle ! », in *Le Pays réel*, 24 juillet 1941, p. 3.

<sup>342</sup> HENRY J., « La source de nos Maux », *op. cit.*, p. 3.

<sup>343</sup> *Ibid.* ; STREEL J., « Nos éducateurs et l'avenir de la Belgique », in *Le Pays réel*, 26 juillet 1942, p. 6.

<sup>344</sup> HENRY J., « La source de nos Maux », *op. cit.*, p. 1.

<sup>345</sup> « Nos enfants sont instruits, mais sont-ils "éduqués" ? », in *Le Pays réel*, 5 décembre 1940, p. 1.

<sup>346</sup> VAN OVERSRAETEN F., « Un système corporatif unique s'impose », in *Le Pays réel*, 11 décembre 1940, p. 2.

<sup>347</sup> MATTHYS V., « Rentrée des classes », in *Le Pays réel*, 18 septembre 1941, p. 1 ; VERPOOTEN A., « L'école, centre de l'éducation », *op. cit.*

<sup>348</sup> « L'orientation professionnelle », in *Le Pays réel*, 17 septembre 1941, p. 1.

récréation<sup>349</sup>. Des appels sont lancés pour rééduquer le corps enseignant et l'épurer de ceux qui ne se mettent pas au service de la communauté<sup>350</sup>.

## LES ENSEIGNANTS ET LES ORGANISATIONS D'ORDRE NOUVEAU

Sur les neuf cent cinquante enseignants qui travaillent dans les écoles de la ville de Liège en mai 1940, quatorze sont sanctionnés pour leur attitude durant l'occupation<sup>351</sup>. Nous disposons de source sur l'attitude durant l'occupation pour onze de ces personnes. Parmi elles, huit sont membres d'organisations collaborant avec les autorités allemandes et œuvrant à la réalisation de l'Ordre nouveau. Le *tableau 7* présente un aperçu général de ces adhésions et montre la prédominance de Rex vis-à-vis des autres organisations.

*Tableau 7 : Adhésion des enseignants aux organisations d'Ordre nouveau*

	REX	CNE(E)	UTMI	CCW	AGRA	DP
Bataille-Laumans Germaine	■	.	■	.	.	.
Cornet René	.	■	■	.	.	■
Dohogne Albert	■	.	.	.	.	.
Jamart-Falise Nelly	.	.	■	.	.	.
Mambour Auguste	■	■	.	■	■	■
Thys Constant	■	.	.	.	.	.
Tonus René	.	.	.	■	■	■
Wagner Camille	.	.	.	■	.	.

Les enseignants listés par le *tableau 7* proviennent de tous les niveaux d'enseignements organisés par la ville de Liège. René Cornet est instituteur à l'École primaire de la rue de Londres<sup>352</sup>. Germaine Bataille-Laumans est enseignante à l'École moyenne professionnelle

<sup>349</sup> « Les bons fonctionnaires », in *Le Pays réel*, 6 juin 1941, p. 2 ; STREEL J., « Le marché noir à l'école », in *Le Pays réel*, 23 avril 1942, p. 1.

<sup>350</sup> « Rentrée des classes », in *Le Pays réel*, 8 septembre 1942, p. 1 ; MATTHYS V., « Rentrée des classes », *op. cit.*, p. 3.

<sup>351</sup> Pour une liste complète de ces personnes avec leur date et lieu de naissance, voir : *Annexe 6*, p. 155.

<sup>352</sup> « Écoles primaires », *op. cit.*, p. 41 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 237/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Cornet René, III. Pièces à conviction, Renseignements concernant Cornet René, 31 janvier 1946, p. 1.

pour Demoiselles puis directrice de cette école à partir de novembre 1943<sup>353</sup>. Constant Thys est professeur à l'École de dessin industriel<sup>354</sup>. Nelly Jamart-Fallise travaille comme maîtresse de mode aux Écoles d'apprentissage, aux Cours professionnels complémentaires du soir et aux Cours d'éducation ménagère du soir<sup>355</sup>. Albert Dohogne est professeur puis directeur de l'École professionnelle de tannerie à partir de septembre 1940<sup>356</sup>. Camille Wagner est professeur d'allemand et d'anglais à l'École normale de Liège<sup>357</sup>. Auguste Mambour et René Tonus sont tous deux enseignants de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège<sup>358</sup>.

Parmi les organisations auxquelles ces enseignants adhèrent, Rex et *Volksverwering* (La Défense du peuple, DP) sont les seuls nés avant la guerre. Fondé en 1936 au départ d'une dissidence du parti catholique autour de la figure de Léon Degrelle, Rex constitue le principal mouvement francophone de collaboration avec les Allemands. Le parti s'engage dans la collaboration dès le début de l'occupation et devient en juin 1941 l'un des deux seuls mouvements politiques autorisés en Belgique avec le parti nationaliste flamand *Vlaams*

---

<sup>353</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 689; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 1771/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Laumans Germaine, Tribunal de première instance, I. Pièces de forme, Bulletin de renseignements, 23 octobre 1945, p. 1 ; *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 1918.

<sup>354</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège, Liège, Georges Thone, 1946, p. 556-557* ; AGR, Bruxelles, Rue de Ruysbroeck 2, 5375. Dossier d'épuration administrative de Thys Constant, PV de la comparution de M. Thys Constant devant la commission d'épuration, 24 octobre 1945, p. 4.

<sup>355</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 978.

<sup>356</sup> *Id.*, p. 1424 ; « PV des auditions de Nollet Florent, Robert Gille, Peeters Charles, Housen Jean, Davio Edgard, Dawirs Georges et Darimont Henri », *op. cit.*, p. 2 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 464/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Dohogne Albert, I. Pièces de forme, Bulletin de renseignements, 25 novembre 1944, p. 1.

<sup>357</sup> « Lettre de Wagner Camille », *op. cit.*, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 16/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Antécédents, Renseignements concernant Wagner Camille, 16 décembre 1944, p. 1.

<sup>358</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, Procédure en cause de Mambour Auguste, I. Pièce de forme, Bulletin de renseignements, 9 octobre 1944, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 6/11/1945. Conseil de Guerre de Liège : Tonus René, III. Pièces d'instruction, Fiche Werbestelle de René Tonus, 17 avril 1943, p. 1. DE BRUYNE E., « Mambour Auguste », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 336 ; DE BRUYNE E., « Tonus René », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 507.

*Nationaal Verbond* (VNV). Au fil de l'occupation, la doctrine antiparlementariste, autoritaire et royaliste du parti s'efface progressivement au profit du national-socialisme. Le parti collabore aussi militairement avec l'Allemagne nazie par l'intermédiaire d'une unité de combat rassemblant des volontaires recrutés par Rex : la Légion Wallonie. Dès la fin de l'été 1941, Rex fournit ainsi des combattants aux Allemands pour combattre les Soviétiques à leurs côtés sur le front de l'Est<sup>359</sup>. Contrairement à Rex qui se rapproche du national-socialisme durant l'occupation, *Volkswerwing* est proche du parti nazi allemand dès sa fondation à Anvers en 1937. Ses membres sont des adeptes des théories antisémites et racistes nazies<sup>360</sup>. Ces derniers sont fréquemment impliqués dans des combats de rues ou des agressions contre la communauté juive anversoise et certains membres de *Volkswerwing* participent activement à la traque des juifs aux côtés des Allemands<sup>361</sup>. L'activité du mouvement se concentre autour de la propagande et passe notamment par la diffusion de films antisémites<sup>362</sup>. Entre 1940 et 1941, *Volkswerwing* étend son action par la création de sections locales à Bruxelles, Liège et Charleroi<sup>363</sup>.

Durant l'occupation, Rex est en concurrence avec d'autres organisations, comme la Communauté culturelle wallonne (CCW) et les Amis du Grand Reich allemand (AGRA), qui lui disputent les faveurs des Allemands. L'AGRA est fondée par des dissidents rexistes à Liège en mars 1941 avec le soutien du bureau local de la *Sipo-SD*<sup>364</sup>. Ses membres reconnaissent Hitler comme le chef de l'Ordre nouveau européen et aspirent à la mise en place d'un état totalitaire wallon rattaché au *Reich* allemand<sup>365</sup>. Fondée officiellement un mois plus tard avec le soutien financier de l'autorité militaire allemande, la CCW a pour objectif de rapprocher culturellement la Wallonie et l'Allemagne et d'initier un mouvement

---

<sup>359</sup> ETIENNE J.-M. et CONWAY M., « Rexisme », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 396-397.

<sup>360</sup> SAERENS L., « Les milieux antisémites anversois. Portraits de “chasseurs de Juifs” avant et durant la guerre », in *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, n° 12 (2016), p. 18-22.

<sup>361</sup> *Id.*, p. 39-49.

<sup>362</sup> DE BRUYNE E., « Défense du peuple », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 53.

<sup>363</sup> *Id.*, p. 126.

<sup>364</sup> COLIGNON A., « Les Wallons dirigeables », *op. cit.*, p. 137.

<sup>365</sup> COLIN F., *Les mouvements wallons de collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale (à l'exception de Rex)*, *op. cit.*, p. 74-78.



nationaliste wallon<sup>366</sup>. Dans le domaine artistique, la CCW soutient les artistes, met en place des voyages d'études en Allemagne et des expositions<sup>367</sup>. Plus généralement, elle organise aussi des vacances en Allemagne ou en Autriche pour les enfants wallons et dispense des cours de langue allemande. À côté de ces activités, la CCW est aussi à l'initiative de conférences autour de l'histoire de la Wallonie et de sa culture, les Journées culturelles<sup>368</sup>.

En parallèle de son action politique, Rex a aussi une activité ciblée à destination des enseignants avec la fondation de Rex-enseignement en septembre 1940<sup>369</sup>. Peu après sa création, l'organisation prend le nom de Corporation nationale de l'enseignement (CNE)<sup>370</sup>. En accord avec les idéaux corporatistes des partisans de l'Ordre nouveau, la CNE doit regrouper tous les enseignants en une organisation professionnelle unique<sup>371</sup>. La fondation de la CNE est précédée de celle de l'Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI) en novembre 1940<sup>372</sup>. L'UTMI doit rassembler tous les travailleurs belges en une organisation professionnelle unique qui collabore avec l'occupant et élimine ainsi toute opposition syndicale<sup>373</sup>. Transformée en ASBL en février 1941, la CNE devient la CNEE avant d'être absorbée par la Centrale des Agents du Service public de l'UTMI<sup>374</sup>.

---

<sup>366</sup> COLIGNON A., « Les Wallons dirigeables », *op. cit.*, p. 142.

<sup>367</sup> DEVILLEZ V., *Le retour à l'ordre. Art et politique en Belgique de 1918 à 1945*, Bruxelles, Éditions Labor, 2003, p. 238-258.

<sup>368</sup> DEVILLEZ V., « Communauté culturelle wallonne », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 113.

<sup>369</sup> DE BRUYNE E., « Corporation nationale de l'enseignement - CNE », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 114 ; DEFOICHE U., « Vers une corporation nationale de l'enseignement », *op. cit.*, p. 5 ; VAN OVERSRAETEN F., « Un système corporatif unique s'impose », *op. cit.*, p. 2.

<sup>370</sup> DE BRUYNE E., « Corporation nationale de l'enseignement - CNE », *op. cit.*, p. 114.

<sup>371</sup> *Ibid.* ; DEFOICHE U., « Vers une corporation nationale de l'enseignement », *op. cit.*, p. 5 ; VAN OVERSRAETEN F., « Un système corporatif unique s'impose », *op. cit.*, p. 2.

<sup>372</sup> VERHOEYEN E., « De Unie van Hand- en Geestesarbeiders », in *België in de Tweede Wereldoorlog : Het minste kwaad*, t. 9, Kapellen, NB ; Uitgeverij Peckmans, 1990, p. 36-37.

<sup>373</sup> STEENHAUT W., « De Unie van Hand - en Geestesarbeiders », in CREHSGM (dir.), *België, een maatschappij in crisis en oorlog 1940 : acta van het colloquium gehouden te Brussel van 22 tot 26 oktober 1990*, Bruxelles, CREHSGM, 1993, p. 282.

<sup>374</sup> DE BRUYNE E., « Labbe René », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 294-295.

Pour l'essentiel, le lien qui unit les enseignants sanctionnés à la Libération avec les organisations pro-allemandes relève de la simple affiliation. Constant Thys et Germaine Bataille sont déjà affiliés à Rex avant la guerre alors qu'Auguste Mambour et Albert Dohogne y adhèrent après la capitulation, respectivement en juin et novembre 1940<sup>375</sup>. Germaine Bataille est aussi membre de l'UTMI comme ses collègues René Cornet et Nelly Jamart<sup>376</sup>. L'activité de Cornet et René Tonus au sein de Défense du peuple semble aussi se cantonner à la simple adhésion<sup>377</sup>. Signe d'un engagement plus prononcé, Tonus et Mambour sont parmi les premiers membres de l'AGRA<sup>378</sup>. Certains des enseignants évoqués ici jouent aussi une part plus active dans le fonctionnement d'organisation pro-allemande. Auguste Mambour occupe la fonction de délégué régional responsable de l'enseignement des Beaux-Arts pour l'enseignement officiel pour la CNE<sup>379</sup>. Nous ignorons s'il a adhéré à l'UTMI et à la CNEE. René Cornet est membre du Conseil général de la CNEE et directeur de l'Office provincial d'orientation professionnelle de Liège<sup>380</sup>. Il s'agit de l'un des onze conseils corporatifs de la CNEE qui ont pour mission de coordonner les revendications des acteurs de l'enseignement pour les présenter au Conseil général de l'organisation où ils sont

---

<sup>375</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 1771/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Laumans Germaine, Tribunal de première instance, III. Information, Lettre de l'échevin des finances de la ville de Liège à de l'échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Liège, 22 mai 1943, p. 1 ; « PV de la comparution de Constant Thys devant la commission d'épuration », *op. cit.*, p. 4 ; PIROTTE M. et GILLES J. G., *Auguste Mambour, op. cit.*, p. 85 ; *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 1423.

<sup>376</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 461/2. Conseil de Guerre de Liège : Bataille Laumans, Arrêt de la Cour d'Appel de Liège contre Laumans Germaine, 9 décembre 1948, p. 2 ; *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 978 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 237/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Cornet René, III. Pièces à conviction, Renseignements concernant Cornet René, 3 mai 1945, p. 1.

<sup>377</sup> « Renseignements concernant Cornet René », *op. cit.*, p. 1 ; DE BRUYNE E., « Tonus René », *op. cit.*, p. 507.

<sup>378</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, Procédure en cause de Mambour Auguste, VIII. Pièces d'audience, Exposé des faits, 17 novembre 1944, p. 1 ; DE BRUYNE E., « Tonus René », *op. cit.*, p. 507.

<sup>379</sup> DE BRUYNE E., « Corporation nationale de l'enseignement - CNE », *op. cit.*, p. 114.

<sup>380</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 237/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Cornet René, II. Antécédents, Article annexé au Bulletin officiel de la CNEE du 6 juin 1942, 13 octobre 1944, p. 1.

examinés puis soumis au ministère de l'Instruction publique<sup>381</sup>. Dans ce cadre, René Cornet écrit en 1942 une proposition de réforme de l'orientation professionnelle des jeunes qui place cette compétence entre les mains de l'état et s'effectue dès la fin de l'école primaire<sup>382</sup>. Mambour est aussi (avec trois autres rexistes) à l'origine de la fondation de la section liégeoise de DP à la fin de l'année 1940<sup>383</sup>. Il est également l'un des membres fondateurs de la section liégeoise de la CCW<sup>384</sup>, où il est rapidement rejoint par René Tonus<sup>385</sup>. Journaliste à *L'Express* avant-guerre puis à *La Légia* durant l'occupation, Tonus est très actif au sein de la CCW en contribuant à l'organe du mouvement, les *Cahiers de la Communauté culturelle wallonne*<sup>386</sup>. Camille Wagner dirige quant à lui la section culture germanique de l'antenne liégeoise de la CCW<sup>387</sup>.

À côté de son travail d'enseignant, Auguste Mambour est surtout un artiste qui a commencé sa carrière au milieu des années vingt et jouit alors d'une certaine renommée en Belgique<sup>388</sup>. Cette reconnaissance nationale lui permet d'être nommé professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège en 1931<sup>389</sup>. Avidé de reconnaissance, Mambour, qui pense que son art peut correspondre à l'Ordre nouveau, aspire à un succès international qu'il croit pouvoir gagner en Allemagne<sup>390</sup>. En mai 1941, il fait partie des artistes qui exposent des œuvres à la première exposition de la CCW au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles<sup>391</sup>. Avec René Tonus, qui est aussi critique et historien de l'art, Mambour participe à un voyage d'étude en Allemagne en

---

<sup>381</sup> AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 99. Corporations ; d'enseignement, de l'éducation, association nationale des agents des services publics, Union des Travailleurs Manuel et Intellectuels : Corporation nationale de l'enseignement, [s.d.], p. 10-11.

<sup>382</sup> « Article annexé au Bulletin officiel de la CNEE du 6 juin 1942 », *op. cit.*, p. 1.

<sup>383</sup> DE BRUYNE E., « Défense du peuple », *op. cit.*, p. 127.

<sup>384</sup> « Exposé des faits », *op. cit.*, p. 1.

<sup>385</sup> « Écoles primaires », *op. cit.*, p. 78 ; AVLg, Liège, Fonds Seconde Guerre mondiale, Gestion du personnel, Écoles primaires, vol. 2 Académie, 1941, p. 58.

<sup>386</sup> DE BRUYNE E., « Tonus René », *op. cit.*, p. 507.

<sup>387</sup> DE BRUYNE E., « Wagner Camille », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 536.

<sup>388</sup> PARISSÉ J., *Auguste Mambour : une œuvre, un destin*, Bruxelles, Fernand Nathan, 1984, p. 14-28.

<sup>389</sup> BOSMANT J., *Auguste Mambour*, Bruxelles, Éditions Meddens, 1965, p. 12.

<sup>390</sup> PIROTTE M. et GILLES J. G., *Auguste Mambour*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>391</sup> DEVILLEZ V., « Communauté culturelle wallonne », *op. cit.*, p. 241-242.

septembre-octobre 1941<sup>392</sup>. Il prend aussi part à deux expositions organisées en Allemagne par la CCW pour promouvoir l'art wallon (à Düsseldorf en février-mars 1941 et à Wuppertal-Elberfeld en avril-mai 1942)<sup>393</sup>. Il ne semble pas rencontrer en Allemagne le succès escompté. Les critiques d'art allemands le considèrent comme un artiste dégénéré pour ses œuvres représentant des Congolais. À partir de 1943, Mambour retourne vers les codes de l'art classique prônés par le régime nazi tout en conservant l'onirisme de son style<sup>394</sup>.

En marge des enseignants cités jusqu'ici, d'autres sont considérés comme pro-allemands du fait de l'engagement de l'un de leurs enfants dans une force militaire auxiliaire de l'armée allemande. C'est le cas d'Élise Digneffe-Huberty, directrice de l'École primaire de la rue Sainte-Marguerite, dont les deux fils sont membres de la police militaire allemande avant d'être mobilisés dans la *Wehrmacht* le 10 juin 1944<sup>395</sup>. C'est vers la Légion Wallonie que se tourne le fils de Juliette Gilman-Lhoest, enseignante à l'École moyenne professionnelle de demoiselles de la rue Hazinelle<sup>396</sup>. Cette démarche est également celle du fils de Constant Thys qui s'engage à la Légion Wallonie durant son TO en Allemagne<sup>397</sup>.

La part des enseignants qui entretiennent des liens avec une organisation allemande est encore plus mince. Seuls deux enseignants, Camille Wagner et Adolphe Decortis, professeur à l'École normale gardienne, fréquentent la *Deutsche Akademie* (DA) de Liège<sup>398</sup>. Fondée à l'Université de Munich en 1925, la DA est un organisme de propagande qui a pour objectif de faire la promotion de la culture allemande à l'étranger<sup>399</sup>. En 1930, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères allemand, l'organisation centre son activité autour de l'apprentissage de la langue allemande<sup>400</sup>. En 1933, la DA est récupérée par le régime nazi pour servir sa propagande<sup>401</sup>. Le siège de sa section belge se trouve à Bruxelles. Elle dispose

---

<sup>392</sup> DEVILLEZ V., *Le retour à l'ordre. Art et politique en Belgique de 1918 à 1945*, *op. cit.*, p. 246-251.

<sup>393</sup> *Id.*, p. 401.

<sup>394</sup> PIROTTE M. et GILLES J. G., *Auguste Mambour*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>395</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 810/1640. Dossier d'épuration civique de : Huberty Elise, PV de l'audition de Huberty Elise, 9 octobre 1944, p. 1.

<sup>396</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, *op. cit.*, p. 690.

<sup>397</sup> « PV de la comparution de Constant Thys devant la commission d'épuration », *op. cit.*, p. 4.

<sup>398</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, *op. cit.*, p. 359.

<sup>399</sup> *Id.*, p. 208-209.

<sup>400</sup> *Id.*, p. 215.

<sup>401</sup> *Id.*, p. 219.

en Belgique de trois implantations à Anvers, Gand et Liège. Comme les autres DA à travers le monde, elles proposent des cours d'allemand et des conférences organisées pour le compte de la propagande allemande<sup>402</sup>. Adolphe Decortis suit des cours de langue allemande à la DA de Liège durant l'occupation<sup>403</sup>. Quant à Camille Wagner, il y donne régulièrement des cours durant les hivers 1942-1943 et y assiste à des concerts et des réunions littéraires<sup>404</sup>.

## LA PROPAGANDE A L'ECOLE

À la Libération, l'attitude des enseignants « pro-allemands » interroge. Ces derniers sont accusés d'avoir fait de la propagande en faveur de l'occupant dans leurs écoles. Nos sources nous permettent d'étudier l'attitude de huit des onze enseignants évoqués au point précédent. Parmi ces personnes, il y a sept des huit enseignants qui ont adhéré à une organisation d'Ordre nouveau et une enseignante dont le fils s'est engagé à la Légion Wallonie. À l'exception de René Tonus, les témoignages recueillis dans le cadre des enquêtes liées à l'épuration administrative et judiciaire de ces enseignants permettent d'appréhender la complexité qui entoure la notion de propagande dans l'exercice du métier d'enseignant et l'opposition à laquelle font face ceux qui s'aventurent sur ce chemin. Néanmoins, les témoignages sur lesquels nous appuyons ici sont bien souvent à charges. Nous les avons sélectionnés sur base des conclusions données aux enquêtes sur l'attitude des enseignants qui nous intéressent, mais il persiste un doute sur la véracité des témoignages avec lequel nous avons choisi de composer.

Après sa suspension en 1941 pour avoir critiqué la gestion des Beaux-Arts par l'administration communale, René Tonus obtient un congé sans traitement en mars 1942 pour se consacrer à ses activités journalistiques et militantes<sup>405</sup>. Néanmoins, nous savons qu'il profite de ses relations avec l'Académie des Beaux-Arts pour y inciter les artistes à adhérer à

---

<sup>402</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 16/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, IV. Pièces à conviction, Rapport sur la *Deutsche Akademie*, 12 octobre 1945, p. 1.

<sup>403</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 359.

<sup>404</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 16/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, VII. Pièces d'instruction, PV de l'audition de Wagner Camille, 25 juin 1945, p. 1-2.

<sup>405</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège, op. cit.*, p. 379 ; *Bulletin administratif de la ville de Liège*, Liège, Soledi, 1942, p. 104.

la CCW, ce qui doit leur permettre d'échapper au Travail obligatoire<sup>406</sup>. Comme il est mis en cause à la Libération pour son rôle au sein des mouvements collaborationnistes et qu'il exerce peu durant l'occupation, son dossier d'épuration judiciaire ne comporte pas d'informations sur son attitude en tant qu'enseignant durant l'occupation<sup>407</sup>.

Auguste Mambour est probablement celui qui incarne le mieux la figure de l'enseignant propagandiste de l'Ordre nouveau. Selon Jacques Ochs, le directeur de l'Académie des Beaux-Arts, l'admiration de Mambour pour l'Allemagne nazie se manifeste à partir de l'invasion de la Pologne en septembre 1939<sup>408</sup>. Il fait état à ses collègues de son enthousiasme pour l'armement allemand<sup>409</sup>. Mambour écoute aussi une radio francophone de propagande allemande, Radio Stuttgart, sur un poste de l'Académie<sup>410</sup>. Visiblement agacé par son attitude, Jacques Ochs, avec qui Mambour est en conflit, fait interdire toute discussion politique à l'Académie au début de l'année 1940. Une interdiction que Mambour ne respecte pas selon son directeur<sup>411</sup>. D'après son collègue Désiré Poissinger, professeur de dessin à l'Académie des Beaux-Arts, il parade dans l'établissement avec l'insigne de Rex bien visible sur sa poitrine après la capitulation<sup>412</sup>. Au dire de Jacques Ochs, il procède aussi à la distribution de pamphlets antisémites de l'écrivain Louis-Ferdinand Céline<sup>413</sup>. D'après Maurice Devignée, professeur de dessin à l'Académie des Beaux-Arts, Auguste Mambour ne cesse de faire l'éloge du régime nazi à ses collègues et se déclare fièrement aryen à qui veut

---

<sup>406</sup> HONET N., *Les Arts wallons sous l'occupation*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>407</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 6/11/1945. Conseil de Guerre de Liège : Tonus René.

<sup>408</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, Lettre de Ochs Jacques au Substitut de l'Auditeur Militaire de Liège, 5 octobre 1944, p. 1.

<sup>409</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, Lettre de Jacques Ochs à l'échevin des Beaux-Arts de la Ville de Liège, 19 mars 1940, p. 1.

<sup>410</sup> *Ibid.* ; FAGOT M., « La Guerre des ondes entre la France et l'Allemagne pendant la "Drôle de Guerre" », in *Revue historique*, t. 671, n° 3 (2014), p. 637.

<sup>411</sup> « Lettre de Jacques Ochs à l'échevin des Beaux-Arts de la Ville de Liège », *op. cit.*, p. 1.

<sup>412</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, PV de l'audition de Poissinger Désiré, 17 octobre 1944, p. 1 ; DELAITE P. et DEPAIRE J.-P., *L'Académie royale des Beaux-Arts de Liège*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>413</sup> « Lettre de Ochs Jacques au Substitut de l'Auditeur Militaire de Liège », *op. cit.*, p. 1.

l'entendre durant toute l'occupation<sup>414</sup>. Selon les dires du statuaire Louis Gerardy et du peintre Fernand Vetcour, il essaye aussi de rallier à l'Ordre nouveau tous ceux qu'il côtoie<sup>415</sup>. Cela comprend les artistes qui travaillent à l'Académie, ses collègues, mais aussi ses élèves. D'après Adrien Dupagne, professeur de dessin à l'Académie des Beaux-Arts, sa classe est celle qui a le plus d'élèves acquis à l'Ordre nouveau de l'Académie<sup>416</sup>. Néanmoins, nous n'avons pas réussi à établir si son enseignement artistique est modifié par sa radicalisation politique en faveur du nazisme.

Dans un registre similaire, Albert Dohogne se serait réjoui peu après la capitulation de se trouver sous le régime allemand d'après Florent-Henri Nollet, professeur à l'École professionnelle de Tannerie. Nollet précise que selon Dohogne, le régime nazi ne tarderait pas à montrer sa supériorité sur le régime démocratique<sup>417</sup>. Au dire de Charles Peters, professeur à l'École professionnelle de Tannerie, Dohogne reçoit à son école des brochures de Rex qu'il étudie devant les professeurs de l'établissement. Selon Peters, Dohogne fait l'apologie de l'Ordre nouveau à ses élèves<sup>418</sup>. En avril 1944, Dohogne aurait dit à l'une de ses enseignantes qu'il serait préférable que ses élèves partent en Allemagne pour travailler plutôt que d'assister au cours<sup>419</sup>.

Camille Wagner se monterait lui aussi enthousiaste des succès de l'armée allemande de 1940-1941. Lors de son audition, Hubert Baty, professeur à l'École normale pour garçons, indique que Wagner se réjouit de la défaite de la France et de l'annexion du Grand-Duché du

---

<sup>414</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, PV des auditions de Masson Henri, t'Serstevens Léon, Devignée Maurice, Thonnart Jean et Sauffaire Edgard, 20 octobre 1944, p. 2 ; « Écoles primaires, vol. 2 Académie », *op. cit.*, p. 47.

<sup>415</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, PV des auditions de Gerardy Louis, 19 octobre 1944, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, PV de l'audition de Vetcour Fernand, 17 octobre 1944, p. 1.

<sup>416</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste, VI. Pièces d'instruction, PV de l'audition de Dupagne Adrien, 10 octobre 1944, p. 2 ; DELAITE P. et DEPAIRE J.-P., *L'Académie royale des Beaux-Arts de Liège*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>417</sup> « PV des auditions de Nollet Florent, Robert Gille, Peeters Charles, Housen Jean, Davio Edgard, Dawirs Georges et Darimont Henri », *op. cit.*, p. 1.

<sup>418</sup> *Id.*, p. 2.

<sup>419</sup> « Renseignements sur l'attitude d'Albert Dohogne durant l'Occupation », *op. cit.*, p. 1.

Luxembourg par l'Allemagne<sup>420</sup>. Contrairement à Mambour et Dohogne, cela ne s'accompagne pas de propagande politique. Georges Busmans, l'un de ses étudiants à l'École des Hautes Études commerciales et consulaires de Liège où Wagner enseigne également, lui reproche de louer les réalisations culturelles allemandes, d'avoir une influence néfaste sur les élèves de l'établissement, et des commentaires ambigus sur le travail obligatoire<sup>421</sup>. Selon Marcel Erkens, élève de Camille Wagner à l'École normale, ses remarques sur les qualités des productions littéraires allemandes déclenchent de vives réactions chez ses élèves de l'École Normale qui rejettent toute louange de ce qui touche aux Allemands et les insultent de « Boches » durant son cours<sup>422</sup>. Le cours que donne Camille Wagner à l'École des Hautes Études commerciales et consulaires de Liège s'appuie sur des livres d'économies allemands ornés de symboles nazis qu'il se procurerait à la *Frontbuchhandlung* (la librairie du front) de la *Wehrmacht* qui est installée sur le Boulevard de la Sauvenièrre<sup>423</sup>. Selon d'anciens élèves, il recommande la lecture de ces livres à ses élèves, et certains d'entre eux se rendent à la *Frontbuchhandlung* pour se les procurer<sup>424</sup>. Plusieurs des étudiants de Wagner suivraient des cours à l'Académie allemande où Wagner est professeur<sup>425</sup>. Selon Georges Busmans, il aurait

---

<sup>420</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Antécédents, PV de l'audition de Baty Hubert, 6 novembre 1944, p. 1.

<sup>421</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Information, Attestation de Busmans Georges, 16 novembre 1944, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, VII. Pièces d'instruction, PV de l'audition de Busmans Georges, 24 octobre 1945, p. 1.

<sup>422</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, III. Pièces à décharge, Attestation de Erkens Marcel, 13 novembre 1944, p. 2.

<sup>423</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Information, Lettre de renseignement sur Wagner Camille, 5 novembre 1944, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 16/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Antécédents, Lettre de l'Association des licenciés sortis de l'École des Hautes Études commerciales et consulaires de Liège, 29 mars 1945, p. 1 ; BÜHLER H.-E. et BÜHLER E., *Der Frontbuchhandel 1939-1945: Organisationen, Kompetenzen, Verlage, Bücher*, Francfort-sur-le-Main, Buchhändler-Vereinigung, 2002, p. 108-109.

<sup>424</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Information, Lettre de renseignement sur Wagner Camille, 5 novembre 1944, p. 1 ; AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Antécédents, Lettre de l'Association des licenciés sortis de l'École des Hautes Études commerciales et consulaire de Liège, 29 mars 1945, p. 1.

<sup>425</sup> « Lettre de l'Association des licenciés sortis de l'École des Hautes Études commerciales et consulaire de Liège », *op. cit.*, p. 1.



indiqué durant un cours que les Allemands mettent le travail obligatoire en place pour « permettre aux étudiants de prendre contact avec la classe ouvrière ». Au dire de Busmans, Wagner serait intervenu plus tard dans une conversation entre plusieurs élèves pour leur indiquer que ce n'est pas « un drame d'aller travailler en Allemagne » et qu'ils pourraient y apprendre beaucoup de choses<sup>426</sup>. Malgré tout cela, le civisme de Camille Wagner durant l'occupation n'est pas mis en cause par ceux qu'il côtoie. Ses collègues et élèves de l'École Normale mettent à son crédit de pouvoir écouter régulièrement la BBC sur le poste de la bibliothèque de l'école à sa connaissance sans jamais être inquiété<sup>427</sup>.

Ce que le cas de Camille Wagner montre, c'est que l'on ne retrouve pas nécessairement une attitude ouvertement pro-allemande ou favorable à l'Ordre nouveau chez tous les enseignants qui entretiennent des liens avec des organisations considérées comme telles. De la même manière, on reproche simplement à Constant Thys de lire *Le Pays réel* pendant les phases de travail individuel de ses élèves<sup>428</sup>. Quant à Germaine Bataille, selon Simone Antoine, l'une de ses élèves à l'École moyenne pour demoiselles de 1940 à 1942, elle n'aurait jamais tenu de propos pro-allemands au sein de son école, mais lui aurait conseillé de s'inscrire à l'UTMI pour obtenir un poste dans l'enseignement<sup>429</sup>. Tout ceci montre que ce qui est entendu à la Libération comme propagande peut renvoyer à des réalités très diverses.

La propagande d'Auguste Mambour en faveur de l'Ordre nouveau se heurte à l'opposition d'une partie de ses collègues. Dans sa déposition, Désiré Poissinger indique l'avoir aperçu avec l'insigne de Rex dans un couloir de l'Académie au début de l'occupation. Mambour lui montre son insigne et dit : « voilà les maîtres de demain ». Poissinger dit avoir répliqué : « ce sont des salauds, des cochons et des voyous », avant d'être projeté au sol par Mambour<sup>430</sup>.

---

<sup>426</sup> « Attestation de Busmans Georges », *op. cit.*, p. 1.

<sup>427</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille, V. Antécédents, Extrait du rapport envoyé par la Direction de l'École Normale à Monsieur l'Échevin de l'Instruction publique de la Ville de Liège, en réponse à la circulaire échevinale du 20 septembre, 16 novembre 1944, p. 1.

<sup>428</sup> AGR, Rue de Ruysbroeck 2, 5375. Dossier d'épuration administrative de Thys Constant, PV de la comparution en huis clos de Constant Thys en séance du conseil communal, 13 mai 1946, p. 4.

<sup>429</sup> AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 1771/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Laumans Germaine, V. Information, PV des auditions de Doudlet Raymonde, Barlet Laure, Briska Maria, Antoine Simone, Weerens Christiane et Hoelvers Joséphine, 31 septembre 1946, p. 3.

<sup>430</sup> « PV de l'audition de Poissinger Désiré », *op. cit.*, p. 1.

La tension est aussi palpable lorsqu'en octobre 1940 Mambour se rend dans la classe d'Adrien Dupagne pour lui vanter les mérites du régime nazi. Lors de la conversation, Dupagne aurait indiqué à Mambour qu'il ne souhaite pas la mise en place d'un régime similaire en Belgique. D'après Dupagne, Mambour lui aurait alors rétorqué sur un ton menaçant que «ceux qui ne viendraient pas volontairement au régime nouveau y viendraient de force». Visiblement énervé, Dupagne aurait alors menacé de tuer son collègue si jamais il lui arrive quelque chose par sa faute<sup>431</sup>. Néanmoins, la violence des altercations qui oppose Mambour à ses collègues ne reflète pas pour autant la réalité de ce que vivent les autres enseignants.

Les cas de Nelly Jamart, Germaine Bataille et Juliette Gilman-Lhoest sont de meilleurs exemples de la marginalisation dont sont victimes les enseignants jugés comme trop proches de Rex ou de l'occupant. Au début de l'occupation, le mari et le père de Nelly Jamart se sont engagés volontairement aux Usines Pieper qui étaient exploitées par les Allemands<sup>432</sup>. Selon Germaine Renders, l'une des collègues de Nelly Jamart dans l'une des écoles d'apprentissage pour demoiselles de la ville, Jamart a participé à des fêtes en compagnie d'officiers allemands<sup>433</sup>. Cela se sait parmi ses collègues qui la suspectaient déjà d'être rexiste<sup>434</sup>. Par précaution, ces dernières commencent à se méfier d'elle, cessé d'évoquer la guerre en sa présence et voir même de la saluer<sup>435</sup>. La méfiance des enseignantes est partagée par les élèves de Nelly Jamart qui la soupçonne également d'être rexiste à cause de l'admiration qu'elle voue visiblement au régime nazi<sup>436</sup>. Comme sa collègue, Germaine Bataille doit aussi

---

<sup>431</sup> « PV de l'audition de Dupagne Adrien », *op. cit.*, p. 1.

<sup>432</sup> AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/174. Jamart-Fallise Nelly, Incivisme, Rapport relatif au ménage Jamart-Fallise, 24 octobre 1944, p. 1.

<sup>433</sup> AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/174. Jamart-Fallise Nelly, Incivisme, PV de l'audition de Mlle Renders devant la Commission d'Épuration, 3 janvier 1945, p. 1 ; AVLg, Liège, Fonds Deuxième Guerre mondiale, Gestion du personnel, Enseignements moyen et normal. Traitements de 1941, 1941, p. 143.

<sup>434</sup> « PV de l'audition de Mlle Renders devant la Commission d'Épuration », *op. cit.*, p. 1.

<sup>435</sup> AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/174. Jamart-Fallise Nelly, Incivisme, Lettre de la directrice de l'École moyenne professionnelle de Liège à l'échevin de l'Instruction publique, 12 décembre 1944, p. 1.

<sup>436</sup> AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/174. Jamart-Fallise Nelly, Incivisme, Lettre, non signée, par laquelle le père d'une élève signale des agissements de Mme.Fallise, 16 octobre 1944, p. 1.

faire face à la méfiance de ses élèves qui savent que son mari est rexiste<sup>437</sup>. Ce dernier est responsable de la section berlinoise de Rex durant une bonne partie de la guerre<sup>438</sup>. Comme Nelly Jamart, Germaine Bataille et Juliette Gilman sont mises à l'écart par leurs collègues qui se méfient d'elles<sup>439</sup>.

\* \* \*

L'aspiration des partisans de l'Ordre nouveau à voir apparaître un nouvel enseignant qui lui est acquis et prêche pour lui dans sa classe ne s'est pas réalisée. Même parmi les huit enseignants qui adhèrent à des organisations œuvrant à la réalisation de cette société nouvelle, il n'y a pas, dans leurs pratiques enseignantes, une publicité des idées des maîtres d'alors. Les seules exceptions sont celles d'Auguste Mambour et d'Albert Dohogne, bien que le premier semble nettement plus radical que le second. Comment expliquer cette ambivalence entre l'adhésion à des mouvements d'Ordre nouveau et l'absence de propagande en leur faveur alors même que ceux-ci les y invitent ? Nos sources ne nous permettent pas d'apporter une réponse à cette question. Nous pouvons seulement nous risquer à quelques suppositions. Il est possible que l'adhésion à ces mouvements soit un acte d'opportunisme pour obtenir un avancement. Il est aussi vraisemblable que ces personnes aient conscience que l'adhésion à des mouvements d'Ordre nouveau ainsi que leurs idées sont réprochées et s'abstiennent d'en faire la publicité. Cette hypothèse semble renforcée par la marginalisation de ces personnes par leurs collègues.

---

<sup>437</sup> « PV des auditions de Doudlet Raymonde, Barlet Laure, Briska Maria, Antoine Simone, Weerens Christiane et Hoelvers Joséphine », *op. cit.*, p. 1-5.

<sup>438</sup> DE BRUYNE E., « Bataille Charles », in *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016, p. 46.

<sup>439</sup> « Lettre de l'échevin des finances de la ville de Liège à de l'échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Liège », *op. cit.*, p. 1.

## CHAPITRE 4

### LES ENSEIGNANTS DANS LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE

Pour lutter contre l'Occupant et ses soutiens de l'Ordre nouveau tout en conservant une vie normale, la plupart des résistants limitent leurs implications dans les activités clandestines ou réalisent celle-ci sur leurs lieux de travail<sup>440</sup>. À Liège, certains policiers se laissent délibérément dérober leurs armes par des résistants là où les pompiers se montrent volontairement peu efficaces à éteindre les wagons de chemin de fer utilisés par la *Wehrmacht* qui sont incendiés par les résistants<sup>441</sup>. Les enseignants ne disposent pas de ces moyens pour contribuer à la résistance. Fabrice Maerten montre que les enseignants du Hainaut privilégient des formes de résistance non violente (particulièrement la réalisation et la diffusion de la presse clandestine ainsi que l'aide aux illégaux) sans pour autant lier leur profession à celles-ci<sup>442</sup>. Il s'agit de formes de lutte dans lesquelles les relations sociales sont un atout majeur. Juliette Fontaine et Emmanuel Debruyne mettent tous deux en avant que les enseignants fréquentent par leur métier de nombreuses personnes et que cela constitue un avantage pour intégrer ou créer des réseaux de résistance<sup>443</sup>. Dans ce chapitre, nous

---

<sup>440</sup> MAERTEN F., « La résistance en Belgique : patriotes, communistes et autres antifascistes », in MAERTEN F. (dir.), *Papy était-il un héros ? : Sur les traces des hommes et des femmes dans la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2020, p. 68.

<sup>441</sup> VRANKEN C., *La police communale de Liège pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 119-120 ; PLUSQUIN J.-P., *Le mouvement national belge dans la Province de Liège durant la Seconde Guerre mondiale*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1997-1998, p. 160.

<sup>442</sup> MAERTEN F., « La participation du personnel enseignant hennuyer à la résistance », *op. cit.*, p. 114.

<sup>443</sup> FONTAINE J., « Les "hussards" dans les années noires », *op. cit.*, p. 23 ; DEBRUYNE E., *La guerre secrète des espions belges : 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008, p. 292.

tentons de déterminer de quelle manière la résistance idéologique des enseignants et l'aide qu'ils apportent aux illégaux peuvent être liées aux relations sociales dont ils bénéficient grâce à leur profession. Pour cela, nous étudions en détail les activités clandestines d'enseignants membres de groupements de résistance, en limitant notre exposé à celles pour lesquelles un lien avec l'enseignement est attesté. Nous rapportons donc d'abord comment nous avons procédé pour identifier ces personnes. Nous présentons ensuite les mouvements de résistance auxquels elles adhèrent. Nous procédons enfin à la description minutieuse des activités clandestines de ces enseignants en lien avec leur métier.

### L'ADHESION DES ENSEIGNANTS AUX MOUVEMENTS DE RESISTANCE

Grâce à la littérature scientifique sur la résistance dans la région liégeoise et à la liste des membres de l'Union des agents communaux liégeois de la résistance publiée dans les deux premiers numéros du bulletin de l'association créée en juin 1945 pour défendre les intérêts des fonctionnaires du Grand Liège qui ont pris part à la résistance, nous avons identifié soixante-neuf membres du personnel enseignant qui ont pris part à des activités clandestines durant l'occupation<sup>444</sup>. Nous avons réalisé des recherches approfondies pour vingt-six de ces personnes. Nous avons ainsi identifié dix-sept membres du personnel enseignant (seize enseignants et un directeur d'école) qui ont exercé une activité clandestine en lien avec leur profession. Nous avons réalisé une liste reprenant l'ensemble des personnes auxquelles nous faisons référence en annexe de ce travail<sup>445</sup>. Évidemment, cet échantillon de convenance est davantage le résultat des contraintes dans lesquelles nous réalisons notre recherche que le produit d'une construction scientifique au départ de la population générale. En raison du temps dont nous disposons, il nous paraît peu envisageable de réaliser une recherche pour les neuf cent cinquante enseignants qui travaillent dans les écoles communales au 10 mai 1940. D'autant plus qu'il n'existe pas de liste complète de ces personnes et que nous ne

---

<sup>444</sup> BALACE F., « Aspects de la résistance en Province de Liège », in PROVINCE DE LIEGE. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (dir.), *La mémoire*, Liège, Province de Liège. Service des affaires culturelles, 1994, p. ; GIHOUSSE M.-F., *Mouvements wallons de résistance : mai 1940 - septembre 1944*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1984 ; ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing*, op. cit. ; PLUSQUIN J.-P., *Le mouvement national belge dans la Province de Liège durant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit. ; LAROY H., *L'Armée secrète : historique de la zone IV*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, École royale militaire, Année académique 1964-1965 ; *Le Résistant communal*, Avril 1946, p. 3-4 ; *Le Résistant communal*, Mai 1946, p. 5-6.

<sup>445</sup> Voir : *Annexe 7*, p. 152.

disposons bien souvent que de leur nom et de leur prénom. De ce fait, nous nous abstenons de tout commentaire d'ordre statistique dans ce chapitre. Nous nous bornons ici à présenter les différents mouvements de résistance pour lesquels les enseignants qui nous intéressent ont œuvré. Le *tableau 8* fait une présentation générale de ces affiliations et expose l'importance du Front de l'indépendance (FI) dans notre échantillon. Nous présentons ci-après les différents mouvements repris dans le *tableau 8*.

*Tableau 8 : Adhésion des enseignants aux mouvements de résistance*

	FI	CLS	AS	MNB	LBR	WL	Luc-Marc	Bayard
Bloom Justin	.	.	■	.	.	.	■	.
Boinem Emile	.	■	■	.	.	■	.	.
Bosch Corneille	■	.	.	.	.	.	.	.
Briscot Auguste	■	.	.	.	.	.	.	.
Constant Gilbert	■	.	.	.	.	.	.	.
Dallemagne-Massart Jeanne	.	.	.	.	■	.	.	.
Darmont Julia	■	.	.	.	.	.	.	.
Dejace Théo(dore)	■	■	.	.	.	.	.	.
Klutz René	■	■	.	.	.	.	.	.
Lefebvre Yvonne	■	.	.	.	.	.	.	.
Lorigenne Jacques	■	.	.	.	.	.	.	.
Massart Arthur	■	.	.	■	■	.	.	.
Pireau Marcel	■	■	.	.	.	.	.	.
Renson Adolphe	.	■	■	.	.	■	.	.
Sibille-Haway Elisabeth	.	.	.	.	■	.	.	.
Van Crombrugge Jules	.	.	.	■	.	.	■	.
Waleffe Marie-Jeanne	.	.	.	■	.	.	.	■

Fidèle au pacte germano-soviétique d'août 1939, le Parti communiste belge (PCB) garde une certaine réserve vis-à-vis de l'occupant jusqu'au printemps 1941<sup>446</sup>. Le 6 avril 1941, lorsque l'Allemagne commence l'invasion de la Yougoslavie, l'URSS se range du côté des Yougoslaves et encourage alors les communistes des pays occupés à œuvrer pour leur libération<sup>447</sup>. Pour le premier anniversaire de l'occupation allemande de la Belgique, le PCB publie un *Manifeste aux Peuples de Flandre et de Wallonie pour l'indépendance du pays* et rompt avec

<sup>446</sup> MAERTEN F., « Parti communiste », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/parti-communiste.html>. (Page consultée le 0/06/2022, dernière mise à jour : inconnue) ; GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la résistance en Belgique*, Bruxelles, Centre des Archives du communisme en Belgique, 2018, p. 69-133.

<sup>447</sup> GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore, op. cit.*, p. 128.

sa réserve<sup>448</sup>. Il fait de la lutte contre l'occupant sa priorité et appelle à la constitution d'un Front pour l'indépendance qui doit rassembler tous ceux qui aspirent à la libération du pays<sup>449</sup>. Cette volonté se concrétise après l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'URSS le 22 juin 1941. Les responsables des différentes fédérations du PCB se mettent alors en quête d'alliés pour organiser la lutte contre l'occupant<sup>450</sup>. En juin-juillet, Théodore Dejace (dit Théo), instituteur à l'École primaire du boulevard Théodore Radoux et de la rue Xhovémont ainsi que responsable de l'agitation-propagande de la Fédération liégeoise du PCB, est chargé d'organiser un front de lutte à Liège<sup>451</sup>. Il entre en contact avec des organisations qu'il fréquentait lui-même avant la guerre, la section liégeoise du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA), une organisation pacifiste créée en France en 1934 et qui entend combattre le fascisme dans le domaine intellectuel, et la Concentration wallonne, un mouvement liégeois qui organise de 1930 à 1939 plusieurs congrès réunissant des militants du Mouvement wallon favorables à une plus grande autonomie de la région au sein d'une Belgique fédérale<sup>452</sup>. Dejace sollicite aussi ses connaissances des milieux anglophiles qui éditent plusieurs journaux clandestins dans la région liégeoise. En août 1941, ces groupes acceptent de se réunir autour d'un programme commun et fondent le Front wallon (FW) pour la libération du pays. Théo Dejace représente le PCB au sein du comité de direction du FW. En octobre 1941, le FW se dote d'un organe officiel, le périodique clandestin *La Meuse*<sup>453</sup>. En mars 1942, un délégué du FW se rend à Bruxelles rencontrer les représentants d'autres structures similaires créées à l'initiative des communistes à Anvers, Mons et Bruxelles. Ensemble, ils s'accordent pour fusionner leurs mouvements et créer le Front de l'indépendance. Ce dernier est surtout actif dans le domaine de la presse clandestine et de l'aide sociale. En considérant l'ensemble des groupes qui lui sont affiliés, il édite plus de cent-cinquante périodiques clandestins différents. Des milliers de personnes participent à l'édition et la distribution de ses journaux. Il vient en aide aux familles des prisonniers

---

<sup>448</sup> *Id.*, p. 134.

<sup>449</sup> *Id.*, p. 134 ; GOTOVITCH J., « Front de l'indépendance », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 198-199.

<sup>450</sup> GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, *op. cit.*, p. 235.

<sup>451</sup> GIHOUSSE M.-F., *Mouvements wallons de résistance*, *op. cit.*, p. 57-58.

<sup>452</sup> *Id.*, p. 58 ; KESTELOOT C., « Mouvement wallon et identité nationale », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, t. 1392, n° 7 (1993), p. 29 ; RACINE-FURLAUD N., « Le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (1934-1939). Antifascisme et pacifisme », in *Le Mouvement social*, n° 101 (1977), p. 87-88.

<sup>453</sup> GIHOUSSE M.-F., *Mouvements wallons de résistance*, *op. cit.*, p. 58-59.

politiques, mais aussi aux réfractaires et plus généralement à tous ceux qui doivent passer dans la clandestinité pour échapper aux persécutions allemandes grâce à son organisme de secours Solidarité du FI. Ce dernier est créé par le PCB après la vague d'arrestations qui touche les communistes belges au moment de l'invasion de l'URSS par l'Allemagne. Solidarité est d'abord associé au FW lorsque celui-ci voit le jour puis au FI quand ce dernier l'absorbe et se constitue en organisation nationale. Les Comités de lutte syndicale (CLS) et les Partisans armés (PA), deux autres organisations créées par le PCB sont aussi affiliées au FI et s'y font représenter<sup>454</sup>. Les CLS sont fondés après un mouvement de grève qui secoue le bassin industriel wallon à la fin du mois de mai 1941 pour lutter contre l'occupant et contrecarrer l'influence de l'Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI), la seule organisation professionnelle autorisée depuis sa création encouragée par les Allemands en novembre 1940<sup>455</sup>. Les PA sont le bras armé du Parti communiste belge. Ils sont créés en août 1941 à la suite de l'invasion de l'URSS par l'Allemagne pour mener une guérilla derrière les lignes allemandes<sup>456</sup>.

Les origines de l'Armée secrète (AS) remontent à l'été 1940. Le colonel de réserve Robert Lentz renoue alors avec d'autres anciens combattants de la campagne des dix-huit jours et fonde l'Armée belge reconstituée (ABR)<sup>457</sup>. Des cellules de l'ABR se créent ensuite dans plusieurs grandes villes du pays comme Bruxelles, Anvers et Liège<sup>458</sup>. À partir d'août 1940, le capitaine-commandant d'infanterie Charles Claser reprend contact avec d'autres officiers pour créer la Légion belge (LB). À la fin de l'année 1940, la LB est implantée dans trois « zones » (Bruxelles, la Flandre, et la Wallonie). Ces zones sont elles-mêmes divisées en régions suivant plus ou moins les limites provinciales. En octobre-novembre 1940, l'ABR et la LB fusionnent tout en conservant le nom de Légion belge<sup>459</sup>. À partir de ce moment, des contacts sont pris avec d'autres groupements et associations animés par d'anciens

---

<sup>454</sup> MAERTEN F., « Front de l'indépendance (Le) », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/front-de-l-independance-le.html>. (Page consultée le 2/06/2022, dernière mise à jour : inconnue), p. 3-4.

<sup>455</sup> GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, *op. cit.*, p. 291 ; VERHOEYEN E., *La Belgique occupée : de l'an 40 à la Libération*, *op. cit.*, p. 177-181.

<sup>456</sup> GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, *op. cit.*, p. 184-186.

<sup>457</sup> MARQUET V., *Contribution à l'histoire de l'Armée secrète. Aux origines de l'armée secrète : la Légion belge 1940-1942. 1940 - Les débuts*, Bruxelles, Pygmalion ; Union des Fraternelles de l'Armée secrète, 1991, p. 28-32.

<sup>458</sup> *Id.*, p. 32-36.

<sup>459</sup> *Id.*, p. 36-47.



combattants de la campagne des dix-huit jours qui sont peu à peu absorbés par la LB au cours des deux années qui suivent<sup>460</sup>. Après plusieurs arrestations au sein de la direction de la LB dont celle de Charles Claser au cours de cette période, un nouveau commandement est mis en place en décembre 1942. Celui-ci renomme la LB en Armée de Belgique (AB) pour affirmer le caractère militaire du groupement. Dans le même temps, l'organisation territoriale est modifiée et le nombre de zones passe de trois à cinq (la Flandre et la Wallonie divisées chacune en deux zones)<sup>461</sup>. La ville de Liège se situe alors dans la Zone III qui englobe les provinces de Limbourg, de Liège, du Luxembourg et le sud de la province de Namur<sup>462</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1944, l'AB devient l'Armée secrète (AS), pour se distinguer de l'armée belge régulière<sup>463</sup>. Politiquement plutôt de droite, de tendance royaliste et régie par une organisation militaire, l'AS recrute ses membres dans toutes les couches de la société. Outre la lutte armée, ceux-ci sont aussi très actifs dans la presse clandestine, les chaînes d'évasions et les réseaux de renseignement. Au moment du débarquement, l'AS est le mouvement de résistance belge le plus fourni en hommes (plus de cinquante-cinq mille membres reconnus) et en matériel<sup>464</sup>.

Le Mouvement national belge (MNB) est fondé en décembre 1940 sous l'impulsion de l'ancien journaliste et haut fonctionnaire Camille Joset<sup>465</sup>. Le MNB recrute ses membres parmi une petite et moyenne bourgeoisie très attachée à la Belgique et antiallemande. Après la guerre, plus de quinze mille membres sont reconnus comme résistants. En août 1941, le MNB se dote d'un organe de presse, *La Voix des Belges*, diffusé dans tout le pays. Dès 1941, il contribue à faire passer des personnes vers l'Angleterre. À partir de 1942, le MNB collabore aussi avec d'autres mouvements de résistance comme la LB et le FI. Il vient en aide aux juifs et aux réfractaires au travail obligatoire. De l'été 1943 jusqu'au début de l'année 1944, le MNB collabore avec le réseau d'évasion d'aviateurs alliés Comète qui œuvre à exfiltrer ces

---

<sup>460</sup> *Id.*, p. 48-93.

<sup>461</sup> BERNARD H., *L'armée secrète : 1940-1944*, Gembloux, Duculot, 1986, p. 33.

<sup>462</sup> *Id.*, p. 34.

<sup>463</sup> *Id.*, p. 77.

<sup>464</sup> MAERTEN F., « La résistance en Belgique : patriotes, communistes et autres antifascistes », *op. cit.*, p. 61.

<sup>465</sup> MAERTEN F., « Mouvement national belge (MNB) », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 279 ; WYNANTS P., « Joset Camille », in ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE (dir.), *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 11, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 2012, p. 209-210.

derniers en Angleterre. Le MNB dispose aussi de cellules d'action directe qui pratiquent de petits sabotages<sup>466</sup>. La direction du MNB est assurée depuis Bruxelles par un Directoire qui transmet ses consignes à neuf Comités provinciaux composés du chef de la province et des chefs de secteurs qui la subdivise. Chacun de ces secteurs est ensuite lui-même divisé en localités dirigées par un chef de localité et des commandants de brigades qui y opèrent<sup>467</sup>. À partir de mai 1941, la ville de Liège constitue un secteur du MNB dans lequel opèrent huit groupes<sup>468</sup>.

*La Libre Belgique ressuscitée en 1940* (LBR) et *La Wallonie libre* (WL) sont deux périodiques intimement liés à Liège par les groupes qui les éditent. *La Libre Belgique ressuscitée en 1940* est l'une des tentatives les plus fructueuses pour faire reparaitre la *Libre Belgique* durant l'occupation<sup>469</sup>. Fondée en septembre 1940, elle est d'abord éditée et diffusée par des fonctionnaires bruxellois. Par la suite, le périodique est aussi distribué à Liège où les distributeurs reproduisent l'édition bruxelloise. En juin 1941, des arrestations mettent fin aux activités du groupe bruxellois, mais pas à celles de la cellule liégeoise. Cette dernière reprend l'édition du périodique jusqu'à la Libération. Le journal commente régulièrement les actualités militaires et s'en prend à la presse censurée et aux collaborateurs. Les rédacteurs de *La Libre Belgique ressuscitée* défendent l'indépendance de la Belgique et militent pour que les Belges s'unissent contre l'occupant, quelles que soient leurs orientations politiques<sup>470</sup>. En ce qui concerne *La Wallonie Libre*, elle est fondée à Bruxelles en juin 1940 par des militants du Mouvement wallon dont certains viennent de Liège. Ils plaident pour l'autonomie de la Wallonie qu'ils considèrent comme étant asservie par la Flandre et rejettent l'idée d'une Belgique unitaire. *La Wallonie Libre* se montre très critique envers le roi qu'elle présente comme germanophile et trop favorable aux Flamands. Le radicalisme de ces positions ne correspond pas aux militants liégeois qui créent leur propre journal clandestin du nom de

---

<sup>466</sup> MAERTEN F., « Mouvement national belge (MNB) », *op. cit.*, p. 279-280.

<sup>467</sup> MASSON H., *Inventaire 4 R (AA 1018) : Mouvement national belge (M.N.B.)*, Bruxelles, Cegesoma, [s.d.], p. 2-3.

<sup>468</sup> PLUSQUIN J.-P., *Le mouvement national belge dans la Province de Liège durant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 34-48.

<sup>469</sup> MAERTEN F., « La Libre Belgique », in *WARPRESS*, [en ligne], <https://warpress.cegesoma.be/fr/node/8946>. (Page consultée le 1/06/2022, dernière mise à jour : inconnue).

<sup>470</sup> JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, *op. cit.*, p. 76.

*Sambre et Meuse* en juillet 1941<sup>471</sup>. À la suite de divisions sur l'avenir politique du mouvement, une scission intervient au sein de *Sambre et Meuse* et une partie des membres crée *La Wallonie libre, édition de l'Est* qui renoue avec la ligne du groupe bruxellois en octobre 1943<sup>472</sup>. Les activités de la section liégeoise de *La Wallonie Libre* ne se limitent pas à l'édition de leur périodique. Le groupe est aussi actif dans l'exfiltration de prisonniers ou d'aviateurs vers l'Angleterre, l'aide sociale aux nécessiteux et la lutte contre l'UTMI<sup>473</sup>.

Le service de renseignements Luc-Marc voit le jour en septembre 1940 à Bruxelles à l'initiative du fonctionnaire du ministère de la Justice George Leclercq<sup>474</sup>. Le réseau entre alors dans une phase d'expansion. À la fin de l'année 1941, Luc-Marc dispose de sections locales un peu partout dans le pays dont à Liège<sup>475</sup>. En octobre 1942, la répression touche durement le service de renseignements et particulièrement la section liégeoise. Luc-Marc est alors forcé de s'en séparer. Suite à cela, le service se réorganise en renforçant le cloisonnement entre ses différentes cellules et gagne en importance jusqu'à la Libération. À partir de la fin de l'année 1940, il transmet des renseignements d'ordre militaire, politique et administratif par voie terrestre aux services de renseignements belges et britanniques installés à Londres. En juin 1942, il obtient de Londres un poste d'émission radio et un opérateur. Entre octobre 1942 et août 1944, Luc-Marc en reçoit une dizaine d'autres, ce qui en fait le réseau de renseignements le mieux doté en la matière. Le service recrute largement parmi les fonctionnaires, les anciens scouts et les militaires<sup>476</sup>. Il entretient aussi des liens avec l'ABR puis la LB chez qui il recrute certains de ses agents<sup>477</sup>. Après la guerre, ses membres sont évalués à trois-mille-six-cents agents réguliers et mille-quatre cents occasionnels<sup>478</sup>. Quant au service Bayard, il est créé durant l'été 1942 à l'initiative des services de renseignements

---

<sup>471</sup> KESTELOOT C., « Wallonie Libre (La) », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/wallonie-libre-la.html>. (Page consultée le 1/06/2022, dernière mise à jour : inconnue), p. 1 ; JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>472</sup> JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, *op. cit.*, p. 171.

<sup>473</sup> BOINEM E., « Contribution à l'histoire du mouvement wallon dans la région liégeoise pendant la guerre 1940-1945 (Suite) », in *Nouvelle Revue Wallonne*, t. 5 (1952), n° 1, p. 259-261.

<sup>474</sup> VERHOEYEN E., « Le Service de renseignement "Marc" (1942-1944) : 1<sup>ère</sup> partie », in *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, t. 14, n° 1 (1991), p. 8-9.

<sup>475</sup> *Id.*, p. 10-12.

<sup>476</sup> MAERTEN F., « La résistance en Belgique : patriotes, communistes et autres antifascistes », *op. cit.*, p. 47.

<sup>477</sup> VERHOEYEN E., « Le Service de renseignement "Marc" (1942-1944) : 1<sup>ère</sup> partie », *op. cit.*, p. 20.

<sup>478</sup> MAERTEN F., « La résistance en Belgique : patriotes, communistes et autres antifascistes », *op. cit.*, p. 47.

belges et britanniques établis à Londres qui parachutent un agent avec cette mission<sup>479</sup>. Le nombre d'agents de Bayard est estimé à un millier avec environ deux mille auxiliaires<sup>480</sup>.

## LA RESISTANCE SYNDICALE

Durant l'occupation, un Comité de lutte syndicale (CLS) Enseignement voit le jour pour les enseignants de la ville de Liège. Pour en comprendre la genèse, il faut remonter à la période de l'entre-deux-guerres. Durant celle-ci, deux enseignants auxquels nous nous intéressons ont une activité syndicale au sein de la Centrale du personnel enseignant socialiste (CPES) qu'ils poursuivent au début de l'occupation. Théo Dejace y adhère en 1925, juste après l'obtention de son diplôme d'instituteur, et devient le président de la section Liège en décembre 1938<sup>481</sup>. Au sein de la CPES, Théo Dejace fréquente d'autres enseignants des écoles communales de la ville, dont René Klutz, qui y milite depuis 1927<sup>482</sup>. En mai 1940, Dejace, alors instituteur à l'École primaire du Boulevard Théodore Radoux et de la rue Xhovémont, adhère au PCB et rejoint la direction de sa fédération liégeoise, pour laquelle il devient le responsable de l'agitation-propagande, mais poursuit son activité au sein de la CPES<sup>483</sup>. En novembre 1940, la section liégeoise de cette dernière refuse d'adhérer à l'Union des travailleurs manuels et intellectuels<sup>484</sup>. Elle n'est pas la seule. La CPES est le seul syndicat des services publics à refuser d'adhérer à l'UTMI<sup>485</sup>. Bien que la CPES soit interdite, Dejace

---

<sup>479</sup> DEBRUYNE E., « Renseignement », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 380.

<sup>480</sup> BALACE F., « Aspects de la résistance en Province de Liège », *op. cit.*, p. 80.

<sup>481</sup> HEMMERIJCKX R., « Dejace Théo », in ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE (dir.), *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 4, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1997, p. 98-99.

<sup>482</sup> *Id.*, p. 98-99 ; PIRLOT J., « Klutz René », in *MAITRON*, [en ligne], <https://maitron.fr/spip.php?article139933>. (Page consultée le 22/05/2022, dernière mise à jour le 8/07/2020), p. 2.

<sup>483</sup> HEMMERIJCKX R., « Dejace Théo », *op. cit.*, p. 100 ; ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing*, *op. cit.*, p. 228 ; « Écoles primaires », *op. cit.*, p. 65.

<sup>484</sup> HEMMERIJCKX R., « Dejace Théo », *op. cit.*, p. 100 ; KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », in *Chroniques de la Résistance du Front de l'indépendance*, n° 5 (1977), p. 28.

<sup>485</sup> HEMMERIJCKX R., « Les syndicats des services publics et la résistance en Belgique », in VANDENBUSSCHE R. (dir.), *Les services publics et la Résistance en zone interdite et en Belgique (1940-1944)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, [en ligne], <https://books.openedition.org/irhis/2144>, 2018, §. 9.

et Klutz décident de poursuivre leurs activités syndicales<sup>486</sup>. Au cours de l'hiver 1940-1941, ils mènent un mouvement de revendication pour que le personnel communal puisse accéder à un meilleur ravitaillement en denrées alimentaires<sup>487</sup>. Depuis septembre 1940, les arrêts de travail se multiplient dans les mines de la région pour la même raison<sup>488</sup>. Vers la moitié du mois d'avril 1941, Dejace appelle les membres du personnel communal à se réunir dans la salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville pour faire pression sur le Collège des Bourgmestre et Échevins afin d'obtenir une distribution de pommes de terre pour le personnel communal<sup>489</sup>. Pour être à l'origine de cette manifestation, il est sanctionné par le Collège d'une suspension d'un mois avec privation de traitement lors de sa séance du 25 avril 1941<sup>490</sup>. Par solidarité avec lui, les enseignants des écoles communales se cotisent pour lui assurer son salaire<sup>491</sup>. René Klutz est aussi victime de la répression et voit sa nomination à l'École moyenne B suspendue<sup>492</sup>. Le 7 mai, la pénurie de denrées alimentaires est si intense qu'il n'est plus possible de se procurer des pommes de terre. Le 10 mai, pour le premier anniversaire de l'occupation de la Belgique, les métallurgistes de Cockerill se mettent en grève. À l'initiative des communistes, le mouvement s'étend à tout le bassin industriel wallon dans les jours qui suivent. Vers le 21-22 mai, la grève prend fin après que des rations supplémentaires et des augmentations de salaire soient promises aux ouvriers<sup>493</sup>.

Après ces évènements, le Parti communiste belge appelle à la formation de Comités de lutte syndicale pour contrecarrer l'influence de l'UTMI dans les entreprises<sup>494</sup>, assurer la défense des revendications des travailleurs auprès de leurs employeurs et s'opposer à l'exploitation

---

<sup>486</sup> HEMMERIJCKX R., « Dejace Théo », *op. cit.*, p. 100 ; KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », *op. cit.*, p. 28.

<sup>487</sup> KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », *op. cit.*, p. 28 ; HEMMERIJCKX R., « Dejace Théo », *op. cit.*, p. 100.

<sup>488</sup> GOTOVITCH J., « La "Grève des 100.000" », in BALACE F. (dir.), *Jours de Lutte*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 91.

<sup>489</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, *op. cit.*, p. 190 ; KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », *op. cit.*, p. 28.

<sup>490</sup> *Bulletin administratif de la ville de Liège*, *op. cit.*, p. 191.

<sup>491</sup> GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, *op. cit.*, p. 586.

<sup>492</sup> KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », *op. cit.*, p. 28 ; « Enseignements moyen et normal. Traitements de 1941 », *op. cit.*, p. 174.

<sup>493</sup> GOTOVITCH J., « La "Grève des 100.000" », *op. cit.*, p. 96-98.

<sup>494</sup>@

économique du pays par l'occupant<sup>495</sup>. Ces CLS sont issus des comités de grèves formés au départ des cellules du Parti communiste belge dans les entreprises lors des grèves des mois précédents<sup>496</sup>. À la fin de l'année 1941, Dejace participe à la création des premiers journaux CLS de la région liégeoise<sup>497</sup>. Peu après, il est rappelé à Bruxelles par la direction du PCB pour travailler à l'extension des CLS dont il devient le responsable national à la fin de l'occupation<sup>498</sup>.

Avec le départ de Dejace, la participation René Klutz à la résistance syndicale gagne en importance<sup>499</sup>. En novembre 1941, il rencontre d'autres anciens syndicalistes des services publics pour convenir de la création d'un CLS des services publics de Liège dont Klutz assure la direction jusqu'à ce qu'il décide, par précaution, de quitter Liège pour Huy en février-mars 1944<sup>500</sup>. Celui-ci comprend cinq subdivisions, dont l'une est dédiée à l'enseignement<sup>501</sup>. En même temps, le CLS se dote d'un organe de presse, *L'Agent des services publics* qui regroupe des articles de ses différentes branches et dont le premier numéro paraît en avril 1942<sup>502</sup>. La rédaction d'articles pour l'enseignement est confiée à François Lemaire (dit Roberty), secrétaire-comptable de l'École de mécanique qui assure la direction du CLS enseignement de Liège<sup>503</sup>.

En octobre 1942, René Klutz fonde avec le syndicaliste sérésien Henri Dubois l'Intersyndicale des CLS qui regroupe les CLS liégeois (mineurs, métallurgistes, agents des services

---

<sup>495</sup> *Id.*, p. 291 ; HEMMERJCKX R., « De Belgische kommunisten en het syndikaal verzet : de aktie der syndikale strijddcomités », in *La résistance et les européens du Nord*, Bruxelles, CREHSGM, 1994, p. 209.

<sup>496</sup> DEJACE T., « La résistance syndicale », in *Chroniques de la Résistance du Front de l'indépendance*, (1972), n° 1, p. 47.

<sup>497</sup> ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing*, *op. cit.*, p. 122.

<sup>498</sup> HEMMERJCKX R., « Dejace Théo », *op. cit.*, p. 101 ; GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore*, *op. cit.*, p. 586.

<sup>499</sup> KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », *op. cit.*, p. 29.

<sup>500</sup> *Ibid.* ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 622784/18288. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Lemaire François, III. Enquête, PV de l'audition de Klutz René, 11 juillet 1952, p. 1.

<sup>501</sup> IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ST-TAB. Tableaux d'organisation des CLS, Services publics, [s.d.], p. 1.

<sup>502</sup> ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>503</sup> *Id.*, p. 137 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 622784/18288. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Lemaire François, I. Procédure, Formulaire de renseignements, 26 février 1952, p. 2 ; IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ST-TAB. Tableaux d'organisation des CLS, Grand Liège, [s.d.], p. 1.

publics, etc.) afin d'en coordonner les actions<sup>504</sup>. L'organisation se dote d'un organe de presse éponyme, *L'Intersyndicale* dont le premier numéro paraît en avril 1943<sup>505</sup>. *L'Intersyndicale* est dirigée pendant quelques semaines par Henri Dubois<sup>506</sup>. Recherché par les Allemands, il doit passer à la clandestinité et partir pour Tournai. Après son départ, c'est René Klutz qui en prend la direction et devient le responsable des CLS de Liège. À ce titre, il est aussi membre du Comité de direction de la section liégeoise du Front de l'indépendance. Comme responsable des CLS, il dirige un comité central de cinq personnes parmi lequel figure François Lemaire qui le remplace à la direction du CLS des services publics<sup>507</sup>.

En octobre 1943, René Klutz entre en contact avec le réseau de diffusion du périodique clandestin *Nos Écoles primaires*, dont deux des trois membres fondateurs, l'inspecteur cantonal Jean Sabel et l'inspecteur principal à Liège, Guillaume Colette, sont arrêtés à la fin du mois de mai 1943<sup>508</sup>. Il semble que seul l'inspecteur Léon Jeunehomme, qui complète le trio, réussisse à échapper à la répression<sup>509</sup>. *Nos Écoles primaires*, qui paraît depuis mai 1942, est édité par une équipe d'instituteurs de Micheroux, membres du groupe de résistance armée fondé à l'automne 1940 par Jean Sabel, *Les Violettes*<sup>510</sup>. *Nos Écoles primaires* est diffusé dans toute la Province de Liège et traite de la réorganisation de l'enseignement primaire selon les principes de l'Ordre nouveau<sup>511</sup>. Après l'arrestation de Jean Sabel, les membres du réseau non touchés par la répression allemande font appel au FI et aux CLS pour rééditer leur

---

<sup>504</sup> IHOES, Seraing, Fonds Théo Dejace, H23/S4-1-5/D01-2-1. Publications et discours relatifs à la résistance (1944 -1982), Rapport de M. René Klutz sur son activité dans le domaine de la « presse clandestine », [s.d.], p. 1 ; ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing, op. cit.*, p. 138.

<sup>505</sup> ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing, op. cit.*, p. 138.

<sup>506</sup> *Id.* p. 230.

<sup>507</sup> « Rapport de M. René Klutz sur son activité dans le domaine de la “presse clandestine” », *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>508</sup> *Ibid.* ; JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique, op. cit.*, p. 89 ; IHOES, Seraing, Fonds Famille Sabel, H67//Do7. Varia, La Saga des sabres, [s.d.], p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, PV de l'audition de Jeunehomme Martin, 9 février 1952, p. 1.

<sup>509</sup> « PV de l'audition de Jeunehomme Martin », *op. cit.*, p. 1.

<sup>510</sup> MARQUET V., *Aux origines de l'armée secrète : la légion belge*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, 1991, p. 89-91.

<sup>511</sup> JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique, op. cit.*, p. 89.

bulletin<sup>512</sup>. Une partie d'entre eux intègrent les CLS de l'enseignement de la région liégeoise et la publication reprend sous le nom de *Nos Écoles* en septembre 1943. La ligne du périodique se modifie pour mettre l'accent sur la lutte syndicale<sup>513</sup>. René Klutz assure l'édition de *Nos Écoles* jusqu'en février-mars 1944, moment où il doit quitter Liège pour se cacher dans la région de Huy<sup>514</sup>. Après son départ, cette responsabilité est confiée à François Lemaire jusqu'à la parution du dernier numéro en mai 1944<sup>515</sup>. *Nos Écoles* semble être distribué dans une vingtaine d'écoles communales de la ville de Liège et au Bureau de l'Instruction publique de celle-ci<sup>516</sup>. Si l'activité du CLS enseignement nous est mal connue, elle ne semble cependant pas se limiter à la presse clandestine. En novembre 1943, ses membres écrivent par exemple à un directeur d'école pour l'informer que les autorités allemandes cherchent à se procurer la liste des élèves qui fréquentent les écoles du soir afin de les soumettre au travail obligatoire. Ils l'encouragent à refuser de fournir cette liste et l'informent du cadre législatif dont il peut se prévaloir pour motiver ce refus<sup>517</sup>.

Par sécurité, l'Intersyndicale recommande que les CLS ne comptent pas plus de trois ou quatre membres maximum<sup>518</sup>. Un CLS peut créer autant de sous-comités qu'il le souhaite. Chacun des membres de la direction du CLS doit désigner dans son service des personnes de confiance qui sont chargées des activités d'agitation et de propagande<sup>519</sup>. Ces personnes ne peuvent être en contact qu'avec un seul membre de la direction du CLS<sup>520</sup>. Nous ignorons le nombre exact de sous-comités que compte le CLS enseignement de la ville de Liège. Une

---

<sup>512</sup> KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », *op. cit.*, p. 31.

<sup>513</sup> JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>514</sup> « PV de l'audition de Klutz René », *op. cit.*, p. 1 ; JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la presse clandestine de Belgique*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>515</sup> « PV de l'audition de Klutz René », *op. cit.*, p. 1 ; IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ST-SP. Services publics : organisation et diffusion des journaux, Services publics : rapport d'activité, [s.d.], p. 1.

<sup>516</sup> IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ENS. CLS enseignement et « Nos Écoles », Liste pour N.E., [s.d.], p. 1.

<sup>517</sup> IHOES, Seraing, Fonds Théo Dejace, H4/SYN-CLS/TR. Consignes, tracts, etc., Lettre du Comité de Lutte Syndicale de l'Enseignement, 16 novembre 1943, p. 1.

<sup>518</sup> HOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ST-SP. Services publics : organisation et diffusion des journaux, De l'intersyndicale, [s.d.], p. 1.

<sup>519</sup> *Id.*, p. 2.

<sup>520</sup> *Id.*, p. 3.



note dactylographiée que François Lemaire réalise vers la fin de l'occupation indique que sa direction est composée de quatre personnes, dont un membre du PCB et trois autres sans affiliation politique<sup>521</sup>. Malheureusement, nous ignorons qui sont ces personnes ainsi que le nombre de membres du CLS enseignement. Néanmoins, nous savons qu'en décembre 1941, Lemaire recrute Marcel Pirau, professeur à l'École professionnelle de Tailleurs, au sein du CLS enseignement pour qu'il distribue des périodiques clandestins<sup>522</sup>. Avant la guerre, Pirau milite dans un syndicat avec son collègue Nicolas Lacroix. Nous ignorons de quelle structure il s'agit, mais nous savons que les deux hommes reprennent clandestinement leur activité syndicale après la création de l'UTMI<sup>523</sup>. Nous pensons que l'une des sous-divisions du CLS enseignement est composée d'Adolphe Renson, Émile Boinem et Gérard Grimbérieux. Le premier est instituteur à l'École primaire de la place Hocheporte tandis que les deux autres exercent à l'École primaire de la rue Burenville<sup>524</sup>. De la fin de l'année 1942 jusqu'en juin 1944, les trois hommes se réunissent régulièrement à l'occasion de réunions syndicales clandestines<sup>525</sup>. D'après Adolphe Renson, ils représentent chacun un syndicat. Renson dit être le délégué du Comité des anciens normaliens qu'il intègre au début de l'occupation, mais nous ne savons pas quels sont les syndicats qui sont représentés par Boinem et

---

<sup>521</sup> « Services publics : rapport d'activité », *op. cit.*, p. 1.

<sup>522</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609773/18391. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Pirau Marcel, III. Enquêtes, Formulaire de renseignements : circonstance de la résistance par la presse clandestine, 3 novembre 1950, p. 1.

<sup>523</sup> Nous n'avons malheureusement réussi à identifier au sein de quelles structures Marcel Pirau et Nicolas Lacroix militaient avant la guerre ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609773/18391. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Pirau Marcel, III. Enquêtes, PV de l'audition de Lacroix Nicolas, 2 mars 1952, p. 2.

<sup>524</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, Formulaire de renseignements : circonstances de la résistance par la presse clandestine, 23 juin 1952, p. 2 ; « Écoles primaires », *op. cit.*, p. 58.

<sup>525</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, PV de l'audition de Boinem Emile, 4 juin 1951, p. 2 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, PV de l'audition de Grimbérieux Gérard, 23 février 1952, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, Attestation de Grimbérieux Gérard, 14 juin 1951, p. 1.

Grimbérieux<sup>526</sup>. L'objet de leurs réunions est de coordonner la rédaction de *Nos Écoles* et de *L'Agent des services publics*<sup>527</sup>. Elles ont lieu chez Émile Boinem, mais aussi à l'École professionnelle d'Hôtellerie et à l'École primaire de la rue de Fétinne<sup>528</sup>. Aucun d'eux n'enseigne dans ces écoles, ils doivent donc bénéficier de la complicité d'autres enseignants ou membres du personnel auxiliaire de ces établissements, éventuellement membres du CLS enseignement eux aussi, pour y accéder.

## LES RESEAUX DE PRESSE CLANDESTINE

Pour identifier des liens clairs entre la contribution d'un enseignant à un périodique clandestin et son métier, il faut se tourner vers les journaux qui sont destinés aux enseignants. Justin Bloom, instituteur intérimaire à l'École primaire de la place Sainte Walburge, écrit par exemple plusieurs articles pour *Nos Écoles primaires* du début de l'année 1942 jusqu'à l'arrestation de Jean Sabel en mai 1943 selon Marie-Jeanne Waleffe qui transmet les articles de l'un à l'autre<sup>529</sup>. Dans le cas de Bloom, cette activité se poursuit même après sa suspension décidée en septembre 1942 suite à son refus de s'inscrire sur les listes de la Commission consultative de l'enseignement<sup>530</sup>. Nous avons aussi identifié des enseignants qui sont impliqués dans l'édition de périodiques clandestins. C'est le cas d'Émile Boinem, Adolphe Renson et Gérard Grimbérieux avec *Nos Écoles* et *L'Agent des services publics* que nous avons

---

<sup>526</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 735688/24101. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Renson Adolphe, III. Enquête, PV de l'audition de Renson Adolphe, 1 août 1952, p. 2.

<sup>527</sup> « PV de l'audition de Grimbérieux Gérard », *op. cit.*, p. 12.

<sup>528</sup> « PV de l'audition de Renson Adolphe », *op. cit.*, p. 2 ; « PV de l'audition de Grimbérieux Gérard », *op. cit.*, p. 1.

<sup>529</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PCAD 615838/303. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bloom Justin, III. Pièces de forme, PV de l'audition de Waleffe Marie, 14 janvier 1952, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PCAD 615838/303. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bloom Justin, III. Pièces de forme, PV de l'audition de Sabel Jean, 22 mars 1951, p. 1.

<sup>530</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PCAD 615838/303. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bloom Justin, III. Pièces de forme, Formulaire de renseignement : circonstance de la résistance par la presse clandestine, 13 octobre 1950, p. 3 ; *Bulletin administratif de la ville de Liège*, *op. cit.*, p. 870 ; IHOES, Seraing, Fonds Théo Dejace, 1756685. Seconde Guerre mondiale (1939-1945) II, Aux membres du personnel enseignant de Liège : morts pour la patrie au cours de la guerre 1940-1945, [s.n.], p. 13-14.

évoqué précédemment. Il y a aussi Arthur Massart, instituteur à l'École primaire de la place Sainte Walburge qui, avec l'aide de Suzanne Rennotte, enseignante à l'École normale de l'État à Liège, et de l'inspecteur Guillaume Colette publie les deux derniers numéros de *Nos Écoles primaires* après l'arrestation de Sabel pour essayer d'en détourner les soupçons<sup>531</sup>. Les enseignants peuvent aussi fournir des informations à des rédacteurs de périodiques clandestins pour leur permettre d'alimenter leurs articles concernant l'enseignement. Jacques Lorigenne, régent à l'École moyenne B, fournit des informations de ce type à Henri Claessens, le directeur de l'orphelinat de Liège, qui rédige occasionnellement des articles pour *l'Agent des services publics*<sup>532</sup>.

Quant à l'impression de journaux clandestins, elle peut s'opérer dans les écoles, mais semble surtout être le fait des concierges et du personnel administratif, les enseignants y étant occupés à faire la classe. À partir du début de l'année 1941, François Lemaire, secrétaire-comptable, imprime des périodiques du Front d'Indépendance à l'École professionnelle de Mécanique grâce à une machine à écrire et un duplicateur<sup>533</sup>. Les journaux sont ensuite

---

<sup>531</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, PV de l'audition de Massart Arthur, 19 avril 1951, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, II. Pièces de forme, Formulaire de renseignement, 6 décembre 1949, p. 2 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, PV de l'audition de Rennotte Suzanne, 10 mai 1951, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, PV de l'audition de Rennotte Suzanne, 28 avril 1951, p. 1 ; « PV de l'audition de Jeunehomme Martin », *op. cit.*, p. 1.

<sup>532</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 618049/1524. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Claessens Henri, III. Enquête, Attestation de Lorigenne Jacques, 4 juillet 1950, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 618049/1524. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Claessens Henri, III. Enquête, PV de l'audition de Klutz René, 29 août 1950, p. 1 ; AVLg, Liège, Fonds Seconde Guerre mondiale, Gestion du personnel, Enseignements moyen et normal. Traitements de 1942, 1942, p. 120.

<sup>533</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 622784/18288. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Lemaire François, III. Enquête, Lettre de Lemaire François au Commissaire Charlier, 14 mai 1954, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 622784/18288. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Lemaire François, III. Enquête, PV de l'audition de Lemaire François, 6 août 1952, p. 1.

entreposés dans l'école avant d'être répartis dans d'autres dépôts<sup>534</sup>. À partir de décembre 1940, la concierge de l'École professionnelle du Livre, Henriette Whyshof-Bosmans et son mari Antoine Bosmans procèdent à des copies de la *Libre Belgique ressuscitée* dans la cuisine de leur appartement à l'aide d'un duplicateur, sur demande du commerçant Franz Hentjens, fondateur de la section de reproduction liégeoise du périodique<sup>535</sup>. Selon Henri Krins, brigadier de Police à Liège, qui assiste Antoine Bosmans dans le processus de duplication jusqu'à la fin de l'année 1942, les installations de l'école ne sont pas utilisées, car celle-ci ne dispose pas du matériel nécessaire à cette tâche<sup>536</sup>. Toujours selon ses dires, il s'agit aussi d'une mesure de prudence pour ne pas ébruiter cette activité auprès des enseignants et des élèves de l'école<sup>537</sup>. L'appartement des époux Bosmans sert d'entrepôt où les différents distributeurs viennent chercher leurs exemplaires de *La Libre Belgique ressuscitée*<sup>538</sup>. Cette activité dure jusqu'à ce que des policiers allemands se présentent au domicile d'Antoine Bosmans pour l'arrêter le 20 octobre 1943. Ce dernier échappe à cette arrestation en s'enfuyant par une maison voisine, mais est ensuite contraint à la clandestinité jusqu'à la Libération<sup>539</sup>.

Comme pour l'impression, le lien entre la distribution de périodiques clandestins et l'enseignement s'opère par l'école, mais dans ce cas-ci les enseignants sont beaucoup plus

---

<sup>534</sup> « Lettre de Lemaire François au Commissaire Charlier », *op. cit.*, p. 2.

<sup>535</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609734/39414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosmans Antoine, III. Enquête, Rapport d'activité de Bosmans Antoine, 30 novembre 1949, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609734/39414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosmans Antoine, Bulletin de renseignements, 27 juillet 1950 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609734/39414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosmans Antoine, III. Enquête, PV de l'audition de Hentjens Franz, 6 février 1951, p. 1-2.

<sup>536</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609734/39414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosmans Antoine, III. Enquête, Attestation de Krins Henri, 13 février 1951, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609734/39414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosmans Antoine, III. Enquête, PV de l'audition de Bosmans Antoine, 26 juillet 1950, p. 1-2.

<sup>537</sup> « Attestation de Krins Henri », *op. cit.*, p. 1.

<sup>538</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, PV de l'audition de Sibille Elisabeth, 2 février 1952, p. 1-2.

<sup>539</sup> « Rapport d'activité de Bosmans Antoine », *op. cit.*, p. 2.

actifs. Nous avons identifié dix enseignants qui ont distribué des périodiques clandestins dans neuf écoles. Parmi ceux-ci, trois ont même été recrutés spécifiquement dans ce but. C'est le cas d'Arthur Massart, instituteur à l'École primaire de la place Sainte Walburge, et de sa femme Jeanne Dallemagne-Massart, institutrice à l'école primaire de la rue du Limbourg, qui sont recrutés par Marie-Jeanne Waleffe, institutrice au Lycée Léonie de Waha, en juin 1942 pour distribuer *Nos Écoles primaires* dans leurs écoles respectives<sup>540</sup>. À la fin de l'année 1942, le FI met en relation Julia Darmont avec Suzanne Rennotte pour que cette dernière lui fournisse des journaux à distribuer (notamment *La Meuse*, *L'Intersyndicale* et *Nos Écoles*) dans les écoles où elle travaille, à savoir l'Athénée d'Herstal et à l'École moyenne professionnelle de demoiselles de Liège<sup>541</sup>. La distribution de journaux clandestins à l'intérieur des écoles semble toujours se faire selon le même mode opératoire. Un enseignant-distributeur est fourni en périodiques clandestins par une personne extérieure à l'école, mais proche du milieu de l'enseignement. Selon la relation qu'elle entretient avec l'école de l'enseignant-distributeur, cette personne y apporte les périodiques à distribuer. Les journaux y sont récupérés en main propre par le distributeur, ou par l'intermédiaire d'un complice qui est souvent le concierge de l'établissement. Les feuilles sont ensuite distribuées parmi les enseignants de l'école qui les lisent et les échangent entre eux. Examinons maintenant comment ces distributions s'opèrent dans les écoles moyennes, professionnelles et primaires où nous en avons trouvé des traces.

Entre juin 1940 et la Libération, Marie-Jeanne Waleffe distribue régulièrement plusieurs périodiques clandestins différents à ses collègues du Lycée Léonie de Waha<sup>542</sup>. Parmi ceux-ci, on retrouve *Nos Écoles primaires* qui lui est fourni par l'inspecteur Jean Sabel et *La Libre Belgique ressuscitée* dont des exemplaires lui sont donnés par Yvan Meys, chauffeur de l'École

---

<sup>540</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, Attestation de Waleffe Marie-Jeanne, 2 février 1950, p. 1 ; « Écoles primaires », *op. cit.*, p. 81 ; *Id.*, p. 84.

<sup>541</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Darmont Julia, III. Enquête, PV de l'audition de Rennotte Suzanne, 16 avril 1951, p. 1.

<sup>542</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne, III. Enquête, PV de l'audition de Durieux Augusta, 6 octobre 1950, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne, III. Enquête, PV de l'audition de Fassin Renée, 31 octobre 1950, p. 1-2.

primaire de la place Sainte Walburge, puis par Élisabeth Sibille, institutrice à l'École primaire de la place Sainte Walburge et à celle de la rue du Limbourg, qui est ensuite remplacée par les époux Massart<sup>543</sup>. À partir de la fin de l'année 1942, Julia Darmont distribue les journaux clandestins du Front de l'indépendance qui lui sont remis par Suzanne Renotte à l'École moyenne professionnelle de demoiselles de Liège<sup>544</sup>. À partir de 1941, Albert Dubois reçoit des paquets de journaux du FI qui lui sont remis à l'École moyenne A par Henri Claessens pour qu'il les distribue aux enseignants de l'école<sup>545</sup>.

À partir de 1941, François Lemaire apporte une fois par mois des journaux clandestins à l'École professionnelle de Tailleurs pour qu'ils y soient distribués<sup>546</sup>. Les journaux sont remis à la concierge de l'école qui les donne ensuite à Marcel Pirau, professeur au sein de cet établissement, pour qu'il les distribue aux enseignants de l'école<sup>547</sup>. D'après Jean Wolf, qui y est professeur, les journaux sont lus puis partagés entre les professeurs de l'École de

---

<sup>543</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne, III. Enquête, Formulaire de renseignement : circonstances de la résistance par la presse clandestine, 10 décembre 1949, p. 2 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne, III. Enquête, PV de l'audition de Waleffe Marie-Jeanne, 20 septembre 1950 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne, III. Enquête, Attestation de Sabel Jean, 7 juin 1948, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne, III. Enquête, PV de l'audition de Massart Jeanne, 23 septembre 1950, p. 1 ; « Écoles primaires », *op. cit.*, p. 174.

<sup>544</sup> « PV de l'audition de Renotte Suzanne », *op. cit.*, p. 1.

<sup>545</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 618049/1524. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Claessens Henri, III. Enquête, Formulaire de renseignement : circonstance de la résistance par la presse clandestine, 5 avril 1950, p. 3.

<sup>546</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 622784/18288. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Lemaire François, III. Enquête, PV de l'audition de Pirau Marcel, 11 septembre 1952, p. 1 ; « Formulaire de renseignements : circonstance de la résistance par la presse clandestine », *op. cit.*, p. 1.

<sup>547</sup> « PV de l'audition de Lacroix Nicolas », *op. cit.*, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609773/18391. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Pirau Marcel, III. Enquêtes, PV de l'audition de Demany André, 7 mars 1952, p. 1.

Tailleurs<sup>548</sup>. Selon André Demany, le directeur de l'École professionnelle de Menuiserie, Marcel Pirau se rend régulièrement à son école pour remettre un petit nombre de journaux à Auguste Briscot afin qu'il les distribue parmi ses collègues<sup>549</sup>. En 1941, Charlotte Reculé est recrutée par Lucien Theelen, professeur à l'École professionnelle d'hôtellerie et chef du Groupe M du MNB Liège, pour entreposer des exemplaires de *La Libre Belgique ressuscitée* dans son logement de l'école<sup>550</sup>. Par la suite, ce dernier sert aussi à entreposer des journaux clandestins du FI qui lui sont remis par François Lemaire<sup>551</sup>. À partir de 1942, le directeur de l'École d'Hôtellerie, Jules Van Crombrugge, vient enlever ces journaux pour les distribuer à ses enseignants<sup>552</sup>.

En février 1941, Adolphe Renson, instituteur à l'École primaire de la place Hocheporte, est recruté par Émile Boinem pour distribuer *La Wallonie Libre*<sup>553</sup>. Par après, ce dernier lui fournit aussi des journaux du FI dont *La Meuse*, *Nos Écoles* et *L'Agent des services publics*<sup>554</sup>. Renson distribue ces journaux dans son entourage et à ses collègues de l'École primaire de la place Hocheporte<sup>555</sup>. La remise des journaux se fait de la main à la main dans les locaux de

---

<sup>548</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609773/18391. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Pirau Marcel, III. Enquêtes, PV de l'audition de Wolf Jean, 4 mars 1952, p. 1.

<sup>549</sup> « Formulaire de renseignements : circonstance de la résistance par la presse clandestine », *op. cit.*, p. 2 ; « PV de l'audition de Demany André », *op. cit.*, p. 1.

<sup>550</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 603021/12855. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Van Crombrugge Jules, III. Enquête, PV des auditions de Rennotte Suzanne et Reculé Charlotte, 26 octobre 1952, p. 1 ; PLUSQUIN J.-P., *Le mouvement national belge dans la Province de Liège durant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>551</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 603021/12855. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Van Crombrugge Jules, III. Enquête, PV de l'audition de Reculé Charlotte, 14 octobre 1952, p. 2 ; « Lettre de Lemaire François au Commissaire Charlier », *op. cit.*, p. 2.

<sup>552</sup> « PV de l'audition de Reculé Charlotte », *op. cit.*, p. 2.

<sup>553</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, Attestation du Secrétariat général de la Wallonie libre clandestine, 11 mars 1950, p. 1.

<sup>554</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, PV de l'audition de Renson Adolphe, 23 février 1952, p. 1-2.

<sup>555</sup> *Id.*, p. 2.

l'école<sup>556</sup>. À partir de janvier 1942, Arthur et Jeanne Massart distribuent *La Libre Belgique ressuscitée* dans l'École primaire de la place Sainte Walburge et dans celle de la rue du Limbourg où ils travaillent respectivement<sup>557</sup>. En juin, ils sont recrutés par Marie-Jeanne Waleffe pour y distribuer *Nos Écoles primaires*<sup>558</sup>. Lorsque, du 21 avril au 6 juin 1942, Arthur Massart est incarcéré pour avoir traité de lâches un détachement de rexistes intégrés à la *Wehrmacht*, Jeanne Massart assure sa part de la distribution<sup>559</sup>. Jusqu'au 18 février 1943, Arthur Massart reçoit *La Libre Belgique ressuscitée* à son école par Yvan Meys<sup>560</sup>. Après l'arrestation de Meys, qui s'est compromis en portant assistance à un faux aviateur, la liaison entre Massart et Bosmans est assurée par Élisabeth Sibille<sup>561</sup>. La distribution se déroule de cette manière jusqu'au 3 juin 1943, date à laquelle Élisabeth Sibille est arrêtée pour sa participation au service de renseignements Luc-Marc. Arthur Massart et sa femme se mettent ensuite directement en rapport avec les époux Bosmans pour assurer la distribution parmi le personnel enseignant et poursuivent celle-ci jusqu'à la Libération<sup>562</sup>. Nous savons aussi que du début de l'année 1942 jusqu'en juillet 1943, Justin Bloom distribue *Nos Écoles Primaires* à des instituteurs de Liège, mais nous ignorons le nom de ces personnes et la façon dont cette remise s'effectue<sup>563</sup>.

La distribution de périodiques clandestins dans les écoles permet aussi de l'étendre vers l'entourage et les quartiers où résident les enseignants. À l'École primaire de la place Sainte Walburge, Arthur Massart remet plusieurs dizaines d'exemplaires de *La Libre Belgique ressuscitée* et de *Nos Écoles Primaires* à son collègue Georges Linze pour qu'il les diffuse dans son

---

<sup>556</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe, III. Enquête, PV de l'audition de Juprelle Guillaume, 19 juillet 1952, p. 1.

<sup>557</sup> « Formulaire de renseignement », *op. cit.*, p. 3 ; « Attestation de Waleffe Marie-Jeanne », *op. cit.*, p. 1 ; « PV de l'audition de Sibille Elisabeth », *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>558</sup> « Attestation de Waleffe Marie-Jeanne », *op. cit.*, p. 1.

<sup>559</sup> « Formulaire de renseignement », *op. cit.*, p. 3 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726109/24416. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Massart Arthur, III. Enquête, *Strafverfügung gegen den Belge Staatsangehörigen Arthur Hubert Massart*, 2 avril 1942, p. 1.

<sup>560</sup> « Formulaire de renseignement », *op. cit.*, p. 3.

<sup>561</sup> *Ibid.* ; « PV de l'audition de Sibille Elisabeth », *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>562</sup> « Formulaire de renseignement », *op. cit.*, p. 3.

<sup>563</sup> « PV de l'audition de Sabel Jean », *op. cit.*, p. 1.



entourage<sup>564</sup>. Au début de l'année 1942, François Lemaire recrute Gilbert Constant, professeur à l'École professionnelle de Mécanique, pour distribuer *La Meuse*. La remise des journaux se fait de la main à la main au sein de l'école<sup>565</sup>. À la fin de sa journée, Gilbert Constant quitte son école du Quai du Condroz pour rentrer chez lui à Bressoux. Il emporte avec lui ses exemplaires de *La Meuse* qu'il distribue ensuite dans son quartier<sup>566</sup>.

## L'AIDE AUX ILLEGAUX

Nous avons identifié quatre enseignants qui récoltent de l'argent parmi leurs collègues pour assurer le fonctionnement de Solidarité. C'est le cas de Marcel Pirau qui perçoit les versements de ses collègues de l'École professionnelle de Tailleurs à partir de 1941 selon Jacques Renier qui est l'un d'entre eux<sup>567</sup>. À une plus grande échelle, Yvonne Lefebvre récolte des fonds et vend des insignes patriotiques qu'elle fabrique dans plusieurs écoles primaires communales de mai 1943 à mai 1944<sup>568</sup>. Durant cette même période, Arthur et Jeanne Massart font de même auprès de leurs collègues de l'École primaire de la place Sainte

---

<sup>564</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur, III. Enquête, Extrait du dossier Linze Georges, [s.d.], p. 1.

<sup>565</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 601979/6281. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Constant Gilbert, I. Procédure, PV de l'audition de Lemaire François, 14 juin 1950, p. 1.

<sup>566</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 601979/6281. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Constant Gilbert, I. Procédure, PV des auditions de Gilles Arthur, Moreau Rodolphe, Terwagne René et Munda Charles, 12 juin 1951, p. 1-2.

<sup>567</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609773/18391. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Pirau Marcel, III. Enquêtes, PV de l'audition de Renier Jacques, 5 mars 1952, p. 1.

<sup>568</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 730727/8020. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Lefebvre Yvonne, III. Enquête, PV de l'audition de Lefebvre Yvonne, 12 juin 1950, p. 1.

Walburge et de celle de la rue du Limbourg<sup>569</sup>. Tous trois remettent ensuite l'argent recueilli à Julia Darmont qui se charge de le remettre au FI<sup>570</sup>.

Au-delà de cette aide indirecte, trois enseignants et un directeur d'école membre de groupements de résistance viennent directement en aide à des réfractaires. De 1942 à mars 1944, Corneille Bosch est responsable du Service d'aide aux réfractaires de Liège-Nord et Ouest, Ans, Rocourt et Vottem pour le FI<sup>571</sup>. Durant cette période, il leur fournit de fausses cartes d'identité et de l'argent, d'après son chef François Méan<sup>572</sup>. Selon Lucien Milcamps et Lucien Meunier, les chefs du service d'aide aux réfractaires de la section liégeoise du FI, Arthur Massart s'active dans le service dirigé par Bosch à partir de septembre 1942<sup>573</sup>. Corneille Bosch héberge aussi des personnes tentant de se soustraire au travail obligatoire, dont certaines lui sont amenées par Massart, dans sa résidence secondaire de Wéris où elles

---

<sup>569</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726109/24416. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Massart Arthur, III. Enquête, Attestation de Darmont Julia, 17 janvier 1949, p. 1.

<sup>570</sup> « PV de l'audition de Lefebvre Yvonne », *op. cit.*, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 730727/8020. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Lefebvre Yvonne, III. Enquête, Attestation de Darmont Julia, 9 avril 1951, p. 1 ; « Attestation de Darmont Julia », *op. cit.*, p. 1.

<sup>571</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 750982/39414. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Bosch Corneille, I. Procédure, Lettre de Corneille Bosch à la Commission de reconnaissance du statut de résistant civil du ministère de la Santé Publique et de la Famille, 5 février 1956, p. 1.

<sup>572</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 750982/39414. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Bosch Corneille, III. Enquête, PV de l'audition de Bosch Corneille, 24 décembre 1953, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 750982/39414. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Bosch Corneille, III. Enquête, PV des auditions de De Wandelaer Dieudonné, Massart Arthur et Méan François, 15 juin 1953, p. 2-3.

<sup>573</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726109/24416. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Massart Arthur, III. Enquête, Formulaire de renseignement : circonstance de la résistance de la résistance civile, 31 janvier 1949, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726109/24416. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Massart Arthur, III. Enquête, Attestation de Milcamps Lucien et Meunier Lucien, 15 novembre 1945, p. 1.

sont prises en charge par les PA<sup>574</sup>. Après le départ de Bosch pour le maquis ardennais en mars 1944, Arthur Massart poursuit son action avec l'aide d'Antoine Bosmans et d'Henri Krins qui lui remet mensuellement de l'argent et des timbres de ravitaillement pour qu'il les distribue jusqu'à la Libération<sup>575</sup>. En effet, l'aide aux réfractaires ne se limite pas aux enseignants membres du FI. Affilié à l'Armée secrète depuis décembre 1940, Adolphe Renson est chargé par ses chefs de distribuer des timbres et de l'argent aux réfractaires affiliés à l'AS après l'introduction du travail obligatoire<sup>576</sup>. Le Groupe M du MNB secteur Liège héberge des réfractaires de manière continue à l'École professionnelle d'Hôtellerie dirigée par Jules Van Crombrugge<sup>577</sup>. Cela est rendu possible grâce à la concierge de l'école, Charlotte Reculé<sup>578</sup>. Cependant, nous ignorons le rôle exact de Jules Van Crombrugge en cette matière, mais comme il est l'un des deux adjoints du chef du Groupe M, il est peu probable qu'il n'en ait aucun<sup>579</sup>.

Trois enseignants portent également assistance à des juifs qui essayent de se soustraire aux persécutions allemandes. Au début de l'année 1943, Marie-Jeanne Waleffe aide à cacher une douzaine d'enfants juifs avec l'aide de l'agent du réseau Bayard à qui elle fournit des renseignements sur le port de Liège et la gare de Visé<sup>580</sup>. Nous ignorons comment ils ont été mis en contact avec ces enfants. C'est parce qu'ils se connaissent par leur fonction dans l'enseignement communal que Jacques Ochs, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Liège, obtient de l'aide auprès d'Yvonne Lefebvre lorsqu'il est pourchassé par les

---

<sup>574</sup> « PV de l'audition de Bosch Corneille », *op. cit.*, p. 1 ; « PV des auditions de De Wandelaer Dieudonné, Massart Arthur et Méan François », *op. cit.*, p. 2-3.

<sup>575</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726109/24416. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Massart Arthur, II. Pièces de forme, Attestation de Bosmans Antoine et Krins Henri, 20 mars 1951, p. 1.

<sup>576</sup> « PV de l'audition de Renson Adolphe », *op. cit.*, p. 1.

<sup>577</sup> PLUSQUIN J.-P., *Le mouvement national belge dans la Province de Liège durant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 91-92.

<sup>578</sup> *Id.*, p. 25.

<sup>579</sup> *Id.*, p. 42.

<sup>580</sup> AGR, Bruxelles, CegeSoma, ARA 55251 [Waleffe Marie-Jeanne], Rapport sur l'activité clandestine de Waleffe Marie-Jeanne, 13 octobre 1948, p. 5 ; AGR, Bruxelles, CegeSoma, ARA 55251 [Waleffe Marie-Jeanne], Formulaire à remplir par l'agent, 22 février 1950, p. 1.

Allemands au printemps 1944 pour son ascendance juive<sup>581</sup>. Lefebvre lui fournit de fausses cartes d'identité et le met en relation avec des membres de mouvements de résistance, probablement issus du FI<sup>582</sup>. Malheureusement, Ochs est tout de même arrêté et incarcéré au camp de déportation de Breendonk. Il en est libéré en septembre 1944<sup>583</sup>. Les enseignants qui font partie de groupements de résistance disposent à la fois des ressources et des contacts pour venir en aide aux juifs qui essaient de se soustraire aux persécutions allemandes. De la seconde moitié de l'année 1943 à mars 1944, Corneille Bosch remet mensuellement de l'argent provenant du FI à Henriette Rennotte, directrice de l'École primaire communale de Rocourt, pour qu'elle le remette ensuite à une famille juive hébergée par le beau-frère du receveur communal<sup>584</sup>. Les remises d'argent s'effectuent à l'École primaire communale de Rocourt dans laquelle Henriette Rennotte a un logement<sup>585</sup>.

\* \* \*

Les relations qu'entretiennent les enseignants des écoles communales avec leurs collègues jouent un rôle central dans la lutte idéologique qu'ils mènent contre l'occupant et les adeptes de l'Ordre nouveau. Comme Juliette Fontaine et Emmanuel Debruyne le montrent pour leurs domaines d'étude respectifs, elles constituent un atout dans l'organisation de l'opposition au régime d'occupation dans les écoles organisées par la ville de Liège<sup>586</sup>. Les mouvements de résistance perçoivent aussi l'intérêt d'utiliser ces relations pour alimenter la contestation au régime d'occupation dans les établissements scolaires en recrutant des enseignants pour y diffuser leurs périodiques. Les écoles jouent un rôle important dans ce

---

<sup>581</sup> AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 730727/8020. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Lefebvre Yvonne, III. Enquête, Attestation de Jacques Ochs, 9 mars 1951, p. 1 ; JASSELETTE J., *Jacques Ochs*, Liège, Échevinat de l'Instruction publique, 2004, p. 2.

<sup>582</sup> « Attestation de Jacques Ochs », *op. cit.*, p. 1 ; JASSELETTE J., *Jacques Ochs*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>583</sup> JASSELETTE J., *Jacques Ochs*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>584</sup> « PV de l'audition de Bosch Corneille », *op. cit.*, p. 1 ; AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 750982/39414. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Bosch Corneille, III. Enquête, PV de l'audition de Rennotte Henriette, 27 décembre 1953, p. 1.

<sup>585</sup> « PV de l'audition de Bosch Corneille », *op. cit.*, p. 1 ; « PV de l'audition de Rennotte Henriette », *op. cit.*, p. 1.

<sup>586</sup> FONTAINE J., « Les "hussards" dans les années noires », *op. cit.*, p. 23 ; DEBRUYNE E., *La guerre secrète des espions belges : 1940-1944*, *op. cit.*, p. 292.

dispositif puisqu'elles constituent un lieu de sociabilité préservé de la menace de la dénonciation. Les journaux clandestins peuvent y circuler et s'échanger plus facilement. À cela, il faut ajouter l'enjeu que peut représenter pour des enseignants le fait de préserver des idées d'Ordre nouveau le milieu dans lequel ils évoluent. L'aide aux illégaux, qu'elle soit directe ou indirecte, profite aussi des nombreuses relations sociales dont disposent les enseignants. Cette manière de participer à la résistance leur permet aussi de continuer à exercer leur métier et de maintenir une vie normale. En effet, il est difficile pour un enseignant de s'absenter pour une longue période ou de manière répétée sans que cela attire l'attention et le contraigne à délaisser ses élèves. Dans ce contexte le rôle du personnel auxiliaire des écoles est très important. En effet, à l'inverse des enseignants, ces personnes peuvent se dédier à d'autres tâches dans le cadre de leurs fonctions sans attirer l'attention, puisqu'elles ne sont pas constamment épiées par des élèves, tout en bénéficiant de la couverture qu'offre l'école à leurs activités clandestines. Elles constituent aussi un intermédiaire entre l'intérieur et l'extérieur des écoles.

## CONCLUSION

Comment les enseignants des écoles communales de la ville de Liège se sont-ils positionnés par rapport à la mise en œuvre de l'Ordre nouveau ? Voilà la question à laquelle notre travail de fin d'études se propose de répondre dans la continuité des travaux relatifs à l'enseignement belge durant la Seconde Guerre mondiale. Ceux-ci s'étaient jusqu'à présent concentrés sur la vie scolaire et la mise en œuvre des politiques scolaires allemandes dans l'enseignement secondaire flamand.

Pour contextualiser notre recherche, nous avons d'abord décrit comment la guerre et l'Occupation ont modifié les conditions de travail des enseignants des écoles organisées par la ville de Liège. Nous avons vu qu'elles sont similaires à celles des enseignants des athénées et des collèges auxquels s'est intéressée Christel Desmedt<sup>587</sup>. Comme dans ces écoles, les élèves qui fréquentent l'enseignement communal sont affaiblis par le manque de nourriture et anxieux à cause de la guerre. À cela, il faut encore ajouter la pénurie de charbon, qui prive les écoles de chauffage durant les hivers et contraint certaines d'entre elles à fermer. De même, les bombardements font planer un risque trop grand pour la sécurité de ceux qui les fréquentent pour qu'elles restent ouvertes. Nous avons mis en évidence que les enseignants des écoles professionnelles doivent, en plus de cela, composer avec la pénurie de matières premières nécessaires aux travaux pratiques qui occupent une place centrale dans ce type d'enseignement. Nous avons également vu que l'organisation des écoles communales est perturbée, dès le début de l'année scolaire 1939-1940, par la mobilisation des enseignants et leur remplacement par des intérimaires sans expérience de manière analogue à ce que Sarah Van Ruyskensvelde a décrit pour les collèges jésuites du diocèse de Bruges<sup>588</sup>. L'analyse que

---

<sup>587</sup> DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », *op. cit.*, p. 17-21.

<sup>588</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 77-78.

nous avons faite de ce phénomène dans les écoles moyennes organisées par la ville de Liège montre qu'il concerne surtout les écoles pour garçons.

Une fois les conditions de travail des enseignants durant l'Occupation définies, nous nous sommes attaché à déterminer si la mise en œuvre des politiques allemandes fait l'objet d'une opposition de la part des acteurs de l'enseignement communal. Nous avons montré que la quasi-totalité des politiques de l'administration militaire allemande en Belgique se heurte à l'opposition des membres de l'enseignement communal. Nous avons montré que les autorités communales collaborent à l'action disciplinaire contre les enseignants qui ont abandonné leur poste au 10 mai 1940. Comme Thierry Rozenblum l'a décrit, l'administration communale s'est appliquée à exclure les enseignants juifs des écoles et a assisté l'Association des Juifs de Belgique dans la création d'une école juive à Liège, même si celle-ci ne voit pas le jour à cause du début des déportations vers les camps de la mort<sup>589</sup>. Si rien n'indique que les autorités communales se soient opposées à la mise en œuvre de l'apprentissage obligatoire de l'allemand dans les écoles secondaires qu'elles organisent, nous avons mis en évidence que cette mesure ne contribue vraisemblablement pas à donner le goût de la culture allemande aux jeunes Liégeois qui se tournent vers l'anglais lorsque le choix leur en est donné. Comme Sarah Van Ruyskensvelde l'a montré pour l'enseignement catholique, les acteurs de l'enseignement communal profitent de l'autonomie dont ils disposent pour nuire à la mise en œuvre des politiques de l'administration militaire allemande<sup>590</sup>. Le témoignage de la petite fille d'Auguste Buisseret, celui de Jacques Ochs, et les articles de la presse clandestine convergent vers l'idée que l'interdiction des manifestations patriotiques n'est pas respectée par les enseignants et leurs élèves qui font preuve de créativité pour commémorer le 11 novembre. La situation est similaire en ce qui concerne la censure des manuels allemands. Les inspecteurs de l'enseignement et Fernand Jouan auraient réussi à la contourner en unifiant les manuels scolaires utilisés dans les écoles communales du Grand Liège sur base d'une sélection de ceux qui y circulaient avant la guerre. Nous avons montré que l'entrée massive d'enseignants favorables à l'Ordre nouveau n'a pas eu lieu dans l'enseignement communal. Cela est d'abord dû au fait qu'il y a, du propre aveu des figures de cette mouvance, peu d'enseignants qui adhèrent à leur projet. À cela, il faut ajouter l'action de Fernand Jouan qui se serait opposé à l'intégration d'enseignants rexistes dans les écoles

---

<sup>589</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente...*, *op. cit.*, p. 77-79.

<sup>590</sup> VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War*, *op. cit.*, p. 117-118.

communales. Selon les témoignages rassemblés dans le cadre de son procès, l'échevin de l'Instruction publique ainsi que l'ensemble des acteurs de l'enseignement communal se seraient particulièrement impliqués pour soustraire les élèves et les enseignants des écoles communales aux réquisitions allemandes pour le travail obligatoire.

La situation matérielle de l'enseignement communal et le positionnement des acteurs de ce dernier vis-à-vis de l'autorité militaire allemande étant précisé, nous avons changé d'échelle pour explorer comment l'adhésion de certains enseignants à l'Ordre nouveau se manifeste dans leurs pratiques professionnelles. Nous avons montré dans ce travail que le désir des adeptes de voir les enseignants se rallier à leur cause et propager leurs idées ne s'est pas réalisé dans l'enseignement communal de la ville de Liège. Sur les huit enseignants qui sont affiliés à des organisations d'Ordre nouveau, seul deux font de la propagande pour leurs idées, même si Albert Dohogne semble bien moins radical qu'Auguste Mambour. Nous avons mis en évidence que les collègues de ces personnes désapprouvent leur engagement, se méfient d'eux et les marginalisent.

Après nous être intéressé aux enseignants qui étaient favorables à l'avènement de l'Ordre nouveau, nous nous sommes attaché à déterminer si les formes de résistance que privilégient les enseignants peuvent être liées au capital social dont ils bénéficient grâce à leur profession. Fabrice Maerten a montré que les enseignants du Hainaut étaient très impliqués dans la lutte idéologique par la presse clandestine et l'aide aux illégaux<sup>591</sup>. Nous avons mis en lumière que les nombreuses relations sociales dont les enseignants des écoles communales bénéficient, de par leur profession, constituent un atout dans la diffusion de périodiques clandestins et la mise en œuvre de réseaux de solidarité à l'image de ce que Juliette Fontaine et Emmanuel Debryne ont décrit pour leurs domaines d'étude respectifs<sup>592</sup>. Nous avons montré que les mouvements de résistance en sont conscients, puisqu'ils recrutent des enseignants pour diffuser leurs périodiques clandestins dans les écoles. Nous avons également mis en évidence l'importance du personnel auxiliaire de ces dernières qui peut servir d'intermédiaire avec des distributeurs extérieurs, y imprimer des périodiques clandestins, s'en servir comme dépôt de presse clandestine ou même y cacher des personnes recherchées par les autorités allemandes.

---

<sup>591</sup> MAERTEN F., « La participation du personnel enseignant hennuyer à la résistance », *op. cit.*, p. 114.

<sup>592</sup> FONTAINE J., « Les "hussards" dans les années noires », *op. cit.*, p. 23 ; DEBRUYNE E., *La guerre secrète des espions belges : 1940-1944*, *op. cit.*, p. 292.



Les enseignants des écoles communales de la ville de Liège se sont donc montrés hostiles à la réalisation de l'Ordre nouveau. Sur les neuf cent cinquante enseignants en poste au 10 mai 1940, huit sont affiliés à des organisations de cette nature, alors que soixante-neuf adhèrent à des mouvements de résistance. Ce nombre ne résume évidemment pas à lui seul l'opposition des enseignants à l'Ordre nouveau. Il faut ajouter à ces personnes toutes celles qui se cotisent pour soutenir les réfractaires au travail obligatoire, qui lisent les périodiques clandestins qui circulent dans leurs écoles et qui mettent à l'écart les enseignants membres d'organisations d'Ordre nouveau.

L'exposé des résultats de notre étude accompli, nous tenons à en souligner les limites. Une grande partie de notre corpus de sources est composé de témoignages produits dans le cadre d'une procédure d'épuration ou de la reconnaissance d'un statut de résistant. Pour pallier le doute qui peut planer sur la véracité des faits qui y sont exposés, nous avons tenté de les recouper le plus possible. Si nous souhaitions pouvoir quantifier l'adhésion des enseignants des écoles communales à des mouvements de résistance, à l'image de l'étude réalisée par Fabrice Maerten pour les enseignants du Hainaut, nous n'avons pas trouvé de liste complète du personnel enseignant communal qui rende cette démarche réalisable<sup>593</sup>. Notre recherche a aussi une dimension exploratoire qui limite la généralisation de nos observations à l'environnement que nous étudions. Enfin, nous ne pouvons exclure que la découverte de documents nouveaux dans l'un des fonds non inventoriés que nous avons mobilisé vienne un jour nuancer certaines de nos conclusions.

Pour conclure ce travail, nous souhaitons exposer un regret, qui constitue peut-être une opportunité pour le prolonger. Au début de la rédaction de ce mémoire, nous avons conçu le projet d'y consacrer un chapitre concernant l'épuration des enseignants qui sont sanctionnés pour leur attitude durant l'Occupation. Nous pensions pour cela nous appuyer sur les dossiers d'épuration judiciaire et administrative de ces personnes auxquels nous voulions associer des informations recueillies grâce à une étude de la presse liégeoise après la libération. Malheureusement, nous ne disposions pas de suffisamment de temps pour réaliser les recherches supplémentaires nécessaires à la rédaction de cet épilogue. En outre, le temps nous manquait pour consacrer le même soin à sa rédaction que celui que nous avons apporté aux autres chapitres de ce travail. Nous avons donc fait le choix de nous abstenir de le

---

<sup>593</sup> MAERTEN F., « La participation du personnel enseignant hennuyer à la résistance », *op. cit.*, p. 107-144.

rédigé. Néanmoins, nous pensons qu'une étude consacrée à l'épuration des enseignants pourrait constituer un complément intéressant à l'historiographie existante sur l'enseignement en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci pourrait s'appuyer sur le registre consignant les instituteurs d'écoles gardiennes et primaires révoqués pour leur attitude durant l'Occupation que nous évoquions dans la présentation de notre corpus de sources<sup>594</sup>. Ce dernier pourrait permettre de mesurer l'ampleur de l'épuration des instituteurs dans les différentes régions du pays. Le document renseigne aussi les informations nécessaires à l'introduction d'une demande de consultation de dossiers d'épuration judiciaire et administrative. Cela pourrait permettre de prolonger ce que nous avons entrepris dans ce travail sur l'adhésion des enseignants à l'Ordre nouveau, tout en bénéficiant d'une couverture géographique plus large. Si nous regrettons de ne pas avoir pu nous consacrer à cette entreprise, nous sommes heureux de conclure ce travail sur le constat qu'il reste encore des pistes de recherches inexploitées et des documents propices à être analysés quand nous repensons à l'absence de sources à laquelle nous avons dû faire face au début de notre recherche.

---

<sup>594</sup> AEL, Liège, Enseignement - Peines disciplinaires, Révision des peines disciplinaires prises à l'encontre de personnel enseignant des écoles communales à la suite de leur comportement durant l'occupation ennemie (1940-1945) (par application de la loi du 24 décembre 1953 relative à la révision des peines disciplinaires), instruits par la 3<sup>e</sup> et/ou la 4<sup>e</sup> division du Gouvernement provincial, Registre des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes qui ont été condamnés ou frappés de peines disciplinaires.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

#### *Archives inédites*

AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/174. Jamart-Fallise Nelly.

AEL, Liège, Archives provinciales, 6075. Épuration administrative 1940-1945, 391/123/203. Maréchal Jean.

AEL, Liège, Enseignement - Peines disciplinaires, Révision des peines disciplinaires prises à l'encontre de personnel enseignant des écoles communales à la suite de leur comportement durant l'occupation ennemie (1940-1945) (par application de la loi du 24 décembre 1953 relative à la révision des peines disciplinaires).

AGR, Bruxelles, CegeSoma, ARA 21106 [Fraiture Maurice].

AGR, Bruxelles, CegeSoma, ARA 3672 [Justin Bloom].

AGR, Bruxelles, CegeSoma, ARA 4497 [Boucher Renée].

AGR, Bruxelles, CegeSoma, ARA 55251 [Waleffe Marie-Jeanne].

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/01/1946. Conseil de Guerre de Liège : Wagner Camille.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 14/11/1944. Conseil de guerre de Liège : Velut Julien.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 1771/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Laumans Germaine.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 22/11/1944. Conseil de Guerre de Liège : Mambour Auguste.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 237/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Cornet René.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 392.2/45. Cour militaire de Liège : Affaire du Grand Liège, Procédure en cause de Jouan Fernand.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 453.1/47. Cour militaire de Liège : Gruslin Marthe.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 461/2. Conseil de Guerre de Liège : Bataille Laumans.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 464/2. Auditorat militaire de Liège, Série déchéances des droits (épuration civique) : Dohogne Albert.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 6/11/1945. Conseil de Guerre de Liège : Tonus René.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 8089/45. Auditorat général : Membres du personnel enseignant primaire et gardien de la province de Liège révoqués pour cause d'incivisme.

AGR, Bruxelles, Dépôt Joseph Cuvelier, 810/1640. Dossier d'épuration civique de : Huberty Elise.

AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 48. Travail obligatoire des étudiants.

AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 69. Incidents politiques dans les écoles.

AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 82. Dossier concernant le travail obligatoire pour élèves et fonctionnaires nés en 1920-1921 et 1943-1944.

AGR, Bruxelles, Fonds Marcel Nyns, 99. Corporations ; d'enseignement, de l'éducation, association nationale des agents des services publics.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 601979/6281. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Constant Gilbert.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 603021/12855. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Van Crombrugge Jules.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 607513/17414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Massart Arthur.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 608601/18096. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosman Jules.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Darmont Julia.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609182/2982. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Waleffe Marie-Jeanne.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609734/39414. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bosmans Antoine.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 609773/18391. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Pirau Marcel.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 618049/1524. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Claessens Henri.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 619411/11480. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Renson Adolphe.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 621436/20120. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Fays Iris.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 622784/18288. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Lemaire François.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 625730/19659. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Dumont Jenny.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PC 626538/22533. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Burnelle Ernest.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PCAD 615838/303. Dossier de demande de reconnaissance au statut de résistant par la presse clandestine établi pour : Bloom Justin.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PP 36240. Dossier de demande de reconnaissance au statut de prisonnier politique pour : Sibille Elisabeth.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-PP 43600. Dossier de demande de reconnaissance au statut de prisonnier politique pour : Fraiture Maurice.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726109/24416. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Massart Arthur.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726584/2404. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Fraiture Maurice.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 726584/2404. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Halbart Claire.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 730727/8020. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Lefebvre Yvonne.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 735688/24101. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Renson Adolphe.

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 750982/39414. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Bosch Corneille,

AGR, Bruxelles, SAVG, AOS-AVG-RC 758507/913. Dossier de demande de reconnaissance nationale au statut de résistant civil établi au nom de : Bensberg André.

AGR, Rue de Ruysbroeck 2, 5375. Dossier d'épuration administrative de Thys Constant.

AVLg, Liège, Fonds de l'échevinat de l'Instruction publique, 12/07/1908.EIP/235. Dossier personnel : Burnelle Ernest.

AVLg, Liège, Fonds de l'échevinat de l'Instruction publique, 17/03/1913.EIP/449. Dossier personnel : Viillard Jean.

AVLg, Liège, Fonds de l'échevinat de l'Instruction publique, 7/12/1894. Trait133. Dossier personnel : Fraiture Maurice.

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre - Guerre 40 (rapport mensuel).

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre, Rapport trimestriel Grand Liège : 15 novembre 1943 - 15 février 1944 et 15 février 1944 - 15 mai 1944.

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Cabinet du bourgmestre 3a.

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Conseillers communaux rentrés de captivités 1940-1945.

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapports janvier 41, août 41 et mars 42.

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapport des mois d'avril 41, décembre 41, novembre 41, juillet 41 + Situation financière des communes (intervention de l'État).

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Rapport des mois de septembre 41, octobre 41, 15 juillet au 15 octobre 42 et 15 avril au 15 juillet 42.

AVLg, Liège, Fonds Grand Liège, Victimes de guerre 1940.

AVLg, Liège, Fonds Seconde Guerre mondiale, Gestion du personnel.

AVLg, Liège, PMA64. Fonds de l'échevinat de l'Instruction publique, 25/09/1905. Trait 113. Dossier personnel : Dubois Albert.

Bibliothèque Ulysse Capitaine, Liège, Fonds patrimoniaux, C4107. Défense aérienne passive : conseils au personnel enseignant pour la protection des élèves dans les écoles, 6 juin 1942.

IHOES, Seraing, Fonds Dumont, 52/d2-1. Correspondance (1945-1984).

IHOES, Seraing, Fonds Dumont, H33/52/DI-4. Documents relatifs à la reconnaissance de l'activité de résistance.

IHOES, Seraing, Fonds Famille Sabel, H67//Do7. Varia.

IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ENS. CLS enseignement et « Nos Écoles ».

IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ST-SP. Services publics : organisation et diffusion des journaux.

IHOES, Seraing, Fonds Joseph Davenne, H4/SYN-CLS/ST-TAB. Tableaux d'organisation des CLS.

IHOES, Seraing, Fonds Théo Dejace, 1756685. Seconde Guerre mondiale (1939-1945).

IHOES, Seraing, Fonds Théo Dejace, H23/S4-1-5/D01-2-1. Publications et discours relatifs à la résistance (1944 -1982).

IHOES, Seraing, Fonds Théo Dejace, H4/SYN-CLS/TR. Consignes, tracts, etc.

### *Ouvrages*

MOTTARD G., *Des administrations et des hommes dans la tourmente, Liège 1940-1945*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987.

KLUTZ R., « La biographie de René Klutz : une page d'histoire de la Résistance », in *Chroniques de la Résistance du Front de l'indépendance*, n° 5 (1977), p. 28-33.

BOINEM E., « Contribution à l'histoire du mouvement wallon dans la région liégeoise pendant la guerre 1940-1945 (Suite) », in *Nouvelle Revue wallonne*, t. 5, n° 1 (1952), p. 259-265.

BOSMANT J., *Souvenirs d'un ancien belge*, Liège, Les Lettres belges, 1974.

DEJACE T., «La résistance syndicale», in *Chroniques de la Résistance du Front de l'indépendance*, n° 1 (1972), p. 45-48.

### *Presse*

*L'Agent des services publics*, Liège, avril 1942 - mai 1944.

*L'Express*, Liège, septembre 1944 - décembre 1945.

*L'Express. Affilié à la vraie presse belge*, Liège, février 1943 - septembre 1944.

*L'Intersyndicale*, avril 1943 - août 1944.

*La Gazette de Liège*, Liège, septembre 1944 - décembre 1945.

*La Légia*, Liège, mai 1940 - août 1944.

*La Meuse*, Liège, septembre 1944 - décembre 1945.

*La Meuse. Journal du Front wallon pour la libération du Pays*, Liège, octobre 1941 - septembre 1944.

*La Wallonie Libre*, Bruxelles, août 1940 - août 1944.

*La Wallonie Libre. Edition de l'Est*, Liège, octobre 1943 - avril 1944.

*La Wallonie*, Liège, septembre 1944 - décembre 1945.

*Le Monde du travail*, Liège, juillet 1940 - septembre 1944.

*Le Pays réel*, Bruxelles, mai 1940 - septembre 1944.

*Le Résistant communal*, Liège, mai 1946.

*Nos Écoles Primaires*, Liège, mai 1942 - mai 1943

*Nos Écoles*, Liège, mai 1943 - mai 1944.

### *Sources officielles*

*Bulletin administratif de la ville de Liège*, Liège, J. Geurten & Cie ; Georges Thone ; Soledi, 1938-1953.

*Bulletin du ministère de l'Instruction publique*, Bruxelles, Imprimerie du moniteur belge, 1940-1945.

CegeSoma, <https://opac.cegesoma.be/fr/archview/list>, Archives partielles de la *Militärverwaltung chez le Militärbefehlshaber Belgien und Nordfrankreich, Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich für die besetzten Gebiete Belgiens und Nordfrankreichs*, 1940-1944.



Loi concernant les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre du 5 mars 1935, in *Moniteur belge*, 15 mars 1935, p. 1586.

Loi relative à la révision des mesures disciplinaires prises en raison de leur comportement pendant l'occupation à l'égard des personnes visées par l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, de l'arrêté-loi du 8 mai 1944 relatif aux fonctions publiques, ainsi qu'à l'égard de certains membres de l'Ordre judiciaire, des officiers et agents de la police judiciaire près des parquets et du personnel des parquets et des greffes du 24 décembre 1953, in *Moniteur belge*, 10 janvier 1954, p. 114-117.

*Rapport annuel sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville*, Liège, J. Geurten & Cie ; Georges Thone ; Soledi, 1938-1947.

## INSTRUMENTS DE TRAVAIL

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, [en ligne], <https://www.academieroyale.be/fr/la-biographie-nationale-personnalites/>.

ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE, « Inventaire des archives de Marcel Nyns », in *ARCH.BE*, [en ligne], [https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/index/eaid/BEA0510\\_001041\\_003335\\_FRE/open/:4](https://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/ead/index/eaid/BEA0510_001041_003335_FRE/open/:4).

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Belelite. Base de données des gouvernements belges depuis 1831*, [en ligne], [commissionroyalehistoire.be/belelite](http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite), <http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/fr/general/home>.

DE BRUYNE E., *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'Ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La Roche-en-Ardenne, Segnia, 2016.

Dictionnaire des Wallons, [en ligne], <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallonsmarquants/dictionnaire/filtre#.XrQnUZrgpaE>.

INSTITUT DESTREE, *Encyclopédie du Mouvement wallon*, [en ligne], <http://www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/index.htm>.

JOSSE E., HOSTIE Y., MARTIN D. et WYNANTS J., *Guide de la Presse Clandestine de Belgique*, Bruxelles, CREHSGM, 1991.

MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international*, [en ligne], <https://maitron.fr/>.

MASSON H., *Inventaire 4 R (AA 1018) : Mouvement national belge (M.N.B.)*, Bruxelles, Cegesoma, [s.d.].

DELFORGE P., P. DESTATTE P. et LIBON M. (dir.), *Encyclopédie du mouvement wallon*, 3 vol., Mont-sur-Marchienne, Institut Jules Destrée, 2000-2001.

PLUMET P., *La presse quotidienne belge de la Libération (4 septembre 1944 - 31 décembre 1945)*, Louvain ; Bruxelles, Nauwelaerts, 1985.

## TRAVAUX

AERTS K., LUYTEN D., WILLEMS B., DROSSENS P. et LAGROU P., *Papy était-il un nazi ? : Sur les traces d'un passé de guerre*, Bruxelles, Racine, 2017.

BAECHLER C., *Guerre et exterminations à l'Est : Hitler et la conquête de l'espace vital, 1933-1945*, Paris, Tallandier, 2012.

BALACE F., « Aspects de la résistance en Province de Liège », in PROVINCE DE LIEGE. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (dir.), *La mémoire*, Liège, Province de Liège. Service des affaires culturelles, 1994.

BALACE F., « Quelle armée pour la Belgique ? », in BALACE F. (dir.), *Les dix-huit jours*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1990, p. 43-62.

BERNARD H., *L'armée secrète : 1940-1944*, Gembloux, Duculot, 1986.

BEYEN M., *Oorlog en verleden : nationale geschiedenis in België en Nederland (1938-1947)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2002.

BOSMANT J., *Auguste Mambour*, Bruxelles, Éditions Meddens, 1965.

BÜHLER H.-E. et BÜHLER E., *Der Frontbuchhandel 1939-1945 : Organisationen, Kompetenzen, Verlage, Bücher*, Francfort-sur-le-Main, Buchhändler-Vereinigung, 2002.

CHAPOUTOT J., *La révolution culturelle nazie*, Paris, Gallimard, 2017.

COLIGNON A. et BOST M., *La Wallonie libérée : 1944-1945*, Bruxelles : Waterloo, CegeSoma ; Renaissance du livre, 2019.

COLIGNON A. et KESTELOOT C., « Les prisonniers de guerre, une communauté oubliée ? », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/au-coeur-de-la-belgique-occupee/les-prisonniers-de-guerre-une-communaute-oubliee.html>. (Page consultée le 26/06/2022, dernière mise à jour : inconnue).

COLIGNON A. et KESTELOOT C., « Prisonniers de guerre (PG) », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 350-353.

COLIGNON A., « Armée belge de 1940 (L') », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/armee-belge-de-1940-1.html>. (Page consultée le 3/07/2022, dernière mise à jour : inconnue).

COLIGNON A., « Bombardements », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 68-71.

COLIGNON A., « Le nouvel ordre communal », in BALACE F. (dir.), *Jours mêlés*, Bruxelles, Crédit communal, 1997, p. 35-91.

COLIGNON A., « Le Pays réel », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.Belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/le-pays-reel.html>. (Page consultée le 10/07/2022, dernière mise à jour : inconnue).

COLIGNON A., « Les Wallons dirigeables », in BALACE F. (dir.), *Jours noirs*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 7-32.

COLIGNON A., « Première page, cinquième colonne », in BALACE F. (dir.), *Jours noirs*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 7-32.

COLIGNON A., « Une libération différée : “Nos prisonniers”, un enjeu politique », in GAHIDE R. (dir.), *Jours de paix*, Bruxelles, Dexia Banque, 2001, p. 233-255.

COLIN F., *Les mouvements wallons de collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale (à l'exception de Rex)*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université Libre de Bruxelles, Année académique 1978-1979.

CONWAY M., *Degrelle : les années de collaboration (1940-1944 : le rexisme de guerre)*, Ottignies, Quorum, 1994.

DE BENS E., *De Belgische dagbladpers onder Duitse censuur (1940-1944)*, Anvers ; Utrecht, Nederlandse Boekhandel, 1973.

DE BRUYNE E., *Entre Collaboration et Kollaboration : particularismes, reflets & aspects en région liégeoise et ailleurs*, Liège, Les Éditions de la Province de Liège, 2017.

DE BRUYNE E., *La Sipo-SD à Liège (1940-1944) composantes et lignes de force*, Housse, Eddy De Bruyne, 1998.

DE WEVER B., « Ordre nouveau », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/ordrenouveau.html>. (Page consultée le 7/01/2022, dernière mise à jour : inconnue).

DEBRUYNE E., « Renseignement », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 378-380.

DEBRUYNE E., *La guerre secrète des espions belges : 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008.

DELAITE P. et DEPAIRE J.-P., *L'Académie royale des Beaux-Arts de Liège : une école d'art sur quatre siècles*, Liège, Éditions Du Perron, 2019.

DEPAEPE M., « Préface », in DEPAEPE M. et MARTIN D. (dir.), *La Seconde Guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement : approches d'un domaine méconnu en Belgique*, Bruxelles, CREHSGM, 1997.

DEPAEPE M., DE VROEDE M., MINTEN L. et SIMON F., « L'enseignement maternel », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998.

DEPAEPE M., DE VROEDE M., MINTEN L. et SIMON F., « L'enseignement primaire », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998.

DEPAIRE J.-P., *Académie royale des Beaux-Arts de Liège (1775-1995) : 220 ans d'histoire*, Liège, Académie royale des Beaux-Arts, 1995.

DESMEDT C., « Het schoolleven tijdens de bezetting », in VAN DEN WIJNGAERT M. (dir.), *Schoollopen in oorlogstijd : het dagelijkse leven van middelbare scholieren tijdens de Duitse bezetting (1940-1944)*, Bruxelles, Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius, 1988, p. 17-22.

DEVILLEZ V., « Communauté culturelle wallonne », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 396-397.

DEVILLEZ V., *Le retour à l'ordre. Art et politique en Belgique de 1918 à 1945*, Bruxelles, Éditions Labor, 2003.

DICKSCHEN B., « Enseignement », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 164-170.

DICKSCHEN B., *L'école en sursis : la scolarisation des enfants juifs pendant la guerre*, Bruxelles, Didier Devillez, 2006.

DIRK L., « Travail obligatoire », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 439-445.

DUBOIS F., *L'enseignement moyen communal à Liège*, Liège, Georges Thone, 1939.

DURAND Y., *Le nouvel ordre européen nazi : la collaboration dans l'Europe allemande (1938-1945)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1990.

EVANS R. J., HOCHSTEDT B. et CHEMLA P., *Le Troisième Reich : 1933-1939, t. 2*, Paris, Flammarion, 2009.

EVANS R. J., *Le Troisième Reich (1939-1945)*, t. 3, Paris, Flammarion, 2009.

FAGOT M., « La Guerre des ondes entre la France et l'Allemagne pendant la "Drôle de Guerre" », in *Revue historique*, t. 671, n° 3 (2014), p. 629-654.

FINCOEUR M. B., « De la révision des manuels scolaires comme révélateur des ambiguïtés d'un vichysme belge », in *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 70, n° 1(1999) p. 103-150.

FONTAINE J., « Les "hussards" dans les années noires », in *Genèses*, t. 125, n° 4 (2021), p. 7-28.

FONTAINE J., *Vichy face aux instituteurs : Réformer les politiques scolaires en contexte autoritaire*, Paris, Dalloz, 2021.

GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *L'an 40 : la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971.

GIHOUSSE M.-F., *Mouvements wallons de résistance : mai 1940 - septembre 1944*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1984.

GOTOVITCH J., « Front de l'indépendance », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 164-170.

GOTOVITCH J., « La “Grève des 100.000” », in BALACE F. (dir.), *Jours de Lutte*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 91-101.

GOTOVITCH J., *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la résistance en Belgique*, Bruxelles, Carcob, 2018.

GROOTAERS D. et TILMAN F., *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, Bruxelles, EVO, 1994.

GROOTAERS D., « Cinquante ans d'instruction publique, à la poursuite de l'intégration sociale et de la promotion individuelle », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998.

HEMMERIJCKX R., « De Belgische kommunisten en het syndikaal verzet : de aktie der syndikale strijdkomités », in *La résistance et les européens du Nord*, Bruxelles, CREHSGM, 1994.

HEMMERIJCKX R., « Les syndicats des services publics et la résistance en Belgique », in VANDENBUSSCHE R. (dir.), *Les services publics et la Résistance en zone interdite et en Belgique (1940-1944)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, [en ligne], <https://books.openedition.org/irhis/2144>, 2018, p. 47-57.

HENAU A. et VAN DEN WINJGAERT M., *Belgie op de bon : rantsoenering en voedselvoorziening onder Duitse bezetting 1940-1944*, Louvain, Acco, 1986.

HOMZE E. L., *Foreign Labor in Nazi Germany*, Princeton, Princeton University Press, 1967.

HONET N., *Les Arts wallons sous l'occupation*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1998-1999.

HUYSE L. et DHONDT S., *La répression des collaborations, 1942-1952 : un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1991.

JACQUEMYS G., « La Société belge sous l'Occupation allemande (1940-1944) : Privations et espoirs », in STRUYE P. et JACQUEMYS G., *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002.

JASSELETTE J., *Jacques Ochs*, Liège, Échevinat de l'Instruction publique, 2004.

KERSHAW I., *Hitler (1889-1936) : Hubris*, Paris, le Grand livre du mois, 1999.

KESTELOOT C., « Mouvement wallon et identité nationale », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, t. 1392, n° 7 (1993), p. 1-48.

KESTELOOT C., « Wallonie Libre (La) », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.Belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/wallonie-libre-la.html>. (Page consultée le 1/06/2022, dernière mise à jour : inconnue).

KREBS G., « L'éducation totalitaire », in SCHNEILIN G. et KREBS G. (dir.), *État et société sous le III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p. 157-175.

KUNDRUS B., « Nur die halbe Geschichte: Frauen im Umfeld der Wehrmacht zwischen 1939 und 1945 », in MÜLLER R.-D. et VOLKMANN H.-E. (dir.), *Die Wehrmacht: Mythos und Realität*, Munich, Oldenbourg, 1969, p. 719-735.

LAROY H., *L'Armée secrète: historique de la zone IV*, École royale militaire, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, École royale militaire, Année académique 1964-1965.

LUYTEN D., « (Sur)vivre en Belgique occupée », in DEVOS W. et GONY K. (dir.), *Guerre, occupation, libération: Belgique 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2020.

LUYTEN D., « Bibliographic essay on occupied Belgium », in *CegeSoma*, [en ligne], <https://www.cegesoma.be/en/publication/bibliographic-essay-occupied-belgium-2004>, 2004.

LUYTEN D., « Charbonnages », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 88-90.

LUYTEN D., « Ordre nouveau », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 306-310.

MAERTEN F. (dir.), *Papy était-il un héros? : Sur les traces des hommes et des femmes dans la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2020.

MAERTEN F. et COLIGNON A., *La Wallonie sous l'Occupation (1940-1945)*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2012.

MAERTEN F., « Front de l'indépendance (Le) », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], [https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/front-de-l\\_independance-le.html](https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/front-de-l_independance-le.html). (Page consultée le 2/06/2022, dernière mise à jour : inconnue).

MAERTEN F., « La Libre Belgique », in *WARPRESS*, [en ligne], <https://warpress.cegesoma.be/fr/node/8946>. (Page consultée le 1/06/2022, dernière mise à jour : inconnue).

MAERTEN F., « La participation du personnel enseignant hennuyer à la résistance », in DEPAEPE M. et MARTIN D. (dir.), *La Seconde Guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement: approches d'un domaine méconnu en Belgique*, Bruxelles, CegeSoma, 1997, p. 107-144.

MAERTEN F., « Mouvement national belge (MNB) », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 306-310.

MAERTEN F., « Parti communiste », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/parti-communiste.html>. (Page consultée le 0/06/2022, dernière mise à jour : inconnue).

MAERTEN F., *La Wallonie sous l'occupation, 1940-1945*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2012.

MAJERUS B., « Administration militaire allemande », in GOTOVITCH J. et ARON P. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 6-13.

MARQUET V., *Aux origines de l'armée secrète : la légion belge*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, 1991.

MARQUET V., *Contribution à l'histoire de l'Armée secrète. Aux origines de l'armée secrète : la Légion belge 1940-1942. 1940 - Les débuts*, Bruxelles, Pygmalion ; Union des Fraternelles de l'Armée secrète, 1991.

MARTIN B. G., *The Nazi-Fascist New Order for European Culture*, Harvard University Press, 2016.

MAZOWER M., *Hitler's Empire : How the Nazis Ruled Europe*, New York, Penguin Books, 2009.

MICHMAN D., « La fondation de l'AJB dans une perspective internationale », in SCHREIBER J.-P. et VAN DOORSLAER R. (dir.), *Les Curateurs du ghetto : l'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Labor, 2004, p. 29-56.

NEFORS P., *La collaboration industrielle en Belgique : 1940-1945*, Bruxelles, Racine, 2006.

PAQUOT E., *Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst Lüttich et organisation policière allemande à Liège (1940-1944)*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1984-1985.

PARISSE J., *Auguste Mambour : une œuvre, un destin*, Bruxelles, Fernand Nathan, 1984.

PINE L., *Éducation in Nazi Germany*, Oxford ; New York, Berg Publishers, 2010.

PIROTTE M. et GILLES J. G., *Auguste Mambour : l'odyssée d'une œuvre en trois dimensions*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2003.

PLUSQUIN J.-P., *Le mouvement national belge dans la Province de Liège durant la Seconde Guerre mondiale*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1997-1998.

RACINE-FURLAUD N., « Le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (1934-1939). Antifascisme et pacifisme », in *Le Mouvement social*, n° 101 (1977), p.87-113.

RODEN D., « Administration militaire allemande (*Militärverwaltung*) », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-enguerre/articles/administration-militaire-allemande-militarverwaltung.html>. (Page consultée le 16/03/2022, dernière mise à jour : inconnue).

ROEGES M., « L'école en guerre ! La Seconde Guerre mondiale et l'enseignement en Belgique », in *Science Connection*, t. 29 (2010), p. 4-8.

ROZENBLUM T., *Une cité si ardente... : Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Luc Pire, 2010.

SAERENS L., « Les milieux antisémites anversois. Portraits de “chasseurs de Juifs” avant et durant la guerre », in *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, n° 12 (2016), p. 13-61.

SERVAIS DECLAYE M., *Auguste Buisseret, mon grand-père*, Bruxelles, Centre Jean Gol, 2018.

SOTTIAU F., « La libération des prisonniers de guerre et le retour au pays », in GAHIDE R. (dir.), *Jours de paix*, Bruxelles, Dexia Banque, 2001, p. 233-255.

STEENHAUT W., « De Unie van Hand - en Geestesarbeiders », in CREHSGM (dir.), *België, een maatschappij in crisis en oorlog 1940 : acta van het colloquium gehouden te Brussel van 22 tot 26 oktober 1990*, Bruxelles, CREHSGM, 1993, p. 277-284.

STEINBERG M., *La persécution des juifs en Belgique (1940-1945)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004.

STRUYE P., « L'évolution du sentiment public sous l'Occupation », in STRUYE P. et JACQUEMYNS G., in STRUYE P. et JACQUEMYNS G., *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002.

SULBOUT P., *Les troupes américaines à Liège (septembre 1944 - décembre 1945) : de l'enthousiasme aux réalités*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 1988-1989.

TYSENS J., « L'enseignement moyen jusqu'au Pacte scolaire : structuration, expansion, conflits », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998.

VAN DEN WIJNGAERT M., « La politique du Comité des Secrétaires généraux en 1940 », in BALACE F. (dir.), *Jours de chagrin*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1991, p. 69-79.

VAN DEN WIJNGAERT M., *Schoollopen in oorlogstijd : het dagelijkse leven van middelbare scholieren tijdens de Duitse bezetting (1940-1944)*, Bruxelles, Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius, 1988.

VAN RUYSKENSVELDE S., *Wartime Schooling and Education Policy in the Second World War : Catholic Education, Memory and the Government in Occupied Belgium*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016.

VANWELKENHUYZEN J., « Le Grand exode », in BALACE F. (dir.), *Jours de chagrin*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1991, p. 7-18.

VERHOEYEN E., « De Unie van Hand- en Geestesarbeiders », in *België in de Tweede Wereldoorlog : Het minste kwaad*, t. 9 Kapellen, NB ; Uitgeverij Peckmans, 1990, p. 32-56.

VERHOEYEN E., « Le Service de renseignement “Marc” (1942-1944) : 1<sup>ère</sup> partie », in *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, t. 14, n° 1 (1991).

VERHOEYEN E., *La Belgique occupée : de l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, De Boeck, 1994.



VRANKEN C., *La police communale de Liège pendant la Seconde Guerre mondiale*, Mémoire de licence en Histoire, Inédit, Université de Liège, Année académique 2013-2014.

WARMBRUNN W., *The German occupation of Belgium 1940-1944*, New York, NY ; Bern, Peter Lang, 1993.

WOUTERS N., « Abandon de poste », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/1940-05-10-abandon-de-poste.html>. (Page consultée le 24/07/2022, dernière mise à jour : inconnue).

WOUTERS N., « Grandes agglomérations », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 217-219.

WOUTERS N., « Secrétaires généraux », in *BELGIUM WWII*, [en ligne], <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/secretaires-generaux.html>. (Page consultée le 19/04/2022, dernière mise à jour : inconnue).

WOUTERS N., « Secrétaires généraux (Comité des) », in ARON P. et GOTOVITCH J. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Paris, André Versaille, 2008, p. 408-413.

WOUTERS N., *De Führerstaat : overheid en collaboratie in België (1940-1944)*, Tielt, Lannoo, 2006.

WYNANTS P. et PARET M., « Écoles et clivages aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in GROOTAERS D. (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1998.

ZANATTA M., ROCHETTE-RUSSE L. et NOIROUX J.-M., *La presse clandestine de Seraing : 1940-1944*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2006.

## **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Listes des écoles dont l'enseignement est organisé par la ville de Liège en 1939**

### **Écoles gardiennes**

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>1.</b> Boulevard d'Avroy         | <b>14.</b> Rue des Chiroux        |
| <b>2.</b> Boulevard Ernest Solvay   | <b>15.</b> Rue des Vignerons      |
| <b>3.</b> Boulevard Gustave Kleyer  | <b>16.</b> Rue du Coq             |
| <b>4.</b> Boulevard Théodore Radoux | <b>17.</b> Rue du Général Collyns |
| <b>5.</b> Place Sainte Walburge     | <b>18.</b> Rue du Laveu           |
| <b>6.</b> Rue Agimont               | <b>19.</b> Rue Fétinne            |
| <b>7.</b> Rue Basse-Wez             | <b>20.</b> Rue Hors-Château       |
| <b>8.</b> Rue Bonne nouvelle        | <b>21.</b> Rue Joseph Vrindts     |
| <b>9.</b> Rue Charles Bartholomez   | <b>22.</b> Rue Louvrex            |
| <b>10.</b> Rue de la Liberté        | <b>23.</b> Rue Maghin             |
| <b>11.</b> Rue de Londres           | <b>24.</b> Rue Saint-Gilles       |
| <b>12.</b> Rue de Pitteurs          | <b>25.</b> Rue Xhovémont          |
| <b>13.</b> Rue des Célestines       |                                   |

### **Écoles primaires pour garçons**

- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <b>1.</b> Boulevard de la Sauvenière | <b>13.</b> Rue de Londres          |
| <b>2.</b> Boulevard Ernest Solvay    | <b>14.</b> Rue de Pitteurs         |
| <b>3.</b> Boulevard Théodore Radoux  | <b>15.</b> Rue des Croisiers       |
| <b>4.</b> Place Crève-Cœur           | <b>16.</b> Rue des Rivageois       |
| <b>5.</b> Place de l'Yser            | <b>17.</b> Rue des Vignerons       |
| <b>6.</b> Place Hocheporte           | <b>18.</b> Rue du Jardin botanique |
| <b>7.</b> Place Sainte Walburge      | <b>19.</b> Rue du Laveu            |
| <b>8.</b> Rue Bonne Nouvelle         | <b>20.</b> Rue Fétinne             |
| <b>9.</b> Rue Burenville             | <b>21.</b> Rue Lairesse            |
| <b>10.</b> Rue Charles Bartholomez   | <b>22.</b> Rue Sainte Margueritte  |
| <b>11.</b> Rue de Fexhe              | <b>23.</b> Rue Xhovémont           |
| <b>12.</b> Rue de l'enseignement     |                                    |

### **Écoles primaires pour filles**

1. Boulevard d'Avroy
2. Boulevard d'Avroy (Lyc. de Waha)
3. Boulevard Ernest Solvay
4. Rue Agimont
5. Rue Basse-Wez
6. Rue de Fexhe
7. Rue de la Casquette
8. Rue de la Liberté
9. Rue de Londres
10. Rue de Pittteurs
11. Rue des Croisiers
12. Rue des Vergers
13. Rue des Vignerons
14. Rue du Laveu
15. Rue du Limbourg
16. Rue du Ruisseau
17. Rue Hors-Château
18. Rue Joseph Vryndts
19. Rue Maghin
20. Rue Sainte-Marguerite
21. Rue Surlet

### **Écoles primaires Mixtes**

1. Boulevard Gustave Kleyer
2. Rue Saint-Gilles

### **Écoles moyennes**

1. École moyenne A (boulevard Saucy)
2. École moyenne B (Rue Jonfosse)
3. École moyenne professionnelle de demoiselles (Rue Hazinelle)
4. École professionnelle de jeunes filles (Rue Féronstrée)
5. Lycée Léonie de Waha (Boulevard d'Avroy)

### **Écoles professionnelles**

1. École d'apprentissage de jeunes filles (Place Paul Janson)
2. École d'apprentissage de jeunes filles (Rue Féronstrée)
3. École d'apprentissage de jeunes filles (Rue Lairesse)
4. École d'Armurerie et de Petite mécanique (Rue Léon Mignon)
5. École d'Horticulture
6. École d'Hôtellerie (Rue Hors-Château)
7. École de Chaussures
8. École de Mécanique (Quai du Condroz)
9. École de menuiserie et d'ébénisterie

10. École de peinture en bâtiments
11. École de plomberie-zinguerie
12. École de tailleurs
13. École de Tannerie
14. École de Technologie des ateliers
15. École de travaux publics et de chemins de fer
16. École industrielle pour jeunes filles
17. École industrielle supérieure (boulevard Saucy)
18. École Livre (Rue Agimont)

### **Écoles normales**

1. École normale d'instituteurs (Rue Jonfosse)
2. École normale d'institutrices (Rue Maghin)
3. École normale gardienne (Rue Basse-Wez)

### **Écoles pour adultes**

1. École moyenne mixte d'adultes (Rue de la casquette)
2. École supérieure mixte d'adultes (Place Hocheporte)

### **Écoles dédiées à l'apprentissage des Beaux-Arts**

1. Académie des Beaux-Arts (Rue des Anglais)

## **Annexe 2 : Liste des enseignants d'écoles primaires et moyennes nommés mobilisés en septembre-novembre 1939**

### **Enseignants d'écoles primaires**

- |                               |                               |                              |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <b>1.</b> Becquevort Paul     | <b>16.</b> Grisard Henri      | <b>31.</b> Picard Fernand    |
| <b>2.</b> Bodson Emile        | <b>17.</b> Heirman Léon       | <b>32.</b> Pirard Joseph     |
| <b>3.</b> Boinem Lucien       | <b>18.</b> Jenot Albert       | <b>33.</b> Renson Adolphe    |
| <b>4.</b> Bosch Corneille     | <b>19.</b> Juprelle Guillaume | <b>34.</b> Robert Jean       |
| <b>5.</b> Castermans Hubert   | <b>20.</b> Lequeux Charles    | <b>35.</b> Thisse Jacques    |
| <b>6.</b> Cornet René         | <b>21.</b> Leukers Henri      | <b>36.</b> Tilman Paul       |
| <b>7.</b> Dardenne Pierre     | <b>22.</b> Longrée Jean       | <b>37.</b> Viallard Jean     |
| <b>8.</b> David Joseph        | <b>23.</b> Marlaire Raoul     | <b>38.</b> Vidrequin Georges |
| <b>9.</b> Degeest Julien      | <b>24.</b> Marnette André     | <b>39.</b> Watrin Albert     |
| <b>10.</b> Delaye Georges     | <b>25.</b> Martin Jean        | <b>40.</b> Watrin Freddy     |
| <b>11.</b> Delmotte Alexandre | <b>26.</b> Masset Fernand     | <b>41.</b> Watrin Albert     |
| <b>12.</b> Dethier Alfred     | <b>27.</b> Mestdag Victor     | <b>42.</b> Willot Marcel     |
| <b>13.</b> Dewael Guillaume   | <b>28.</b> Monfort Charles    | <b>43.</b> Wuyts Ernest      |
| <b>14.</b> Gouters Charles    | <b>29.</b> Moulin Gustave     | <b>44.</b> Wéry Constant     |
| <b>15.</b> Grimberieux Gérard | <b>30.</b> Myny Fernand       |                              |

### **Enseignants d'écoles moyennes**

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>1.</b> Bovy Raymond      | <b>13.</b> Hyart Charles    |
| <b>2.</b> Brusson Joseph    | <b>14.</b> Jacquemin Arthur |
| <b>3.</b> Burnelle Ernest   | <b>15.</b> Jamar Eugène     |
| <b>4.</b> Caby Léopold      | <b>16.</b> Laval Henri      |
| <b>5.</b> Classens Henri    | <b>17.</b> Legrand Albert   |
| <b>6.</b> Closset Joseph    | <b>18.</b> Maréchal Georges |
| <b>7.</b> Dive Raymond      | <b>19.</b> Masson Léon      |
| <b>8.</b> Dubois Marcel     | <b>20.</b> Mottet Georges   |
| <b>9.</b> Dubois Albert     | <b>21.</b> Meurer Léon      |
| <b>10.</b> Fastray Pierre   | <b>22.</b> Quitin José      |
| <b>11.</b> Fraiture Maurice | <b>23.</b> Ronsart Robert   |
| <b>12.</b> Henry Joseph     |                             |

### **Annexe 3 : Liste des enseignants d'écoles primaires et moyennes nommés internés comme prisonniers de guerre au 1<sup>er</sup> janvier 1941**

#### **Enseignants d'écoles primaires**

- |                                     |                              |                           |
|-------------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| <b>1.</b> Bodson Emile              | <b>8.</b> Fostroy Pierre     | <b>16.</b> Masset Albert  |
| <b>2.</b> Cloostermans<br>Hyacinthe | <b>9.</b> Gillet Noël        | <b>17.</b> Mestdag Victor |
| <b>3.</b> Degeest Julien            | <b>10.</b> Heirman Léon      | <b>18.</b> Moulin Gustave |
| <b>4.</b> Delaye Georges            | <b>11.</b> Lejeune Guillaume | <b>19.</b> Mouzon Paul    |
| <b>5.</b> Destenay Maurice          | <b>12.</b> Leukers Henri     | <b>20.</b> Raty René      |
| <b>6.</b> Devigné Léon              | <b>13.</b> Longdoz Dieudonné | <b>21.</b> Rorive Paul    |
| <b>7.</b> Dewael Guillaume          | <b>14.</b> Marnette André    | <b>22.</b> Watrin Albert  |
|                                     | <b>15.</b> Martin Jean       | <b>23.</b> Wuyts Ernest   |

#### **Enseignants d'écoles moyennes**

- |                           |                            |                        |
|---------------------------|----------------------------|------------------------|
| <b>1.</b> Burnelle Ernest | <b>4.</b> Henry Joseph     | <b>7.</b> Pinte Victor |
| <b>2.</b> Dethier Alfred  | <b>5.</b> Jacquemin Arthur | <b>8.</b> Quitin José  |
| <b>3.</b> Dive Raymond    | <b>6.</b> Maréchal Georges |                        |

## **Annexe 4 : Listes des écoles en incapacité de consacrer à l'enseignement du fait des dégâts causés par les combats de la libération et de l'occupation de leurs bâtiments par l'armée américaine (septembre 1944)**

### **Écoles endommagées**

1. Académie royale des Beaux-Arts
2. École gardienne de la rue de Londres
3. École primaire pour fille de la rue Sainte Margueritte
4. École primaire pour filles de la rue de Londres
5. École primaire pour garçon de la rue Sainte Margueritte
6. École primaire pour garçons de la Place Hocheporte
7. École primaire pour garçons de la rue de Londres
8. École primaire pour garçons de la rue des Rivageois
9. École supérieure mixte d'adultes (Place Hocheporte)

### **Écoles occupées**

#### *Écoles gardiennes*

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| 1. Rue Charles Bartholomez | 10. Rue du Laveu       |
| 2. Place Sainte Walburge   | 11. Rue Hors-Château   |
| 3. Rue Agimont             | 12. Rue Joseph Vrindts |
| 4. Rue Basse Wez           | 13. Rue Joseph Vrindts |
| 5. Rue Bonne nouvelle      | 14. Rue Louvrex        |
| 6. Rue de Féтинne          | 15. Rue Maghin         |
| 7. Rue de la Liberté       | 16. Boulevard Kleyer   |
| 8. Rue des Pitteurs        | 17. Boulevard Solvay   |
| 9. Rue des Vignerons       | 18. Boulevard d'Avroy  |



*Écoles primaires pour filles*

1. Rue Agimont
2. Rue Basse-Wez
3. Rue de Fexhe
4. Rue des Croisiers
5. Rue des Vergers
6. Rue des vigneronns
7. Rue du Laveu
8. Rue du Limbourg
9. Rue Maghin
10. Boulevard d'Avroy
11. Boulevard Ernest Solvay
12. Boulevard d'Avroy (Lyc. Waha)
13. Rue Surlet

*Écoles primaires pour Garçons*

1. Rue Xhovemont
2. Boulevard Théodore Radoux
3. Place Crève-Cœur
4. Place Sainte Walburge
5. Rue Bonne nouvelle
6. Rue Burenville
7. Rue Charles Bartholomez
8. Rue de Fétinne
9. Rue de Fexhe
10. Rue de l'enseignement
11. Rue des Croisiers
12. Rue des Pitteurs
13. Rue du Laveu
14. Rue Lairesse
15. Boulevard Ernest Solvay

*Écoles primaires mixtes*

1. École primaire mixte de Cointe (boulevard Kleyer)

*Écoles moyennes*

1. École moyenne A
2. École moyenne B
3. École moyenne professionnelle pour demoiselles (Rue Hazinelle)
4. Lycée Léonie de Waha (Boulevard d'Avroy)
5. École professionnelle de jeunes filles (Rue Ferronstrée)

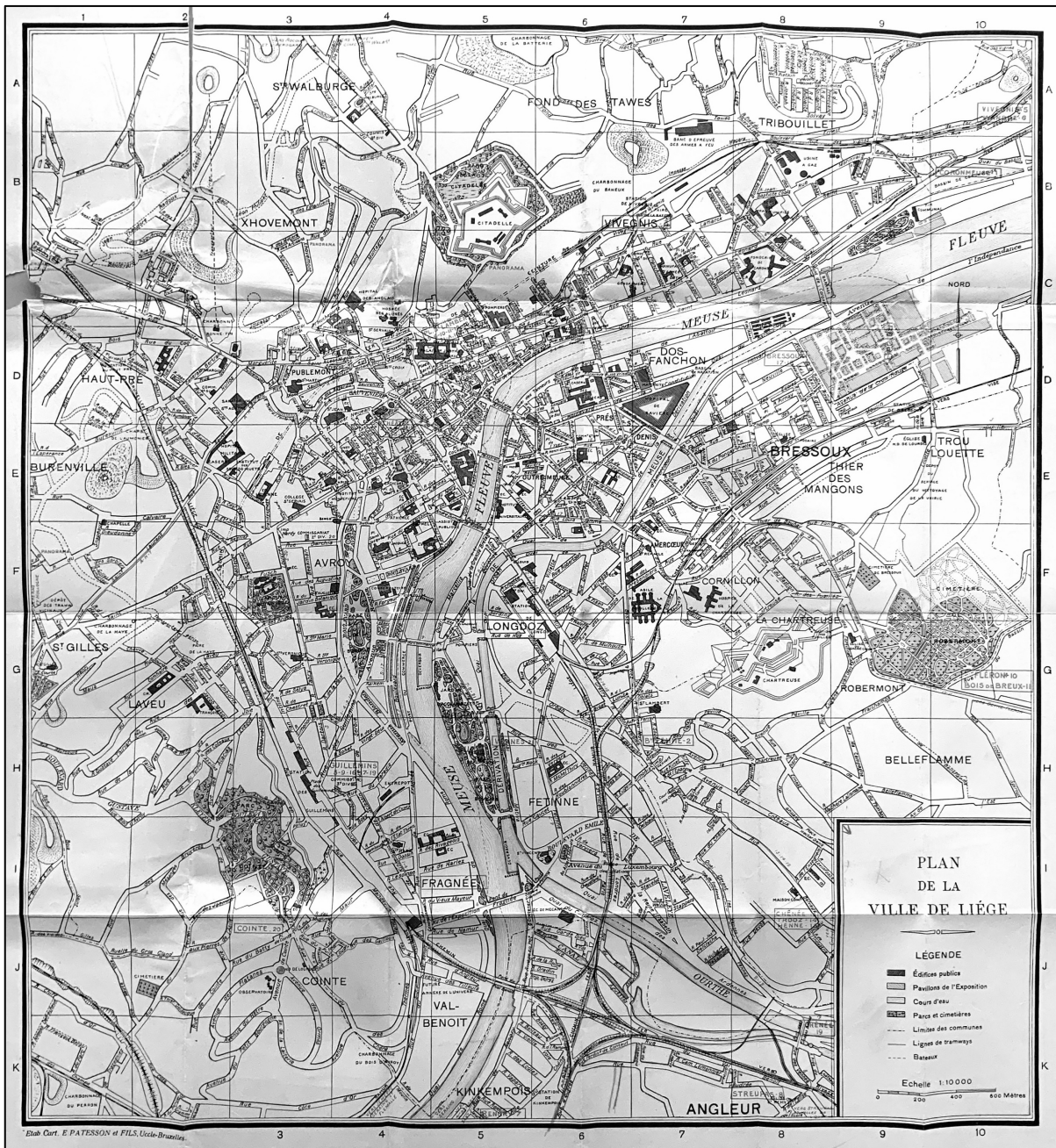
*Écoles professionnelles*

1. École d'apprentissage pour demoiselle (Place Paul Janson))
2. École d'apprentissage pour demoiselle (Rue Féronstrée)
3. École d'apprentissage pour demoiselles (Rue Lairesse)
4. École industrielle supérieure (boulevard Saucy)
5. École d'armurerie et de petite mécanique
6. École d'hôtellerie (Rue Hors-Château)
7. École de coiffure
8. École de mécanique (Quai du Condroz)
9. École de travaux publics et de chemins de fer
10. École du Livre (Rue Agimont)

*Écoles normales*

1. École normale d'instituteurs (Rue Jonfosse)
2. École normale d'institutrices (Rue Maghin)
3. École normale gardienne (Rue Basse-Wez)

## Annexe 5 : Les bâtiments publics de la ville de Liège et les pavillons de l'exposition internationale de la technique de l'eau en 1939



Sources : GODEFROID E., *Liège 1930 : la région. la ville. l'exposition*, Liège, Georges Thone, 1930, p. 632.

## **Annexe 6 : Liste des enseignants sanctionnés pour leur attitude durant l'Occupation**

- 1.** Bataille-Laumans Germaine (Liège, 27.10.1890)
- 2.** Cornet René (Liège, 06.10.1908)
- 3.** Decortis Adolphe (?)
- 4.** Digneffe-Huberty Elise (Liège, 10.01.1890)
- 5.** Dohogne Albert (Eben-Amael, 26.11.1891)
- 6.** Dubois Hubert (?)
- 7.** Gilman-Lhoest Juliette (?)
- 8.** Jamart-Falise Nelly (Liège, 05.02.1912)
- 9.** Mambour Auguste (Liège, 13.05.1896)
- 10.** Maréchal Jean (Liège, 02.08.1903)
- 11.** Mouillet-Redouté Denise (Montegnée, 31.12.1918)
- 12.** Thys Constant (?)
- 13.** Tonus René (Liège, 30.10.1901)
- 14.** Wagner Camille (Molenbeek-Saint-Jean, 12.06.1900)

## **Annexe 7 : Liste des enseignants ayant eu des activités clandestines au profit de mouvements de résistance que nous avons pu identifier<sup>595</sup>**

1. Alexandre Louise
2. Bensberg André\*
3. Bertrand Mariette
4. Bloom Justin\*\*
5. Boinem Emile\*\*
6. Boinem Henri
7. Bosch Corneille\*\*
8. Bosman Jules\*
9. Boucher Renée\*
10. Brahy Yvonne
11. Briscot Auguste\*\*
12. Burnelle Ernest\*
13. Collette Désiré
14. Constant Gilbert\*\*
15. Dallemagne Jeanne\*\*
16. Damoiseau Fernand
17. Dardenne Pierre
18. Darmont Julia\*\*
19. Dejace Théo (dore)\*\*
20. Drion Mariette
21. Dubois Albert\*
22. Dumont Jenny\*
23. Dumoulin Gilbert
24. Fays Iris\*
25. Fouarge Emile
26. Fraiture Maurice\*
27. Gielen Louis
28. Godefroid Marie
29. Grimberieux Gérard
30. Halbart Claire\*
31. Heirman-Klepper Blanche
32. Hermanne Carl
33. Jacob Raymond
34. Jenot Albert
35. Joset Joseph
36. Ketelslegers René
37. Klutz René\*\*
38. Lapperre Jean
39. Laurent Georges
40. Laval Henri
41. Lefebvre Yvonne\*\*
42. Leloup Margueritte
43. Léonard Noël
44. Lethier Alfred
45. Lewandre Pierre
46. Liégeois Alberte
47. Linze Georges
48. Lorigenne Jacques\*\*
49. Marnette André
50. Massart Arthur\*\*
51. Mathieu Louis
52. Méan François
53. Mignon Georges
54. Peters Charles
55. Petit Josette
56. Pirau Marcel\*\*
57. Pirlet Louis
58. Renson Adolphe\*\*
59. Renson Emilie
60. Rouma Louise
61. Sibille Laure
62. Sibille Elisabeth\*\*
63. Simonis Césarine
64. Tilkin Adrienne
65. Van Crombrugge Jules\*\*
66. Van Dest Félicien
67. Vandamme Gaston
68. Waleffe Marie-Jeanne\*\*
69. Wiertz-Mies Nelly

---

<sup>595</sup> Les personnes pour lesquelles nous avons mené une recherche approfondie sont marquées par (\*) et celles pour lesquelles nous avons identifié un lien entre leurs activités clandestines et leur métier d'enseignants par (\*\*).

